

# CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

### Élus présents

#### **Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

#### **Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leïla DIRI.

#### **Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Eric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND.

### Pouvoirs

M. Jean-François MARTINS à M. François VAUGLIN  
Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON  
Mme Marine MALBERG à Mme Isabelle CHARPENTIER

### Excusés

M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME

*A 19h00, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Le Conseil d'arrondissement comportera les questions du public en fin de séance. Les questions doivent être rédigées sur les formulaires qui sont à votre disposition dans la salle et devront être déposées dans l'urne avant 20h30, afin de permettre aux élus de prendre connaissance de ces questions et de préparer la réponse.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voudrais vous signaler que la Mairie d'arrondissement a un nouveau logo que vous verrez progressivement sur différents documents de communication. C'est un beau logo qui est à la fois institutionnel et dynamique.

En raison d'un heureux évènement, notre collègue Mme Hélène BIDARD, déléguée à la santé et au handicap, sera indisponible jusqu'en janvier. Durant cette période, sa délégation sera donc confiée à M. Michel BILIS, chargé des questions de solidarité et de lutte contre l'exclusion.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose de désigner Mme Mercedes ZUNIGA comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité. »

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CICA DU 12 MAI 2015**

**M. le Maire :** « Le procès-verbal a été diffusé selon les conditions habituelles, y-a-t-il des demandes de modifications ? Non. Nous allons procéder à son adoption. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

### **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CA DU 18 JUIN 2015**

**M. le Maire :** « Y-a-t-il des observations ? Non. Nous allons procéder à son adoption. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

### **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## **COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GEREES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2014**

**M. le Maire** : « Nous avons plusieurs délibérations relatives à l'arrondissement. Nous allons commencer par une communication sur les occupations temporaires des salles municipales l'année dernière. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « Bonsoir. Nous faisons cette communication pour la première fois depuis la délibération de 2014 concernant la mise à disposition des salles gérées par le Conseil d'arrondissement. Cette délibération prévoyait une communication annuelle pour une bonne information du Conseil sur les occupations temporaires de ces salles.

Les salles concernées dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement sont essentiellement les salles de la mairie : la salle Henri Mortier, la salle des mariages, la salle d'attente des mariages, la salle des fêtes, la salle Sedaine et la salle Roussel, ainsi que deux salles extérieures gérées par la Mairie du 11<sup>ème</sup>, la salle Olympe de Gouges et la salle Jean Aicard.

Vous avez en votre possession la liste des conventions passées en 2014, je vais donc juste donner des chiffres globaux. En 2014, 146 conventions d'occupation temporaire ont été signées pour ces salles (30 mises à disposition de la salle des fêtes ; 75 mises à disposition de la salle Olympe de Gouges ; 52 mises à disposition des autres salles) dont :

- 97 passées avec des associations, 40 avec des directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics (écoles)
- 3 passées avec des établissements privés
- 6 passées avec des partis ou associations politiques. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur cette communication informative ? Elle permet de voir le dynamisme et l'activité qui tourne autour de nos salles, relevant notamment de très nombreuses associations. S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. Nous passons à la communication suivante. »

## **PROJETS DE DELIBARATION DU CONSEIL DE PARIS ET DU CONSEIL DEPARTEMENTALE SOUMIS POUR INFORMATION**

**M. le Maire** : « Vous savez que nous avons instauré ce type d'information. Le Conseil de Paris, qui siège aussi bien en conseil municipal de Paris qu'en conseil du département de Paris, est amené à se prononcer sur des affaires qui relèvent du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Mais s'agissant de compétences départementales, elles ne sont pas présentées devant le Conseil d'arrondissement. Nous avons donc décidé d'informer le Conseil d'arrondissement des

principales délibérations qui le concernent. Elles ne seront pas votées ce soir mais elles seront soumises au vote du prochain Conseil de Paris.

### **2015 DAC 470 Apposition de plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris 11e et 20e**

La première de ces délibérations a été ajoutée tardivement, mais chacun comprendra l'importance de cette délibération car elle concerne l'apposition de plaques commémoratives rendant hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. Il sera proposé au prochain Conseil de Paris d'approuver la pose de plaques :

- Au 10 rue Nicolas Appert (11<sup>e</sup>), sur le bâtiment de Charlie Hebdo
- Sur le boulevard Richard Lenoir (11<sup>e</sup>), à l'endroit où le policier Ahmed Merabet a été froidement abattu
- Au 23 avenue de la Porte de Vincennes (20<sup>e</sup>), devant le magasin « Hyper Cacher » où la tuerie du 9 janvier a eu lieu.

Concernant l'assassinat de la policière de Montrouge, la question ne relève pas des compétences parisiennes mais je sais que le Conseil municipal de Montrouge a prévu (ou a déjà voté) l'apposition d'une plaque à l'endroit où la policière est tombée.

Ce premier geste sera complété par un monument à la mémoire de l'ensemble des victimes, sur lequel la Maire de Paris communiquera dès lors que le lieu et le monument seront arrêtés. Je vous indique les textes qui seront sur ces plaques et qui ont recueilli l'accord des familles concernées.

10 rue Nicolas Appert (11<sup>e</sup>) : « A la mémoire des victimes de l'attentat terroriste contre la liberté d'expression perpétré dans les locaux de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, Frédéric Boisseau, Franck Brinsolaro, Cabu, Elsa Cayat, Charb, Honoré, Bernard Maris, Mustapha Ourrad, Michel Renaud, Tignous, Georges Wolinski ».

Boulevard Richard Lenoir (11<sup>e</sup>) : « A la mémoire du policier Ahmed Merabet assassiné en ce lieu le 7 janvier 2015 victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir »

23 avenue de la Porte de Vincennes (20<sup>e</sup>) : « A la mémoire des victimes de l'attentat antisémite du 9 janvier 2015 perpétré dans les locaux du magasin Hyper Cacher Philippe Braham 45 ans, Yohan Cohen 20 ans, Yoav Hattab 21 ans, François-Michel Saada 63 ans Ils sont morts victimes du terrorisme »

Une cérémonie de pose des plaques aura lieu dans les prochaines semaines, probablement avant l'anniversaire de l'évènement, ce qui permettra de disposer enfin d'un lieu où les personnes pourront venir se recueillir et déposer des fleurs sur les lieux des attentats, la Place de la République ayant joué ce rôle « par substitution » car des choses importantes se sont déroulées sur cette place, notamment le 11 janvier 2015. Il est ainsi nécessaire que les murs de Paris gardent la mémoire de ces attentats. »

**M. LEFORT** : « Les élus de la Droite et du Centre s'associent bien entendu à cette démarche qui était tout à fait naturelle. Nous voulons marquer notre approbation sur l'esprit qui anime les propositions faites au Conseil de Paris, mais nous aurions peut-être aimé pouvoir marquer de façon formelle notre approbation à travers un vœu par exemple qui aurait été formulé en

Conseil d'arrondissement et qui aurait ensuite été évoqué en Conseil de Paris. Cela n'a pas été fait mais nous vous confirmons notre intérêt pour cette démarche et notre pleine approbation. »

**M. le Maire :** « Merci. J'ai gardé en mémoire le fait que notre Conseil d'arrondissement a déjà adopté un vœu qui demandait l'apposition de plaques et un geste mémoriel en mémoire de ces victimes. A partir du moment où le texte de cette délibération se limite à énoncer le contenu des plaques, qui n'a pas été rédigé par des élus mais avec l'accord des journalistes, des familles, du commissariat et du gérant de l'Hyper Cacher, il me semble que votre préoccupation est d'ores et déjà satisfaite. »

### **2015 DAC 7-G Subvention (80.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e)**

**M. le Maire :** « Ce projet de délibération du Conseil départemental propose d'apporter une subvention de 80 000 euros à la société Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts, située dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. »

### **2015 DASES 382-G Subventions (30.500 euros) à 7 associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées**

### **2015 DASES 463-G Subvention (2500 euros) et convention avec l'association Espace Thérapeutique d'accompagnement psychologique (11e)**

**M. le Maire :** « Ces deux projets de délibération proposent d'accorder des subventions à des structures bien connues dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce sont les principales délibérations du Conseil de Paris qui pouvaient intéresser notre Conseil d'arrondissement. S'agissant d'une information, il n'y a pas de débat sur chacune de ces délibérations. Les débats auront lieu au Conseil de Paris. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT :** « Je voulais savoir comment sont choisies les délibérations proposées directement au Conseil de Paris et les délibérations proposées d'abord au Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement ? C'est un sujet qui mérite notre attention. Ces délibérations sont assez similaires à celles que nous votons habituellement au Conseil d'arrondissement et il n'y a pas de raison particulière à passer par-delà l'étape du Conseil d'arrondissement. Nous aurions juste aimé savoir, sans rentrer dans un débat pour chacune des interventions car nous avons bien compris que ce n'était pas le lieu ce soir, comment étaient choisies les délibérations qui étaient directement présentées au Conseil de Paris. »

**M. le Maire :** « Elles sont tout simplement choisies en application de la loi Paris-Lyon-Marseille qui fixe les critères selon lesquelles une délibération du conseil municipal est présentée ou non devant le conseil d'arrondissement. C'est notre quotidien et je pense que tous les élus l'ont en tête.

Nous ne parlons pas ici de délibérations soumises au Conseil municipal de Paris. Nous parlons de délibérations relevant d'une autre collectivité qui est le Département de Paris. Aucune délibération du Département de Paris, relative à par exemple l'attribution de subventions sur le sujet départemental, quand il s'agit d'affaires sociales ou de compétences

départementales, qu'elles soient propres ou partagées, ne passe devant le conseil d'une autre collectivité locale, à savoir la Mairie. Cette séparation explique le fait que nous votons régulièrement des subventions au Café de la Danse par exemple, mais c'est à titre municipal que nous voyons passer ces délibérations. Aujourd'hui, concernant le Café de la Danse, il s'agit d'une délibération du Conseil départemental en vue d'attribuer une subvention de 80 000 euros dans le cadre du plan de soutien aux entreprises culturelles du département de Paris. »

## **PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT** **SOU MIS POUR AVIS**

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **2015 DASCO 119 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année 2016-2017**

**M. le Maire** : « Comme de coutume, les inscriptions des élus sur les projets de délibération déterminent les projets qui seront examinés. Les projets de délibérations n'ayant fait l'objet d'aucune inscription seront votés globalement en fin de séance.

Le premier projet examiné est la délibération 2015 DASCO 119 et Mme Sophie PRADINAS-HOFFMAN va en faire la présentation. »

**Mme PRADINAS-HOFFMAN** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il est proposé de modifier les secteurs de recrutement des écoles publiques pour la rentrée 2016-2017. Les nouveaux périmètres que l'on vous propose d'approuver permettront d'adresser aux parents, après intégration de cette nouvelle sectorisation dans le logiciel GEPI (gestion des inscriptions scolaires des élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires), les certificats d'inscription indiquant l'école où leurs enfants seront scolarisés.

Les principaux critères qui président à la création et aux modifications des secteurs scolaires sont les suivants :

- ouverture d'un nouvel établissement ;
- proximité de l'école par rapport au domicile ;
- harmonisation géographique entre les secteurs des écoles maternelles et élémentaires ;
- équilibre sociologique entre les établissements ;
- recherche de l'équilibre entre les effectifs des écoles ;
- utilisation optimale des locaux existants ;
- anticipation des variations d'effectifs en cas de livraisons de logements.

Il est aussi à noter que dans notre arrondissement nous avons aussi une sortie de REP pour une dizaine d'écoles, permettant d'harmoniser les effectifs et de maintenir la mixité sociale dans les écoles.

**Principales modifications de la sectorisation proposées pour la rentrée 2016 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :**

- Afin d'alléger les écoles du sud de l'arrondissement, il convient de diminuer les périmètres des écoles élémentaires suivantes :
  - Alexandre Dumas vers Servan et Saint-Maur,
  - Voltaire vers Bouvines,
  - Saint-Bernard vers Keller.
- En prévision de la livraison de logements 63/65 boulevard de Charonne et afin d'améliorer l'équilibre sociologique entre établissements, les périmètres des écoles maternelle et élémentaire Bouvines et sont modifiés.
- Par ailleurs, les transferts de voies opérés vers le secteur de l'école élémentaire Saint Maur permettront de conforter ses effectifs.
- Enfin, la consolidation du secteur de l'école élémentaire Pihet par un transfert en provenance de l'école élémentaire Froment permettra à cette dernière d'absorber des élèves en prévision d'une livraison de logement rue Bréguet.

L'ensemble des modifications proposées font l'objet d'une harmonisation géographique entre les secteurs maternels et élémentaires.

Je tiens à préciser que cette étude a été faite avec le bureau de la prévision scolaire, et qu'elle a été présentée à tous les directeurs d'écoles du 11<sup>ème</sup> arrondissement et aux inspecteurs qui nous ont proposé des modifications. Tous les directeurs d'école ont les éléments pour présenter ces modifications aux conseils d'écoles. Nous l'avons nous-mêmes proposé à la Fédération de parents d'élèves et à des parents d'élèves qui ne sont pas membres de cette fédération. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est l'occasion de saluer le travail que vous avez conduit avec les services sur ce projet de carte scolaire. Il s'agit d'un travail de grande précision, un travail de dentelle pour ne pas bouleverser les habitudes des familles. Il prend en compte la réalité démographique de notre arrondissement au regard de laquelle nous avons des écoles plutôt chargées dans le sud de l'arrondissement et moins chargées dans le nord de l'arrondissement alors qu'il s'agit de répartir en finesse les effectifs afin que chacun puisse apporter de meilleurs enseignements à nos enfants. »

**Mme PRADINAS-HOFFMAN :** « J'apporte une autre précision : les fratries ne seront pas séparées. Nous étudierons les cas où un enfant a son frère ou sa sœur dans l'ancien secteur pour qu'ils restent ensemble. Ce changement va se faire sur plusieurs années. Il faudra que nous restions très vigilants, surtout au sujet du nombre de maternelles. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL s'est inscrite pour prendre la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Par cette délibération, nous devons approuver les modifications de la sectorisation. Nous savons tous que la sectorisation du périmètre scolaire fait l'objet de nombreuses discussions au sein des services, des écoles, des parents d'élèves et des enfants qui sont aujourd'hui concernés. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible.

Le groupe écologiste souhaite que lors d'une prochaine délibération, celle-ci soit accompagnée de dates pour que nous mesurions plus précisément les différents changements et pour mieux appréhender les évolutions sociologiques de notre arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je rappelle que nous aurons une communication sur la rentrée scolaire au prochain Conseil d'arrondissement qui permettra de présenter des chiffres plus actualisés. On peut dire que la rentrée s'est globalement bien passée.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**SECRETARIAT GENERAL**

**2015 SG 61 Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection**

**M. le Maire :** « M. Stéphane MARTINET va nous présenter l'avenant à la nouvelle convention relative au plan de vidéoprotection. »

**M. MARTINET :** « Merci M. le Maire. Lors du Conseil de Paris des 23 et 24 novembre 2009, le Maire de Paris a été autorisé à signer une convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris au « plan de vidéo protection pour Paris » (PVPP) mis en place par la Préfecture de Police. La livraison complète du système PVPP est intervenue le 21 novembre 2012. La vidéoprotection n'a pas vocation à se substituer à la présence d'agents de police sur la voie publique mais tend à la compléter et à servir d'appui opérationnel à la gestion des événements. Néanmoins pour garder sa pertinence et garantir son efficacité, il faut faire évoluer le système et éventuellement le nombre de caméras implantées.

Outre les progrès accomplis par la technologie depuis 2009, l'amélioration du dispositif implique de l'actualiser pour tenir compte des mutations urbaines intervenues avec la livraison de nouveaux quartiers urbains ou d'adapter le dispositif existant après plusieurs années de fonctionnement. Il s'agit donc d'un aménagement du dispositif existant et en aucun cas d'un nouveau plan de vidéoprotection.

Cette vidéoprotection ne prétend pas avoir une fonction préventive au-delà de cela : des personnes pensent que la présence d'une caméra peut empêcher de faire certaines bêtises. Mais l'objectif essentiel n'est pas là. L'objectif est, dans le cadre des enquêtes, d'aider à retrouver les auteurs de troubles et à voir les personnes ayant commis des délits. Par exemple, dans le cas de l'assassinat rue de Lappe, la caméra se situant à l'angle de la rue de

Lappe et de la rue de la Roquette a permis par le système de zoom de reconnaître la personne qui a commis cet acte qui a envoyé une personne à l'hôpital. La victime est restée entre la vie et la mort pendant quelques jours, avant de décéder de ses blessures. Par ce système, la police a pu identifier et arrêter le triste sire. Ce dispositif a donc une efficacité certaine.

Par ailleurs, les objectifs de cet avenant sont :

- améliorer la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements et manifestations et assurer la protection des institutions, des établissements sensibles et des équipements municipaux ;
- renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs contre la délinquance et le risque terroriste ;
- mieux gérer la circulation sur les principaux axes et aux portes de la capitale et renforcer la sécurité routière tout en facilitant les interventions urgentes et de secours.

Une nouvelle mission est toutefois introduite par le présent avenant : la lutte contre la pollution de l'air, liée directement aux efforts menés pour limiter le réchauffement climatique.

La Ville de Paris et la Préfecture de police souhaitent donc ajouter des caméras nouvelles aux 1 144 existantes. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :

- Rue de Charonne / rue de Lappe (correspond au contrechamp d'une caméra existante)
- Bréguet Chemin Vert - villa Marcès (au niveau du futur gymnase qui ouvrira fin 2016)
- Jardin Truillot, à l'entrée côté boulevard Richard Lenoir, afin de pouvoir surveiller cet espace ouvert dans lequel des actes peuvent être commis et nécessitant une enquête rapide pour élucidation.

Le respect des libertés publiques et privées lié au déploiement d'un système de vidéoprotection, est en outre garanti par l'action de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui joue son rôle de contrôle à la première alerte (par les usagers ou les associations).

Le projet d'avenant prévoit que la Ville de Paris participe à l'extension du PVPP, à hauteur financière de 5,326 millions d'euros. Il vous est donc demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention et de fait de donner un avis favorable au Conseil de Paris pour autoriser la Maire de Paris à signer la convention. »

**M. le Maire** : « Merci M. Stéphane MARTINET pour cette présentation très claire. Plusieurs élus se sont inscrits. Je donne la parole au groupe communiste et M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. J'imagine que l'opposition est contente. Nous nommons « vidéosurveillance » ce que vous appelez « vidéoprotection ». Nous sommes préoccupés par la préservation des libertés publiques et parler de protection est un mensonge. Dans l'exemple que vous avez donné, on voit bien que la vidéosurveillance ne peut pas prévenir les crimes et délits.

Vous dites que ce plan de vidéosurveillance n'a pas eu pour but de se substituer aux forces de police. Mais en 2009, il a été agrandi et là encore, on nous propose trois caméras supplémentaires pour en arriver à 1144 caméras en tout. Mais entre 2009 et 2014, quelle a été l'évolution du nombre de fonctionnaires de police dans la Ville de Paris ? Il a énormément baissé à cause d'une précédente majorité politique. J'imagine que vous allez nous donner une leçon de sécurité alors que vous baissez le nombre de policiers. Il y a moins de policiers à

Paris et beaucoup plus de caméras. Vous dites que cet avenant ne comporte rien de nouveau. Si, encore plus de caméras, et j'essaie d'attirer votre attention sur le fait que cela a un coût important qui est porté par la collectivité et la municipalité parisienne et cela pose problème. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Cette délibération concerne l'implantation de trois nouvelles camera de vidéosurveillance dans le 11<sup>ème</sup> :

- L'une rue de Charonne/ rue de Lappe
- L'autre au niveau de Breguet /chemin vert/ Villa Marces / salle de sports
- La troisième Jardin Truillot coté boulevard Richard Lenoir.

Cette délibération pose quelques soucis au groupe Europe Ecologie - Les Verts. M. Francois VAUGLIN et M. Stéphane MARTINET ont choisi d'implanter trois nouvelles caméras sur trois lieux. Deux de ces lieux sont de secteurs qui sont en pleine transformation celui de Breguet et celui du jardin Truillot. Les aménagements sont en cours. En choisissant ces deux secteurs, l'équipe municipale projette une image négative de ces quartiers qui sont déjà stigmatisés avec l'implantation de caméra avant même d'avoir été aménagé, d'avoir vécu.

Le comité d'éthique demandé par EELV sur la vidéo surveillance ne dispose toujours d'aucun moyens, ni budget spécifique. Il ne peut compter que sur ses membres, tous bénévoles. Il dépend des informations fournis par la Préfecture de Paris. Le comité mis en place manque d'indépendance et d'autonomie à l'égard de ses mandataires.

Depuis des années, les écologistes demandent à la Ville un bilan des avantages en termes de sécurité de la vidéosurveillance à Paris en comparaison de l'utilisation des moyens financiers de la vidéosurveillance à une présence sur le terrain d'agents de sécurité. En l'absence de cette étude que nous réclamons, nous voterons contre cette délibération. »

**M. le Maire** : « Je précise pour la bonne information de chacun que cette délibération et le contenu de cet avenant ont été élaborés par le Préfet. Ni le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement ni l'adjoint chargé de la sécurité n'ont émis ces propositions. Mme Aurore MOUYSSSET souhaite prendre la parole. »

**Mme MOUYSSSET-NOZERAND** : « Nous nous réjouissons en effet que Mme HIDALGO tienne compte des propositions de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET faites pendant la campagne municipale en faveur de la vidéoprotection. Nous regrettons que ce plan ne soit pas un peu plus ambitieux et n'aille pas au-delà de 135 caméras à Paris dont 3 dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Nous sommes ravis d'apprendre que la caméra qui sera installée rue de Lappe va dans le sens du vœu que nous avons déposé il y a quelques semaines et qui avait été rejeté. Etant donné le statut de Paris capitale et de destination touristique mondiale, Paris nécessite certainement un réseau encore plus dense. A titre de comparaison, il y a à Paris une caméra pour 2027 habitants contre une caméra pour 1169 habitants à Lyon et une caméra pour 1077 habitants à Strasbourg. Heureusement que la RATP a un réseau de près de 10000 caméras, très utiles notamment en novembre 2013 lors des fusillades dans les locaux de Libération.

Nous regrettons également que la vidéoprotection des parties communes des immeubles des ensembles sociaux ne soit pas abordée dans ce projet. Enfin, nous avons une interrogation sur le coût rapporté au nombre de caméras qui s'élève à 70000 euros par caméra alors que le

Ministre de l'Intérieur estime le coût de la pose et du raccordement d'une caméra à 15000 euros.

Malgré les points soulevés, nous voterons évidemment en faveur de cette délibération, en espérant que d'autres suivront en ce sens. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais rappeler quelques éléments pour bien préciser le rôle de chacun dans cette affaire. S'agissant de sécurité, et étant donné le fonctionnement de nos institutions à Paris, il me semble normal que le Préfet soit à l'initiative de cet avenant au plan. Il ne s'agit pas d'un nouveau plan de vidéoprotection, il s'agit d'ajuster un dispositif, qui a fait l'objet de débats pendant la campagne municipale mais qui a néanmoins été adopté sous le mandat de M. Bertrand DELANOË et il le revendiquait haut et fort. Nous assumons tous nos actes et ce soir, le nôtre sera de voter cet avenant, pour les raisons que M. MARTINET a présentées.

Parmi les adresses proposées, cet angle de la rue de Charonne / rue de Lappe a fait l'objet de débats entre nous. Le vœu que vous aviez déposé n'avait pas été voté. Pour rappeler nos échanges lors de ce débat, nous vous avons demandé son retrait étant donné nos discussions avec la Préfecture qui portaient justement sur les modalités de sécurisation et de remise en ordre de la rue de Lappe qui a connu des désordres significatifs en hiver dernier qui se sont conclus avec cet assassinat. Les discussions avec le Préfet n'avaient pas abouti alors. Nous avons souhaité que le Préfet puisse avancer toutes les propositions en fonction de son expertise. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé le retrait de votre vœu.

Quoi qu'il en soit, le Préfet et moi-même avons écrit à l'ensemble des habitants du quartier afin de leur exposer le dispositif mis en place. Selon les premiers retours, la situation dans ce quartier semble nettement apaisée. Il me semble important de souligner cet élément.

Il s'agit d'un avenant d'un plan existant que nous avons voté lors de la dernière mandature, il y a cinq ans. Le dispositif a permis d'élucider plusieurs affaires, et parfois également d'envoyer des équipes à des endroits où la situation était en train de dégénérer. Cet élément relève donc plus de la vidéoprotection que de la vidéosurveillance car elle permet d'éviter le pire lorsque l'équipe arrive à temps.

Ce débat a sa place au Conseil d'arrondissement, néanmoins le nombre de trois nouvelles caméras dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement reste modeste par rapport à l'ampleur de l'avenant et ses 160 nouvelles caméras à Paris. Mais j'imagine que ce débat va bien légitimement se poursuivre au Conseil de Paris.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Les élus du groupe Communistes-Front de Gauche, et du groupe Europe Ecologie - Les Verts. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **VOIRIE ET DEPLACEMENTS**

### **2015 DVD 201 Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché**

**M. le Maire** : « M. Patrick BLOCHE devant arriver incessamment, je vous propose de décaler ses projets de délibération et de passer la parole à M. Florent HUBERT pour les travaux d'enrobés bitumeux et les modalités de passation du marché. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Je ne serai pas long. Il s'agit de la reconduction des marchés permettant de couvrir nos voies et nos trottoirs d'enrobés après réfection ou lorsque la chaussée nous semble suffisamment dégradée et qu'elle mérite d'être remplacée. Il y a plusieurs centaines de milliers de mètres carrés d'enrobés refaits chaque année. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET** : « Je souhaite profiter de cette délibération sur les enrobés pour souhaiter que ce marché prenne en compte la demande des Parisiens d'enrober les axes routiers, et de prendre également en compte les enrobés végétaux, de façon à faire entrer la voirie parisienne dans l'âge de l'après-pétrole. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Florent HUBERT va répondre. »

**M. HUBERT** : « Merci M. JAPHET pour votre question. La Ville a d'ores et déjà expérimenté des enrobés végétaux sur une piste cyclable dans le bois de Vincennes et dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons encore des incertitudes concernant le coût des produits, sur leur durabilité et sur la sécurité liée à l'adhérence des produits. Néanmoins, je pense qu'il faut poursuivre ces expérimentations. Je vais voir avec les services techniques centraux si l'on peut utiliser ces produits car ils permettraient de renforcer la perméabilité de nos sols, ce qui est un enjeu écologique essentiel, et ils constitueraient une solution intelligente pour les pieds d'arbres. »

**M. le Maire** : « Merci pour ces échanges qui nous permettent d'apprendre sur les enrobés. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

### **2015 DEVE 123 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET** : « Merci M. le Maire. Je vous avais présenté en mars dernier le projet d'actualisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et vous aviez approuvé à cette occasion le lancement d'une consultation du public, ensuite approuvée par le Conseil de Paris. Cette consultation a mis en avant les nuisances liées aux bruits « émergeants » en invoquant les deux-roues motorisés, les véhicules de la propreté, d'urgence, les bus diesel et l'usage intempestif du klaxon. La Ville de Paris engage déjà de nouvelles actions qui vont dans ce sens de la réduction du bruit, comme le développement des deux-roues électriques.

Les plans ont été amendés afin de pouvoir prendre en compte les remarques du public et vous êtes invités à approuver cette version amendée du Plan de Prévention. »

**M. le Maire** : « Merci, je donne la parole à M. Eric GARANDEAU. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Nous ne pouvons bien sûr que souscrire à des améliorations du Plan de prévention du bruit. Je souhaiterais simplement ajouter que nous aurions aimé que ces améliorations soient encore plus substantielles, notamment que la transition de la flotte de la Ville de Paris vers des motorisations non-diesel soit accélérée afin de réduire la pollution sonore et atmosphérique. Nous aimerions également que les actions à l'encontre des deux-roues soient plus fréquentes. Que ce soit pour le comportement des voitures ou des deux-roues, ou pour tout ce qui concerne la réduction du tapage nocturne notamment aux abords des quartiers festifs, au-delà des actions de sensibilisation et d'information, une action de répression permettrait probablement d'atteindre de meilleurs résultats. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Pierre JAPHET va donner des éléments de réponse. »

**M. JAPHET** : « L'évolution vers des flottes plus propres et moins polluantes, y compris sur le plan sonore, autant au niveau de la Ville que des particuliers. Nous aimerions tous évidemment que cela aille plus vite pour améliorer notre qualité de vie mais il y a des contraintes budgétaires au niveau de la Ville. Au niveau des particuliers et des professionnels, modifier les comportements est ce qui est le plus compliqué.

Je souhaite rappeler le budget exceptionnel du Plan Vélo de cette mandature, qui a été multiplié par quatre par rapport à la précédente mandature. »

**M. le Maire** : « Merci. Il s'agit d'une délibération importante car elle prend en compte les contributions de nos concitoyens sur le sujet majeur de la réduction du bruit. J'entends dans vos différentes interventions votre souhait que ce plan aille le plus loin possible et c'est un souhait qui est partagé. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES****2015 DDCT 106 Subventions (102.200 euros) et conventions avec sept associations et deux bailleurs sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

**Mme CHARPENTIER** : « Cette délibération concerne l'attribution de subventions à des associations, dont le club de prévention Jeunesse Feu Vert pour mettre en œuvre un chantier éducatif dans le quartier prioritaire Fontaine au Roi (au 23 rue de l'Orillon et au 31 rue du Moulin Joly) permettant aux jeunes du quartier de travailler tout en poursuivant le but d'avoir une meilleure image de soi, de développer la solidarité et de réaliser des projets.

Ces actions sont très régulièrement renouvelées et devraient être plus largement développées afin d'en faire bénéficier à davantage de jeunes. Elles sont bénéfiques à la poursuite des études, elles sont favorables à leur socialisation, et permettent d'éviter que les jeunes traînent et fassent des bêtises, évitant ainsi la pose de caméras coûtant cher. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

**Mme TERLIZZI** : « Je souhaiterais apporter un complément d'information. Dans le cadre du Contrat Jeunesse d'arrondissement, que nous avons fini de rédiger mais que nous n'avons pas encore présenté, les acteurs associatifs et les acteurs de terrain jeunesse de l'arrondissement ont souhaité que l'on développe ces chantiers jeunes car nous avons remarqué qu'il y avait des effets très favorables. Nous allons travailler sur cet axe. J'ai déjà eu des contacts à ce sujet.

Les chantiers éducatifs concernent souvent des rénovations, mais nous pourrions également les développer sur des tâches administratives ou sur des espaces verts. Cela permettrait d'ouvrir les chantiers à d'autres tâches et d'attirer un public féminin, même si les filles sont les bienvenues sur les bâtiments, mais il y a très peu de candidates. Nous pourrions étendre aussi ces chantiers à la Mairie d'arrondissement (classe à repeindre, travail administratif en mairie). Cela fait partie des axes d'insertion professionnelle du Contrat Jeunesse d'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Cette proposition me paraît pleine de bon sens, d'une part parce que ces jeunes reprennent confiance en eux, si jamais ils ne l'avaient pas déjà, et d'autre part parce que c'est en nettoyant sa cage d'escalier qu'on prend l'habitude de ne pas la salir derrière. J'aurais une proposition si vous imaginez l'étendre au-delà du chantier du bâtiment : vous pensez l'étendre à des tâches administratives, je pensais à l'étendre à tout l'arrondissement qui a tellement besoin de devenir plus propre. Je serai donc favorable à ce que cette initiative se développe et qu'elle soit subventionnée. Cet argent sera bien utilisé. »

**M. le Maire** : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2015 DDCT 111 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers Politique de la Ville**

**M. le Maire** : « Je donne de nouveau la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER »

**Mme CHARPENTIER** : « Il s'agit de subventions allouées, dans le cadre de la Politique de la Ville sur les quartiers prioritaires, pour la lutte contre l'illettrisme, qui constitue une priorité du Contrat de Ville 2015-2020 signé en début d'année. Il s'agit d'un sujet essentiel pour que les jeunes en situation d'illettrisme puissent, à partir de leur formation initiale, pouvoir développer des activités interprofessionnelles. Il s'agit d'un axe très important au sein de la Politique de la Ville. »

**M. le Maire** : « Je précise qu'il s'agit pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement d'une subvention de 42 000 euros pour l'ARFOG-LAFAYETTE (Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles Œuvre des Gares) qui intervient dans le cadre général que Mme Isabelle CHARPENTIER a présenté. Je donne la parole à M. Eric GARANDEAU. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Nous soutiendrons évidemment cette subvention et surtout l'objet qui l'anime. La lutte contre l'illettrisme est une cause nationale. Maîtriser la langue est un élément essentiel de l'intégration. De ce point de vue, nous ne pouvons que féliciter les associations qui s'emparent de ce sujet, et regretter que l'Etat fasse le contraire de ce qu'il faudrait au niveau national. Je citerai la tribune de M. Jean-Pierre Chevènement qui a récemment indiqué que nous étions en train de détruire l'école de l'intérieur : « La baisse de niveau dans toutes les disciplines, c'est vrai dans tous les domaines notamment dans le français, l'orthographe et la grammaire, condamne un enseignement interdisciplinaire. Comment faire de l'interdisciplinaire sur la base de disciplines incomprises ? » Comme on est en train d'augmenter la part de l'interdisciplinaire et donc de réduire la part de l'enseignement de chaque discipline, on peut s'indigner du massacre qui est en train d'être fait de notre école.

Nous soutenons évidemment la subvention faite à cette association, mais tout en déplorant que l'Etat ne prenne pas exemple sur cette association pour revoir sa politique éducative. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « J'ai cru percevoir un sophisme dans votre intervention à partir du moment où il s'agit d'accroître l'interdisciplinarité dans la réforme du Ministère de l'Education Nationale... »

**M. GARANDEAU** : « Non je vous renvoie au texte de M. Chevènement... »

**M. Le Maire** : « Je me suis contenté d'écouter votre propos qui me suffit amplement. »

**M. GARANDEAU** : « Il me semble que vous m'avez mal compris. Je voulais dire que si l'on augmente l'interdisciplinarité, la part d'enseignement de chaque discipline est réduite et entraîne un affaiblissement de l'enseignement du français. »

**M. le Maire** : « Il ne s'agit pas du sujet dont nous sommes amenés à débattre ce soir quoi qu'il en soit. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRES CULTURELLES**

**2015 DAC 413 Subvention (78.000 euros) et convention avec l'établissement public la Maison des métaux (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Il s'agit d'une subvention d'investissement de 78 000 euros destinée à des travaux et des investissements pour des logiciels, du matériel de bureau et informatique, du mobilier et du matériel scénique. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL ne souhaite plus intervenir, y-a-t-il d'autres demandes ? Non. Nous allons quand même passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2015 DAC 448 Subventions (228.000 euros) avenant et conventions avec 7 établissements cinématographiques et l'association la Maison du Film court (19<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Cette subvention va permettre à financer la mise en accessibilité de cinémas à Paris et le Majestic Bastille dans notre arrondissement. Pour le moment, aucun des trois cinémas du 11<sup>ème</sup> arrondissement n'est accessible aux handicapés. Je n'ai pas vu le détail des travaux mais j'imagine qu'elles concerneront les deux salles. Le Majestic Bastille n'étant pas dans une situation florissante, espérons que cela lui permettra d'attirer un public plus important. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Eric GARANDEAU a souhaité prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Je souhaite indiquer que nous soutenons cette mesure, que le Majestic Bastille a une politique de programmation d'une grande qualité et qu'en plus, il respecte le droit, contrairement à l'un de ses voisins. Merci. »

**M. le Maire** : « Vous avez de la suite dans les idées. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2015 DAC 502 Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec la SARL Les Ateliers de Danse**

**Mme DEBIEUVRE** : « Cette délibération ne concerne pas une subvention (que nous avons déjà votée) mais une signature de convention entre la Ville de Paris, l'Etat et la société Les Ateliers de la Danse qui gère la Ménagerie de Verre. Il s'agit d'une convention pluriannuelle pour 2015, 2016 et 2017. Elle sera signée pour la quatrième fois entre Les Ateliers de la Danse, l'Etat et la Ville (la première a été signée en 2005).

Je ne vais pas vous présenter l'établissement car je pense que vous connaissez tous le travail effectué par la Ménagerie de Verre et la renommée de cet établissement qui est unique à Paris et qui porte des projets très innovants. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Le groupe des élus de la Droite et du Centre apporte son soutien à la Ménagerie de Verre, un lieu emblématique de la culture dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Sous la houlette de sa directrice Mme Marie-Thérèse Allier, nous saluons le travail chorégraphique innovant et exigeant avec un triple objectif de pédagogie, d'accueil des répétitions et d'accueil des spectacles. La Ville de Paris soutient depuis 1996 la SARL Les Ateliers de Danse qui gère la Ménagerie de Verre ; cette dernière reçoit également le soutien du Ministère de la Culture et de la Région l'Ile-de-France.

Nous sommes appelés à délibérer pour autoriser la Mairie de Paris à signer une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris, l'Etat, la Région et Les Ateliers de la Danse, valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de trois ans. La convention rappelle le coût total éligible du programme d'actions qui est évalué à 2 491 000 euros, et fixe dans son article 4 les conditions de détermination de la contribution financière :

- l'Etat contribue pour un montant de 750 000 euros, soit 250 000 euros par an.
- la Ville de Paris contribue financièrement pour un montant de 140 000 euros. Pour les années suivantes, un avenant sera délibéré chaque année.

Cette convention prévoit également les modalités du suivi de son application.

Une nouvelle fois, nous constatons la légèreté avec laquelle sont traités les dossiers de subventions et de conventionnements qui y sont attachés. Non seulement on nous présente une délibération de neuf mois pour une convention dont la validité a débuté en janvier 2015, mais surtout l'annexe 3 intitulée « Grille d'indicateurs de suivi d'activités » est communiquée à l'état vierge avec la mention : « La grille d'indicateurs de suivi d'activités sera rédigée ultérieurement conjointement avec la structure, la DRAC et la DAC ». En cette période où chaque euro dépensé est précieux, on constate une nouvelle fois à quel point le suivi et le contrôle de l'efficacité des dépenses engagées ne font pas partie des réflexes de l'exécutif municipal et régional. Nous ne reviendrons pas sur la pertinence de la hiérarchie des priorités entre les différentes interventions qui est à la hauteur de la qualité du suivi de leur emploi. Nous votons donc cette autorisation à la Ville de Paris de signer cette convention avec la SARL Les Ateliers de la Danse que nous soutenons pleinement et que nous ne voulons pas pénaliser pour des motifs qui ne sont pas de son fait. Par contre, nous attendons un dossier complet pour la présentation de l'avenant concernant 2016. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Martine DEBIEUVRE va vous répondre. »

**Mme DEBIEUVRE** : « J'en prends bien note Mme SPINNEWEBER. Dès que nous l'aurons, nous vous en ferons part. »

**M. le Maire** : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2015 DAC 542 Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ateliers du Chaudron (11<sup>e</sup>)**

**Mme DEBIEUVRE** : « L'association des Ateliers du Chaudron est installée dans le quartier Fontaine au Roi, au passage de Ménilmontant. Cette association a pour but de mettre en œuvre toute action culturelle auprès des publics très diversifiés et organise des stages mensuels, des ateliers hebdomadaires de création et d'improvisation, des représentations théâtrales et des concerts. La subvention proposée à l'association est de 7500 euros. »

**M. le Maire** : « Merci. Mme Joëlle MOREL a demandé la parole. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Il n'est plus nécessaire de présenter l'association les Ateliers du Chaudron. Tous les élus connaissent cette association dynamique qui, depuis des années répond positivement aux demandes de participation pour animer les différentes opérations locales dans l'espace public dans le 11<sup>ème</sup>. Cette association est précieuse par ses savoir-faire :

- d'expression par le théâtre de rue,
- de découverte des jeux d'improvisation,
- d'accompagnement intergénérationnel, en particulier avec les enfants et les adolescents.

Elle est indispensable dans notre arrondissement aux personnes en situation de précarité, pour les aider à parler, à témoigner, à créer.

Je suis intervenue en juin dernier pour expliquer les difficultés de trésorerie de l'association. Après l'été, la situation est la même. Malgré un courrier des Ateliers du Chaudron envoyé en août aux élus, l'association reste dans l'attente de réponse.

Une attente au niveau financier : les subventions que nous voterons lors de ce conseil d'arrondissement apporteront une toute petite respiration mais ne sont pas à la hauteur des problèmes rencontrés.

Une attente de reconnaissance : par une réponse téléphonique, un courrier, un rendez-vous, une rencontre. Ce sont ces outils qui sont à la disposition de tous les élus.

Je suis donc attristée ce soir que nous laissons ainsi le dynamisme des associations s'éteindre. »

**M. le Maire** : « Merci. Je n'ai pas tout à fait la même perception des choses. Mme Martine DEBIEUVRE pourra répondre, mais je donne d'abord la parole à M. Eric GARANDEAU. »

**M. GARANDEAU** : « On voit bien l'intérêt du travail mené par cette association, nous n'avons donc aucune réserve sur l'attribution de cette subvention. Nous aimerions simplement, lorsqu'une association reçoit plusieurs subventions au titre d'un même exercice, pouvoir avoir une vision consolidée de toutes les subventions attribuées à une même association. Celle-ci a la chance d'en recevoir (et c'est très bien), d'autres n'en ont pas. Il est important pour notre bonne information d'avoir cette vision consolidée. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « M. Michel BILIS souhaite intervenir. »

**M. BILIS** : « Je voudrais également souligner l'implication très précieuse de l'association des Ateliers du Chaudron dans le domaine de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, par son investissement pour unifier et impliquer les jeunes dans les activités artistiques, et par sa participation active à la Journée des Solidarités. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER. »

**Mme CHARPENTIER** : « Ils font un travail extraordinaire dans le quartier Fontaine au Roi. Sur la question des subventions, les Ateliers du Chaudron sont subventionnés certes, mais ils obtiennent ces subventions à des titres différents et pour plusieurs actions. On ne peut donc pas simplement parler de leur montant ; par exemple, nous allons voter plus tard une autre subvention pour les activités scolaires et périscolaires organisées dans les ateliers de l'association dans le cadre d'un appel à projets. Les subventions peuvent venir de la DASCO (Direction des Affaires Scolaires), de la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires) ou de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) pour des projets différents et des publics différents. Le montant de la subvention ne représente pas tout le travail que l'on trouve derrière. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Eric GARANDEAU souhaite reprendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « J'ai bien compris que pour vous ce n'était pas un petit travail, mais je ne vois aucun argument qui ne conduise pas à répondre positivement à notre question. Ce n'est pas parce que les gens ou les projets sont différents qu'on ne peut pas avoir le montant consolidé de l'ensemble des subventions attribuées à une même association, sachant qu'il y a énormément d'associations qui œuvrent dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement et que beaucoup d'entre elles ne reçoivent pas de subventions. Il est donc intéressant de comprendre pourquoi une telle concentration se fait parfois. Elle est légitime et justifiée mais il est important pour notre travail d'élus d'avoir cette information. »

**M. le Maire** : « Mme Martine DEBIEUVRE va répondre sur tous les points. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Mme CHARPENTIER a déjà donné une partie des réponses. Nous n'avons pas les livres de comptes, c'est la Direction des Affaires Culturelles (DAC) qui les possède. Je vous le dis à chaque fois, moi aussi j'aimerais avoir plus d'informations. Je voudrais particulièrement répondre à Mme Joëlle MOREL qui insinue que je ne reçois pas les associations : l'association des Ateliers du Chaudron fait partie des premières associations que j'ai reçues au début du mandat. Ce n'est donc pas très sympathique de votre part de dire

cela. Je voudrais préciser également qu'ils n'ont pas touché de subvention de la Région car leur demande n'a pas eu de suite. »

**M. le Maire :** « Pour être complet, nous avons reçu cet été un courrier proposant une action complémentaire dans le cadre de la COP21. Nous avons depuis un an un groupe de travail COP21 qui rassemble de nombreux élus du Conseil d'arrondissement en fonction des différentes délégations et qui a établi un programme d'actions. Nous n'avons pas de budget spécifique pour la COP21 ; toutes ces actions ont trouvé des droits de financement par le droit commun.

De plus, je ne veux pas laisser penser que vous manquez d'information alors qu'elle existe. Je voudrais rappeler que la Ville de Paris édite chaque année un document qu'elle met en ligne sur Paris.fr, nommé « Compte Administratif » auquel est annexé l'ensemble des montants versés à toutes les associations, ainsi que tous les avantages en nature. Le document est consultable en ligne et bien sûr tous les élus et les Parisiens y ont accès.

Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**2015 DDEEES 138 Subvention (4.000 euros) à l'association Terramicales (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Nous passons à une subvention de 4000 euros pour Terramicales. Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

**M. DUCLOUX :** « Cette association a pour but de promouvoir l'art de la céramique à travers des expositions, des salons, des performances, des démonstrations, des festivals et des ateliers. Je remercie à ce titre Mme Martine DEBIEUVRE qui a chapeauté l'organisation de l'édition 2015 du Festival de céramique qui a permis de mettre en avant 32 céramistes, dont la moitié de jeunes talents, à la salle Olympe de Gouge. Ce partenariat existe depuis onze ans et fait partie de la vie et de l'artisanat d'art du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il est donc important de soutenir cette association et d'attribuer cette subvention de 4000 euros à l'association Terramicales dont on attend le salon en 2016. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « C'est effectivement un beau salon. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT :** « Il est effectivement essentiel de soutenir les artisans du 11<sup>ème</sup> arrondissement dans leur volonté de se faire connaître et d'organiser des festivals de la céramique. Notre question est : quelle est la part d'artisans du 11<sup>ème</sup> arrondissement dans ce festival ? 32 céramistes y sont exposés et l'attention de la Droite et du Centre porte sur le fait que notre arrondissement soit mis en valeur lors du festival organisé par cette association. Pourrions-nous savoir quelle est la part faite par ce festival à nos quartiers ? »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention pour cette subvention. Mme Martine DEBIEUVRE et M. Philippe DUCLOUX vont vous répondre. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Si cela vous passionne vraiment M. LEFORT, nous rechercherons combien de céramistes du 11<sup>ème</sup> ont participé au festival. Mais nous habitons Paris, il serait mal venu de poser des frontières entre le 11<sup>ème</sup> arrondissement et le reste de Paris. Les artistes peuvent venir de tout Paris et de banlieue, nous sommes accueillants. »

**M. DUCLOUX** : « Mme DEBIEUVRE a tout dit donc je n'ai rien à ajouter. Oui, le 11<sup>ème</sup> arrondissement ne réunit pas tous les céramistes. Il s'agit d'un élément que nous pouvons prendre en compte dans un autre salon, le Salon de l'Artisanat, qui aura lieu en février prochain. »

**M. le Maire** : « M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT** : « Loin de moi l'idée de faire du chauvinisme à outrance en faveur du 11<sup>ème</sup> arrondissement, mais prenons conscience que le dynamisme commercial de nos quartiers contribue aussi à sa richesse. Je veux rappeler votre propre position sur le Festival Onze Bouge où vous avez déploré le manque d'artistes du 11<sup>ème</sup> mis en valeur lors de ce festival. Alors je vous prie d'être un peu plus cohérente dans vos interventions. Si jamais nous vous demandons quelle est la part des artisans du 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce n'est pas pour demander qu'il y ait 100% d'artistes du 11<sup>ème</sup> arrondissement pendant ce festival, mais uniquement pour nous assurer que les dépenses du 11<sup>ème</sup> arrondissement profitent au dynamisme économique de nos quartiers. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Je n'ai pas dit qu'il fallait des artistes du 11<sup>ème</sup> qui participent au Festival Onze Bouge. J'avais dit que je souhaitais que davantage de lieux de spectacle du 11<sup>ème</sup> participent au festival, même si je comprends que les structures sont petites. Je n'avais donc pas parlé des artistes mais des lieux. »

**M. le Maire** : « Je vais conclure de manière à rassembler tout le monde. Notre souci est que l'action municipale puisse bénéficier aux structures du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Notre critère n'est pas d'avoir des ratios, mais c'est surtout de ne pas laisser de côté des artisans du 11<sup>ème</sup> qui souhaiteraient exposer. Je ne sais pas combien il y a de céramistes parmi les artisans du 11<sup>ème</sup>, et s'il y en a suffisamment pour tenir un salon. Donc ce qui me semble essentiel est que tous les céramistes du 11<sup>ème</sup> souhaitant exposer puissent le faire, et c'est le cas. Nous ouvrons ensuite nos portes aux autres artisans venant de Paris et d'ailleurs pour donner de l'ampleur et du rayonnement à notre arrondissement.

Je propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **2015 DDEES 228 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C**

**M. le Maire** : « M. Philippe DUCLOUX, je vous propose de présenter le projet de délibération et ensuite le vœu qui est déposé en séance, en application de l'article 22 de notre

règlement intérieur. Je vous propose donc que nous adoptions la délibération et le vœu qui propose un amendement technique à cette délibération. »

**M. DUCLoux** : « Cette délibération fait suite à une délibération que j'ai présentée il y a quatre mois et qui avait pour but de mettre en place une nouvelle délégation de service public pour les marchés alimentaires et biologiques de notre arrondissement. C'est une délibération parisienne qui concerne trois secteurs dont le secteur A dont nous faisons partie. Depuis ce dernier vote émis au sein de ce conseil, l'opération classique de mise en concurrence a été mise en place. La présente délibération indique le prestataire pour chaque secteur (Cordonniers Frères pour le secteur A).

La délégation de service public dure quatre ans. Plusieurs nouveautés sont proposées dans ce projet, venant de demandes fortes des commerçants qui sont sur les marchés, dont le renouvellement des bâches qui abritent les commerçants en vue de l'amélioration de l'accueil.

Les sujets des biodéchets et des circuits courts, qui nous sont chers au sein de ce conseil d'arrondissement, sont également pris en compte dans cette nouvelle délégation de service public.

Il faut également savoir qu'à travers cette délégation de marché public, de nouveaux services sont proposés (cours de cuisine) qui permettent de considérer ces marchés non seulement comme des lieux de commerce mais aussi comme des lieux conviviaux. C'était un sujet dont nous avons discuté il y a un an au sein de ce Conseil.

Comme l'a indiqué M. le Maire, je vous propose également de voter un vœu car dans les annexes de la convention soumise, deux demandes ne correspondent pas au courrier du 25 janvier dernier, adressé par le Maire du 11<sup>ème</sup> à Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce. Nous souhaitons donc que des modifications soient prises en compte :

- Que le marché du Père Lachaise se tienne le jeudi et le dimanche (et non le mardi et le vendredi comme indiqué)
- Que le marché bio se tienne sur la place du Père Chaillet, et non sur le marché Popincourt.

Cette délibération est importante car elle portera sur quatre ans et permettra aux cinq marchés du 11<sup>ème</sup> arrondissement d'avoir un nouveau délégataire, avec de nouvelles prestations et de nouvelles demandes. Sachez que nous allons remettre à plat les rentrées des nouveaux délégataires et voir comment nous pouvons travailler ensemble dans le sens de l'intérêt général des commerçants et des habitants, car les marchés du 11<sup>ème</sup> sont des lieux de convivialité et de sociabilisation. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette présentation très claire. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI** : « Vous savez que le groupe communiste est contre le recours trop important à des délégations de service public pour des activités qui peuvent être assurées en régie municipale. Toutes les activités ne peuvent pas l'être ; par exemple, la mairie n'a pas vocation à construire du bitume. La mairie qui nettoie les marchés doit pouvoir contrôler la mise en place et le déménagement des marchés parisiens plusieurs fois par semaine. Nous ne comprenons pas la raison et l'intérêt de passer par un prestataire extérieur, sinon pour permettre à quelques uns de faire une marge et de gagner de l'argent alors que le passage en

régie permettrait de faire des économies. D'autant que nous avons de plus en plus d'exigences pour nos marchés, comme nous pouvons le voir dans l'avenant. Nous voulons imposer un certain nombre de contraintes pour aller dans le sens du progrès notamment en matière de gestion des déchets. De plus on aura du mal à me faire croire que ce marché est concurrentiel ; on est là dans la fabrication d'un marché un peu artificiel et nous sommes donc un peu loin de l'intérêt des Parisiens. »

**M. le Maire :** « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Il est toujours agréable d'arriver après que les marchés soient attribués pour en modifier les clauses. Quelle est la conséquence de ces modifications qui arrivent après que ces marchés aient été passés avec la société Cordonniers Frères ? J'espère qu'elles ne seront pas trop onéreuses puisque cela aura une répercussion sur les finances de la Ville ou du moins celles des commerçants qui s'installent sur ce marché. J'espère que les candidats évincés ne prendront pas ombrage de cette modification du contrat passé ; cela pourrait peut-être avoir des conséquences fâcheuses sur le déroulé de la procédure.

Vous avez évoqué la création d'un marché biologique, une demande que nous avons nous-mêmes, élus de la Droite et du Centre, également faites. Il serait utile, puisque vous demandiez que le délégataire étudie l'installation d'un marché biologique, qu'il puisse aussi étudier la création d'un marché avec des solutions intermédiaires, comme l'agriculture raisonnée, qui permettrait d'abaisser le coût des produits vendus pour la population tout en maintenant cet objectif de protection de l'environnement. Nous pourrions aussi étudier les marchés à circuit court de façon à ce que les prix puissent être adaptés à la situation d'un certain nombre d'habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Ceci étant dit, nous voterons bien entendu cette délibération qui nous paraît aller dans le sens que nous souhaitons pour la ville de Paris. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Pierre JAPHET demande la parole. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. Je voulais avoir une précision sur la procédure de dépôt de ce vœu par rapport au règlement du Conseil. »

**M. le Maire :** « C'est un vœu déposé en application de l'article 22 du règlement du Conseil d'arrondissement : « *Tout membre du conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœux en cours de séance : le conseil d'arrondissement en débat après avoir statué sur leur éventuelle mise en discussion, sur proposition du Maire d'arrondissement* » Je vous fais donc cette proposition après avoir déposé le vœu.

Pour clarifier les éléments de cet amendement proposé, et pour rassurer tout le monde, le marché n'est pas encore attribué à ce stade. Il ne s'agit pas d'un changement du cahier des charges, les lots étant rédigés de manière très englobante. Il s'agit plutôt d'un détail dans la mise en œuvre, avec un changement de jours afin d'alterner avec le marché Belleville qui est à proximité et offrir ainsi un service plus intéressant pour nos concitoyens. La seconde proposition de ce vœu est de reporter la proposition qui a déjà été retenue, soit la création de trois marchés bio à Paris dont un marché dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui constitue une bonne nouvelle. La délibération propose de l'installer sur le marché Popincourt et nous

proposons de le déplacer place du Père Chaillet, afin une nouvelle fois d'avoir une offre plus variée et complémentaire. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT** : « Merci M. le Maire. Je ne comprends pas quand vous dites que le marché n'est pas attribué car il est écrit : « Il vous est proposé de confier, pour une durée de quatre ans, la gestion des marchés à la société Cordonnier Frères ». Cela veut dire qu'on nous propose de valider la proposition d'attribuer ce marché qui a été prise. Donc le marché a bien été passé ou va l'être dans quelques jours. Le cahier des charges a été écrit et la société Cordonniers Frères a remis son offre sur la base d'un cahier des charges qui ne comportait pas ces quelques corrections. Ai-je mal compris ? »

**M. le Maire** : « Vous avez mal compris, le marché n'est pas attribué. Je le dis et je le répète. Relisez le texte et vous comprendrez qu'il n'est pas attribué à ce jour. Le Conseil de Paris va se prononcer dans quelques jours. Chaque assemblée est souveraine mais nous avons la possibilité de modifier tel ou tel aspect, dans les limites du règlement et des procédures préalablement engagées. Je le répète, il s'agit de demandes à la marge. De plus, cela nous a permis de nous féliciter du résultat de ce marché. M. Philippe DUCLOUX va apporter quelques compléments d'information. »

**M. DUCLOUX** : « Je voudrais dire à M. Adrien TIBERTI que ce débat sur les régimes devrait plutôt se dérouler au Conseil de Paris, même si je comprends votre position.

M. LEFORT s'inquiétait de l'aspect financier : la redevance perçue par la Ville en 2014 s'élevait à 2 773 166 euros, elle reçoit donc des contributions. Pour le reste, M. le Maire l'a bien expliqué en disant que nous avons cette volonté de faire en sorte que les marchés de Belleville et du Père Lachaise puissent trouver un juste milieu dans l'intérêt des habitants et des commerçants. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu. »

**M. le Maire** : « Je pense que l'ensemble des arguments ont été échangés. Nous allons d'abord procéder au vote du projet de délibération. Qui vote pour ? La majorité de l'assemblée. Qui vote contre ? Les élus du groupe communiste. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

### **V11201527 Vœu demandant l'amendement de la délibération 2015 DDEEES 228**

**M. le Maire** : « Nous passons au vote du vœu rattaché à cette délibération. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant le courrier du 25 janvier 2015 adressé par M. François Vauglin, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, à la DDEEES et à Mme Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et indépendantes ;

Considérant que ce courrier porte la demande de la municipalité du 11<sup>e</sup> arrondissement de création d'un marché alimentaire biologique place du Père Chaillet, demande chère aux habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la délibération 2015 DDEEES 228 portant sur l'attribution des délégations de service public des marchés alimentaires et biologiques parisiens, dans l'article 36 de la convention de

délégation de service public - secteur A, mentionne que « le délégataire étudiera la création d'un marché biologique lors d'une tenue qui pourrait être le samedi matin ou le dimanche matin sur le marché Popincourt » ;

Considérant par ailleurs le souhait exprimé par le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement que les jours de tenue du marché Père Lachaise soient modifiés, en complémentarité de ceux du marché de Belleville, afin de se tenir le jeudi et le dimanche - au lieu du mardi et du vendredi -, notamment afin de relancer la commercialité de ce marché ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- que le Conseil de Paris amende l'article 36 de la convention de délégation de service public -secteur A, liée à la délibération 2015 DDEEES 228, dans les termes suivants : « le délégataire étudiera la création d'un marché biologique lors d'une tenue qui pourrait être le samedi matin ou le dimanche matin sur la place du Père Chaillet ».
- que le Conseil de Paris amende l'ensemble des pièces de l'annexe de la convention de délégation de service public - secteur A, liée à la délibération 2015 DDEEES 228, en stipulant que le marché du Père Lachaise se tiendra le jeudi et le dimanche.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? La majorité de l'assemblée. Qui s'abstient ? Les élus du groupe communiste. Le projet est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**JEUNESSE ET SPORT**

**2015 DJS 346 Espace jeunes Bas Belleville (11<sup>e</sup>) - Aménagement-Autorisations d'urbanisme**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

**Mme TERLIZZI :** « Un espace jeunes a été créé dans le secteur Orillon / Fontaine au Roi. La Ville a contracté un bail avec la SIEMP pour deux locaux commerciaux sis 2/4 rue Louis Bonnet et 37 rue de l'Orillon (11<sup>e</sup>), situés en pied d'immeuble. On voudrait désormais procéder à l'aménagement intérieur de ces locaux en vue de l'usage qui en sera fait. Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour des études en 2015, les travaux devant être effectués courant 2016. En conséquence, il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération.

Nous avons l'objectif de créer un chantier éducatif dans cet espace jeunes, non pas sur des grands travaux mais sur des travaux de finition comme la peinture ou éventuellement le mobilier qui pourrait être fabriqué à partir de matériaux de récupération.

Comme ce local va rester vide un certain temps, des acteurs jeunesse de l'arrondissement vont l'occuper temporairement avec des activités telles des expositions. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole sur le sujet. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**URBANISME**

**2015 DU 148 Constitution d'une servitude sur la propriété communale baillée à Paris Habitat du 61 au 65 boulevard de Charonne (11<sup>e</sup>), au profit du fonds voisin 67 à 69 boulevard de Charonne (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Nous revenons aux délibérations que nous avons laissés de côté. Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Il s'agit d'une opération que nous avons souvent évoquée en Conseil d'arrondissement, puisque vous savez qu'initialement la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité occupait les deux bâtiments du 61 au 69 boulevard de Charonne. Aux 61, 63 et 65 boulevard de Charonne, une fois que ces parcelles ont été restituées à la Ville de Paris, la Ville a lancé avec Paris Habitat une grosse opération d'aménagement urbain qui permettra de faire du logement social, une crèche et un équipement de santé. Cette opération est en voie d'achèvement.

Nous avons également évoqué le devenir du 67 - 69 boulevard de Charonne, cette grande cathédrale industrielle se trouvant à l'angle du boulevard de Charonne et du passage du Bureau. Je vous rappelle que le Conseil de Paris réuni en mai dernier a autorisé la signature d'une promesse de vente de cette parcelle, libérée en son temps par la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, portant sur la partie limitrophe à Charonne dite « Nation 1 ». La Ville a été amenée à signer une promesse de vente avec SCI Lafayette afin de réaliser un projet d'Espace Culturel et Universitaire Juif Européen (ECUJE). De fait, une grosse opération de réhabilitation du bâtiment Nation 1 nécessitera la délivrance d'un permis de construire, la création d'une servitude afin de permettre à ce futur Espace Culturel et Universitaire de pouvoir créer des ouvertures en rez-de-chaussée, et la création d'une servitude de passage pour une voie pompier entre le bâtiment Nation 1 et l'opération réalisée par Paris Habitat. Ce projet de délibération vise à constituer cette servitude. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Vous vous souvenez que nous nous sommes opposés à la vente de cette parcelle du domaine public municipal. Nous sommes ici dans une des conséquences de la vente. Nous prenons l'occasion de cette délibération pour rappeler notre opposition à la vente de cette parcelle à une association confessionnelle. »

**M. le Maire** : « Nous allons éviter de refaire le débat mais je prends bonne note de votre position. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Il n'y a pas de réponse à donner sur le fond. M. TIBERTI l'a dit, c'est une opposition de principe, et pour le groupe communiste, c'est en cohérence avec leur refus d'autoriser la Ville à vendre. Je tiens à rappeler que cet Espace Culturel et Universitaire ne sera pas un lieu de culte. »

**M. le Maire** : « Absolument. Je voudrais également dire que quel que soit le projet, public ou privé, il aurait été nécessaire d'adopter cette délibération pour pouvoir faire des fenêtres et des issues de secours. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts. Qui vote contre ? Les élus du groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**2015 DU 161 Vente du lot de copropriété Garage Mont Louis 17 rue de Mont Louis (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Au 17 rue de Mont-Louis, la Ville de Paris est propriétaire du lot n° 44 constituant le bâtiment B en fond de parcelle. Le bâtiment s'élève sur 2 niveaux et développe une surface utile totale de 2132 m<sup>2</sup>. Le lot n°44 est loué à la S.A Garage Mont-Louis, par bail commercial renouvelé le 1<sup>er</sup> avril 2007, pour une durée de 9 ans. L'occupant des lieux a manifesté auprès de la Ville de Paris son intérêt à acquérir.

La Ville de Paris n'est pas souvent amenée à vendre une partie de son patrimoine immobilier mais la proposition a été examinée avec attention car le bâtiment présente un mauvais état général et nécessite d'importants travaux de gros œuvres. Vous me direz, si c'était en si mauvais état, la Ville de Paris, en mobilisant le compte foncier aurait pu l'acquérir puis construire des logements sociaux ou y implanter des équipements publics. Une étude a été menée et a démontré qu'il n'y avait pas d'avantages ni financiers ni techniques à réutiliser ces locaux pour du logement social ou des équipements publics.

Le Garage Mont-Louis a de nouveau manifesté son souhait d'acquérir. La Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement a donné son accord pour cette vente à l'occupant actuel. Le prix a été fixé à 2 millions d'euros. Le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, lors de sa séance du 26 août 2015, a rendu un avis favorable à la cession de gré à gré au prix minimum de 1.800 000 euros.

Notre Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris sont donc saisis pour autoriser la Maire de Paris à céder ce lot de copropriété qui ne présente aucun intérêt, actuel ou futur, pour la Ville. Les deux millions d'euros issus de cette cession pourront ainsi opportunément alimenter le compte foncier pour poursuivre les priorités de cette mandature en termes de construction de logement social. Ce type de délibération prouve que la Mairie de Paris gère bien son patrimoine et l'argent public des Parisiens. »

**M. le Maire** : « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Je connais l'adresse donc je veux bien croire qu'on ne puisse y faire des équipements publics ou des logements sociaux, j'ai pour autant des questions :

- Comment est arrivé ce lot dans le patrimoine municipal ? N'y avait-il pas de projet prévu pour ce lieu ?
- Sur le prix : je suis heureux de constater que nous vendons 80% au-dessus des prix des domaines (France Domaine parle de 1.000 000 € en valeur occupé et en poursuite d'usage de garage). Puisque nous sommes capables de vendre 80% plus cher pour un local dégradé, cela ne fait que renforcer mon étonnement lorsqu'on a vendu en juin 20% en-dessous du prix des Domaines un local lui aussi dégradé.»

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Patrick BLOCHE va répondre. »

**M. BLOCHE** : « Si je comprends bien, M. Adrien TIBERTI fait un lien entre les deux projets de délibération ? C'est le garage qui a proposé à la Ville d'acheter et la Ville a examiné cette proposition. Il faut rappeler que le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris avait fixé un plancher d'1 800 000 euros. On peut monter jusqu'à 2 millions d'euros, profitons-en. C'est en cela que je dis que l'argent des Parisiens est bien géré.

Je vois moins le rapport avec le 69-76 boulevard de Charonne puisqu'à l'arrivée, au-delà du prix de cession que vous estimez insuffisant, le 11<sup>ème</sup> va être bénéficiaire à travers cette opération d'un apport majeur dans le domaine culturel et universitaire.

Je suis incapable de vous relater l'historique de ce lot mais je ferai les recherches nécessaires si cela vous intéresse. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. J'ajouterai une petite précision qui rassurera encore plus M. Adrien TIBERTI : dans le processus de fixation du prix, la Ville consulte les domaines sans connaître leurs prix. Le propriétaire avait spontanément fait une offre qui était supérieure à l'estimation des domaines. Peut-être craignait-il que d'autres soient aussi intéressés par ce local et a mis plus d'argent pour pouvoir rester dans son garage ? Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « La différence entre les deux projets est que la vente du terrain du boulevard de Charonne était assortie de contrats de destination ce qui justifie souvent des décotes sur le prix de vente à la différence de l'autre vente. »

**M. le Maire** : « Très bien. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

## **LOGEMENT ET HABITAT**

### **2015 DLH 202 Subvention (8.500 euros) et convention annuelle tripartite avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE)**

**M. le Maire :** « Nous revenons aux délibérations DLH et je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER :** « Merci M. le Maire. Le CAUE est une association bien connue dont l'objectif est la promotion de la qualité urbaine par le biais d'expériences innovantes. C'est une mobilisation citoyenne qui vise aussi à mobiliser les étudiants dans les écoles d'architecture et d'urbanisme. Des initiatives comme les ateliers de créations urbaines sont animés par la Région. L'idée d'associer des étudiants sur la re-création de la ville et les problématiques de développement durable est mise en valeur par la collectivité. Ce sont des opérations à promouvoir.

La délibération nous propose une subvention et une convention pour un concours à destination des étudiants franciliens en architecture, urbanisme, paysagisme et ingénierie, intitulé « Mutation urbaine : comment le tissu urbain peut-il se réinventer en ville durable ? ». Ce concours est lié au territoire de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2D2E, qui se déroule autour de la place de la République. Ce sera donc l'occasion d'avoir des travaux dans ce cadre.

L'OPAH sollicite déjà des étudiants en architecture car le 9 septembre dernier s'est déroulée la restitution des travaux d'étudiants sur des propositions d'opérations de surélévation. La surélévation est l'une des pistes que l'on explore dans le cadre du foncier contraint qu'on a à Paris.

Ce concours mis en œuvre par le CAUE implique cette délibération, et donc le vote d'une convention et d'une subvention de 8500 euros pour participer au financement de ce concours. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL s'est inscrite pour prendre la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une structure bien connue de notre arrondissement. L'équipe municipale du 11<sup>ème</sup> fait régulièrement appel à cette association pour aider les élus à animer des processus participatif avec les habitants du 11<sup>ème</sup> et accompagner les mutations de l'espace public.

L'association intervient la fois pour sensibiliser des jeunes publics à l'architecture. L'association est par exemple intervenue pour accompagner les enfants du centre de loisirs de l'école Froment sur le projet du jardin Breguet. Pour renforcer la participation des Parisiens, l'équipe a animé les marches exploratoires avec les conseils de quartiers à l'automne dernier.

Leur intervention est aujourd'hui indispensable pour les arrondissements. Nous parlons régulièrement de participation des habitants et pour que cette participation soit réelle et

efficace, nous avons besoin d'experts, de professionnels, de personnes compétentes pour animer les processus participatifs, pour travailler avec des populations très diverses et coller au plus près des sensibilités des citoyens.

En termes de participation, nous n'avons pas le droit à l'erreur. Transmettre les informations, programmer les calendriers, respecter les paroles des habitants, expliquer les choix, évaluer les projets urbains sont des étapes qui ne s'improvisent pas.

Cette délibération fait également référence à la création d'un concours à l'automne 2015 qui se déroulera sur le territoire de l'opération autour de la place de la République. Une partie du 11<sup>ème</sup> est donc concernée par ce concours à destination des étudiants puisqu'il s'agit d'un concours qui concerne deux immeubles du 11<sup>ème</sup> : 24-28 rue du Faubourg du Temple et 27-29 rue Jules Ferry.

Il s'agit de faire concourir des équipes d'étudiants sur la recomposition des parcelles pour densifier et surélever le bâti, en proposant également des végétalisations. Ces travaux d'étudiants ont un grand intérêt. J'ai participé la semaine dernière à une première réunion de restitution des propositions d'étudiants et je souhaite valoriser cette démarche et aider à faire connaître les travaux à l'ensemble des habitants du 11<sup>ème</sup>. C'est à travers ce type de travail que nous ferons évoluer les représentations et les transformations de notre ville et de notre arrondissement. Les élus Europe Ecologie Les Verts sont donc tout à fait favorables à cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je voudrais ajouter que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement contractualise de temps en temps avec le CAUE pour des projets locaux et nous sommes à chaque fois ravis de leur travail conduit avec les élèves du 11<sup>ème</sup> et les populations concernées. Nous passons au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **2015 DLH 156 Réalisation d'un programme de conventionnement de 1191 logements sociaux par la RIVP dans les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

**M. RECHER** : « Merci M. le Maire. Il ne s'agit malheureusement pas de 1191 logements dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de 61 logements dans le 11<sup>ème</sup>. Je suis en partie heureux que la RIVP puisse avancer dans le conventionnement de son parc car certains bailleurs sociaux ont encore des logements non conventionnés. Le conventionnement apporte plus de garantie pour le locataire, et c'est souvent l'occasion d'aides au loyer pour les locataires. Ces derniers sont pérennisés dans leur logement car ils ne sont plus soumis aux aléas du parc privé, bénéficient souvent de baisses de loyers.

La délibération concerne un conventionnement accompagné non seulement de travaux ambitieux dans le cadre d'une rénovation Plan climat, mais également de travaux pour l'amélioration de l'habitat.

Les trois opérations concernent les 10-14-16 rue Charles Delescluze, 7-9-11-17 passage Saint Bernard, et 19 rue Charrière. Chaque opération s'accompagne de travaux que la Mairie aide à subventionner. Le défi est relevé du fait que les conventionnements par l'opération respectent la règle des 30-40-30 : 30% de logements très sociaux, 40% de logements sociaux et 30% de logements intermédiaires. Nous sommes dans l'étiage défini par la loi Duflot qui permet d'adapter le parc social francilien à la demande (plus de 70% des Franciliens sont éligibles au logement social). »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « M. RECHER, nous avons la désagréable surprise de vous annoncer que nous ne partageons pas votre optimisme. Cette délibération est un effet d'optique qui coûte cher. Il s'agit d'un effet d'optique car un conventionnement consiste à donner les attributs du parc social à un appartement qui était dans le privé ; son locataire devient alors locataire du parc social. Quand bien même cette personne n'était pas forcément éligible au parc social, on lui baisse son loyer sans qu'elle ne le demande. C'est sympathique pour ce locataire mais cela n'ouvre pas de nouveaux logements pour les personnes qui ont besoin d'accéder au parc social. Cela ne fait que transformer le logement d'une personne qui n'en avait pas forcément besoin en logement du parc social. Cet effet d'optique ne nous convient pas car il réduit l'offre dans le privé (nous connaissons les conséquences que cela peut induire) et il n'augmente pas l'offre pour ceux qui en ont besoin. De plus, il permettrait à des personnes ne répondant pas aux critères d'accessibilité au logement social d'y accéder, ce qui ne nous paraît pas une saine gestion des deniers publics dans le cadre du logement à Paris.

Les coûts proposés ne nous paraissent pas raisonnables. Le programme Saint Bernard mentionne 642 euros de rénovation au mètre carré, qui est un prix qui correspond au marché. Par contre le programme Charrière consiste à transformer six logements d'une surface totale de 546 m<sup>2</sup> pour plus de 7 millions d'euros. Ce coût ramené à la surface utile revient non pas à 426 euros comme indiqué sur le document, mais à 12773 euros. J'ai vérifié les documents plus fournis qui nous ont été proposés, ce chiffre semble se confirmer et c'est beaucoup plus que le chiffre de construction d'un logement neuf ou que le chiffre des appartements les plus chers du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit soit d'une erreur manifeste dans cette délibération ce qui pose le problème de sa légalité, soit d'un problème de gestion des deniers publics qui devrait tous nous alerter. D'autant plus que la délibération motive le conventionnement par la réalisation de travaux d'isolation alors qu'il est indiqué en page 2 de l'exposé des motifs qu'un bon état des ensembles immobiliers est nécessaire. Il s'agit d'une dernière incohérence qui ne nous permettra pas, élus de la droite et du Centre, de voter cette délibération. »

**M. le Maire** : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Bastien RECHER va répondre. »

**M. RECHER** : « Votre premier point vient d'une confusion assez manifeste entre la préemption et le conventionnement. La préemption consiste à acquérir un appartement dans le parc privé, éventuellement auprès d'un propriétaire particulier. Dans le conventionnement, il s'agit du parc libre d'un bailleur ; il n'y a donc pas de propriétaire privé qui se retrouverait spoilé par une action de préemption, comme vous avez l'air de l'indiquer. Nous assumons totalement les préemptions que nous faisons, notamment dans le diffus car il s'agit d'un élément important de création d'un parc à loyer adapté à la majorité des Franciliens. Vous

avez confondu préemption et conventionnement. Il s'agit ici du parc de la RIVP qui va intégrer les obligations de loyers du parc social.

Je n'ai pas compris votre démonstration sur le prix au mètre carré. Je vous invite à vous reporter à l'exposé des motifs, nous sommes bien à 426 euros le mètre carré sur l'opération Charrière.

Sur la question de l'isolation, nous ne sommes pas dans une délibération de type Plan climat avec des objectifs contraignants et très forts en matière de lutte contre la précarité énergétique, mais il y a par contre des travaux d'amélioration. Ce n'est pas parce que les immeubles sont en bon état que la RIVP ne peut pas se justifier d'apporter des améliorations par l'isolation intérieure et extérieure d'habitations, sans s'engager dans des rénovations de type Plan climat qui impliqueraient des opérations beaucoup plus lourdes à mettre en œuvre. Ces opérations de travaux vont profiter aux locataires qui bénéficieront également de baisses de loyers, qui de toute manière n'augmenteront pas. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je pense que les arguments ont pu être échangés. Je vous invite à vous voir si vous souhaitez vous accorder sur les chiffres... »

**M. LEFORT :** « Pourquoi vous ne me donnez pas la parole quand il y a eu deux choses qui... »

**M. le Maire :** « Vous me permettez de donner la parole en fonction des personnes qui le demandent pour faire en sorte que nous puissions progresser dans l'examen de l'ordre du jour. Vous souhaitez répondre à M. Bastien RECHER, vous allez le faire. Nous passerons ensuite au vote sous réserve d'un complément d'explication. »

**M. LEFORT :** « Il ne me paraît pas désobligeant de demander la parole après qu'un élu de la majorité ait répondu à mon vœu. Je ne comprends pas pourquoi il est si difficile de pouvoir reprendre la parole et expliquer un point que M. RECHER n'a peut-être pas compris. Ce sont les bases du débat démocratique et je suis désolé que cela ait pu vous offenser.

M. RECHER, vous avez indiqué que j'avais confondu la préemption avec le conventionnement. Je ne vois pas du tout à quel moment j'ai fait cette confusion. Le compte-rendu de cette séance permettra de vous rendre compte que si vous ne comprenez pas ce que je dis, c'est peut-être parce que vous n'écoutez pas.

D'ailleurs le deuxième point que vous évoquez est du même acabit : le programme Charrière n'est pas si cher que cela et peut-être que c'est moi qui me trompe. Vous dites qu'il y a 546 m<sup>2</sup> pour le prix de 6 955 007 euros : si l'on fait la division, on trouve le chiffre de 12773 euros du mètre carré. Je ne vois pas en quoi il est très compliqué de soulever ce point et pourquoi vous dites que je ne comprends pas cette délibération. Il s'agit d'une bête division et si jamais je me suis trompé parce que j'ai mal compris, je ferai amende honorable. En attendant, le chiffre ne me paraît pas correct. »

**M. le Maire :** « Loin de moi l'idée de censurer le débat démocratique mais les arguments ont été échangés et il n'est plus possible de progresser en séance. Je vous propose donc de vous voir et de vous mettre d'accord sur les chiffres. Je ne doute pas que, avec la bonne volonté qui sera partagée des deux côtés, vous arriviez à trouver les chiffres annoncés dans la délibération qui sont beaucoup plus modestes que ceux que vous annoncez. Ils ne sont pas ceux avancés

par les services de la Ville qui sont compétents dans leur travail auxquels nous faisons confiance. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**M. le Maire :** « M. Bastien RECHER me signale qu'il a peut-être trouvé la raison de l'incompréhension sur cette délibération. »

**M. RECHER :** « J'invite M. LEFORT à se reporter non à la synthèse mais à la délibération elle-même et à l'exposé des motifs : ce qui est reporté sur la synthèse de la délibération ne concerne pas l'opération Charrière mais une opération du 12<sup>ème</sup> arrondissement qui porte sur 6,9 millions d'euros, sur 248 logements et 16000 m<sup>2</sup>, et non pas 6 logements et 546 m<sup>2</sup>. Nous avons donc une opération à 157 000 euros qui correspondent bien au prix annoncé dans la délibération, soit 280 €/m<sup>2</sup> alors qu'il est à 426 euros le mètre carré dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de seuils normaux pour des opérations de réhabilitation classiques. »

**M. le Maire :** « C'est donc une erreur qui s'est glissée dans la synthèse. Je rassure tout le monde, cela n'a aucune conséquence car seule la délibération est soumise au vote. »

**2015 DLH 235 Renouvellement des garanties par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP**

**Mme MOUYSET-NOZERAND :** « Nous ne sommes pas inscrits sur cette délibération et nous ne prendrons pas la parole. Nous souhaitons simplement indiquer que le groupe de la Droite et du Centre s'abstient sur ce vote. »

**M. le Maire :** « Est-ce qu'il faut présenter la délibération ? Non, ce n'est pas la peine ? Il s'agit de garanties pour des prêts apportés par la Ville et à contracter par la SIEMP. Il s'agit d'un montage classique dans la production de logements. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? L'opposition. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité.**

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'INTERVENTIONS**

**M. le Maire :** « Je vais vous donner la liste des délibérations qui feront l'objet d'un vote groupé. »

**11201522** Inventaire des équipements 2016

**2015 DDCT 83** Etats spéciaux d'arrondissement : Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016

- 2015 DDCT 84** Etats spéciaux d'arrondissement : Délibération cadre - investissement 2016
- 2015 DDCT 85** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016
- 2015 DASCO 143** Caisse des Écoles (11e) - Subvention (150 000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire
- 2015 DFPE 171** Subventions (958.604 euros) conventions et avenant n° 2 avec l'Association "Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE)" (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance
- 2015 DFPE 282** Subvention (53.769 euros) et avenant n° 2 avec l'association Balustrade pour la crèche parentale (11e)
- 2015 DFPE 289** Subvention (43.940 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Haut Comme 3 Pommes" (11e) pour la halte-garderie (11e)
- 2015 DFPE 292** Subvention (128.334 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil (11e)
- 2015 DFPE 293** Subvention (84.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour la halte-garderie (11e)
- 2015 DFPE 294** Subvention (65.657 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Mosaïque, l'Atelier des Enfants" (11e) pour la halte-garderie (11e)
- 2015 DFPE 325** Subvention (425.484 euros) et convention d'équipement avec l'association "Mosaïque, L'Atelier des Enfants" pour sa structure de petite enfance (11e)
- 2015 DFPE 332** Subvention (100.561 euros) et convention avec la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentales
- 2015 DU 157** Dénomination Villa Marcès (11e)
- 2015 DFA 90** Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés
- 2015 DPA 53** Groupe scolaire Keller-Bullourde 4, passage Bullourde (11e) - Marché de travaux - Indemnisation de Monsieur A. SICILIANO victime d'un accident sur la voie publique
- 2015 DPA 82** ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police
- 2015 DPE 58** Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE
- 2015 DPE 72** Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes
- 2015 DLH 173** Réalisation 3 passage Salarnier (11e) d'un programme de résidentialisation par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (HSF)
- 2015 DLH 207** Réalisation 30 rue Moulin Joly (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (HSF)
- 2015 DLH 193** Réalisation, 32-34 rue de Charonne (11e), d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat-OPH
- 2015 DLH 226** Réalisation dans divers arrondissements (11e, 13e, 15e, 17e, et 20e) de 16 logements sociaux PLA-I par ADOMA
- 2015 DLH 194** Location de l'immeuble 59 rue Saint Sébastien / 21 rue de la Folie Méricourt (11e) à la RIVP. Avenant à bail emphytéotique
- 2015 DASCO 69** Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement
- 2015 DDCT 76** Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations

**2015 DDCT 115** Subventions (22.000 euros) à 9 associations au titre de l'Animation Locale et conventions avec 3 associations

**2015 DDCT 102** Subventions (37.000 euros) à 8 associations au titre de l'intégration et conventions avec 5 associations

**2015 DDCT 103** Subventions (23.155 euros) à 7 associations et convention avec 1 association au titre de l'intégration

**2015 DDCT 112** Subventions (51.000 euros) et conventions avec 7 associations porteuses de projets économiques locaux

**2015 DAC 175** Subventions (14.000 euros) à 2 associations (11e).

**2015 DAC 517** Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).

**2015 DAC 581** Subvention (3.000 euros) et avenant avec l'association Polynotes 75

**2015 DDEEES 81** Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e)

**2015 DJS 264** Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Belleville en Vue(s) (20e)

**2015 DJS 276** Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e)

**2015 DJS 11** Subventions (55 750 euros) à 12 associations sportives locales (11e)

**2015 DJS 121** Subventions (23.600.euros) à 8 associations sportives locales (11e)

**2015 DJS 256** Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## **VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**

### **V11201528 Vœu relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération « Sentinelle » du dispositif « Vigipirate »**

**M. le Maire** : « Le premier vœu a été déposé par Mme Martine DEBIEUVRE et sera co-rapporté par Mme CAPELLE et Mme DEBIEUVRE. »

**Mme CAPELLE** : « Les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération « Sentinelle » du dispositif « Vigipirate » bénéficient déjà de la gratuité dans tous les établissements sportifs. Les pompiers et les policiers du 11<sup>ème</sup> arrondissement ont également accès gratuitement aux établissements sportifs de l'arrondissement. Je laisse Mme Martine DEBIEUVRE compléter. »

**Mme DEBIEUVRE** : « Je ne pensais pas que depuis le début de l'année on ne s'était pas encore occupé des soldats logés à la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement et on ne s'était pas demandé s'ils avaient déjà accès aux piscines. Cette résolution doit passer par le Conseil de Paris pour des raisons légales et c'est la raison pour laquelle nous la votons ce soir au Conseil d'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont bien entendu voter ce vœu qui ira dans le bon sens pour que ces jeunes soldats puissent revenir dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement tellement ils y auront été bien accueillis. Le 35<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Belfort, c'est loin. Je comprends qu'il s'agit d'un territoire chevènementiste et le lien avec le 11<sup>ème</sup> arrondissement est d'autant plus fort... Nous sommes très volontaires pour accompagner la majorité dans ce souci que les militaires qui protègent des sites et nos lieux de cultes puissent se sentir encore mieux dans les locaux de la Mairie du 11<sup>ème</sup> et dans Paris dans les semaines et les mois à venir. »

**M. le Maire** : « La compagnie a changé aujourd'hui. J'ai rencontré quelques hommes de cette nouvelle compagnie mais pas le capitaine donc je ne sais pas encore d'où ils viennent. Les compagnies changent toutes les six semaines afin de ne pas tomber dans la routine et ainsi maintenir la vigilance. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que l'Etat français a décidé d'élever le dispositif Vigipirate au niveau « alerte attentat » à Paris et en région Ile-de-France suite aux attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 ;

Considérant que l'Etat français a mobilisé depuis un nombre record de soldats dans le cadre de l'opération « Sentinelle », en appui aux forces de police et de gendarmerie, pour faire face à la menace terroriste et protéger les « points » sensibles du territoire ;

Considérant qu'aujourd'hui plus de 4 200 militaires sont déployés et mobilisés de façon durable en région Ile-de-France, dont la moitié à Paris ;

Considérant que la Maire de Paris a annoncé au mois d'avril 2015 la mise en place de mesures de gratuité pour faciliter l'accès à certains établissements culturels et de loisirs aux militaires mobilisés à Paris (des laissez-passer pour les expositions temporaires des musées de la Ville de Paris, des places pour les matchs du Stade Français, et des invitations pour la Foire de Paris, la Tour Eiffel ou encore le Parc zoologique de Paris) ;

Considérant qu'il est important que la Ville de Paris signifie une nouvelle fois son plein et entier soutien à l'égard de ces femmes et de ces hommes qui assurent chaque jour la sécurité des Parisiens dans le dévouement le plus complet ;

Considérant que la pratique physique et sportive est essentielle pour le maintien en bonne condition opérationnelle et une partie intégrante du quotidien des militaires déployés pour assurer la sécurité de tous ;

Sur proposition de Madame Martine DEBIEUVRE, de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élus des groupes Socialistes, Europe Ecologie-Les Verts, Communistes-Front de Gauche, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU :

Que soit mise en place la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération « Sentinelle » du dispositif « Vigipirate ».

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201529 Vœu relatif au réaménagement du boulevard de Belleville**

**M. le Maire** : « M. Florent HUBERT va présenter ce vœu. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire. Comme vous avez eu connaissance de ce vœu, je vais simplement vous apporter quelques compléments d'information, notamment pour vous préciser la démarche qui est engagée suite à un vœu émanant du conseil de quartier Belleville / Saint Maur. Nous proposons ce soir que le Conseil d'arrondissement se fasse le réceptacle et le soutien d'une demande émanant des habitants de ce quartier.

Je ne reviens pas sur le contenu même de l'opération ; vous connaissez les problèmes importants qui se posent sur le boulevard de Belleville qui est un espace public très sollicité se dégradant donc très vite. Son grand marché a le plus gros tonnage de Paris ; même si les vendeurs à la sauvette reculent, le problème de propreté est récurrent. Je n'insiste pas sur l'ensemble des problématiques qui existent sur cet espace public. En tout état de cause, traiter cet espace public est un engagement que nous avons pris pour cette mandature, une priorité pour la Mairie du 11<sup>ème</sup>. Nous sommes donc aujourd'hui face à un choix intéressant. Nous avons de toute façon le programme d'investissement de la mandature qui nous permettra d'engager cette opération sans doute en traitant le trottoir côté 11<sup>ème</sup> arrondissement et la piste cyclable.

Par ailleurs, le fait de refaire l'intégralité du boulevard et même l'intégralité des Fermiers Généraux est aussi soumis au vote des Parisiens. Il s'agit d'une opération qui est soumise au vote du Budget Participatif en ce moment. J'invite tous mes collègues élus et le public à voter pour ce projet n°8. Parmi celles qui sont soumises au vote des Parisiens, il s'agit de l'opération la plus structurante de l'espace public dans notre arrondissement. Nous espérons donc que les Parisiens soutiendront cette opération. Cela dépendra également de notre mobilisation.

Quoi qu'il arrive, cette opération s'engagera dans la mandature. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce projet et ce souhait des habitants de Belleville de voir un diagnostic territorial permettre le démarrage de cette opération. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT** : « Merci. Pour le public qui n'a peut-être pas le vœu sous les yeux, le vœu est assez simple : « Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris engage un diagnostic territorial portant sur le boulevard de Belleville, intégrant les dimensions urbaines, sociales, environnementales et économiques, en vue d'une large concertation sur son aménagement ».

Il s'agit tout simplement d'un vœu qu'avait déposé mot pour mot le conseil de quartier Belleville / Saint Maur le 14 avril dernier. Nous sommes donc étonnés de voir que ce vœu soit « sur proposition du conseil de quartier, de M. François VAUGLIN et des élus du groupe socialiste ». Il aurait été élégant d'indiquer l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement de manière à ce que cela apparaisse moins comme une récupération. Néanmoins, cela ne nous empêchera pas de voter ce vœu. Si jamais vous souhaitez le modifier dans son écriture en séance, nous ne serons pas contre.

Ce conseil de quartier, et les Parisiens en général, ont émis le vœu que ce quartier soit complètement revu car cela fait des années, et des mandatures que je n'ai pas connues, que cette partie du 11<sup>ème</sup> arrondissement est délaissée. Son marché ne remplit peut-être qu'à moitié son rôle. Il souffre d'un manque d'attractivité (nous avons parlé des pieds d'arbres à refaire). Il y a d'autres sujets à traiter comme les nuisances qu'apporte le marché aux riverains : les camions ne se garent pas aux places réservées ; les forains s'installent dès 2-3 heures du matin dans des conditions pas forcément autorisées ; les mobiliers urbains ne sont pas respectés, avec des bancs qui servent d'étalage de poissons parfois ; les problèmes de sécurité et la circulation au sein du marché méritent d'être revue ; la circulation des cyclistes est impossible les jours de marché ; la variété des produits alimentaires est à revoir, en tenant compte de la non-redondance avec les commerces fixes adjacents à ce boulevard.

Il y a donc énormément de choses à faire sur ce boulevard, et je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il sera très important d'être attentifs à ce que la population soit consultée (et elle l'est puisqu'elle a elle-même émis ce vœu) et à ce que les délais soient rapides. Je ne vous ai pas lu le vœu jusqu'au bout, il y avait un dernier point : « Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que cet engagement soit mis en œuvre dans les meilleurs délais possibles ». Il est étonnant de voter un vœu en émettant le souhait qu'il soit rapidement mis en œuvre. Il est de bonne gestion en général de mettre en œuvre rapidement les vœux votés en conseil d'arrondissement. D'autant plus qu'il est étonnant de voir que c'est le Conseil d'arrondissement qui rajoute cette ligne alors qu'il a lui-même attendu cinq mois pour retranscrire en Conseil d'arrondissement le vœu que le conseil de quartier avait émis...

Nous n'allons pas plus nous étendre sur ces différents points. Les élus d'Union de la Droite et du Centre voteront ce vœu. »

**M. le Maire** : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI** : « Je prends la parole pour affirmer le soutien du groupe communiste au souhait du conseil de quartier Belleville / Saint Maur. Ceci dit, cette opération de requalification du boulevard de Belleville et des Fermiers Généraux relève du programme municipal de la majorité actuelle, et je suis désolé de voir qu'il y a une différence (je m'appuie sur les propos de M. Florent HUBERT) entre ce que nous sommes sûrs de faire et ce que le conseil de quartier veut faire, qui est de bien plus grande ampleur. Je trouve un peu dommage que nous, majorité municipale, utilisions le Budget Participatif pour faire faire par ce biais nos engagements municipaux et que nous ne puissions pas complètement l'obtenir par le biais de notre programme d'investissement. Dans ces deux cas, le projet de requalification du boulevard de Belleville qui est beaucoup plus cher, plus intéressant et plus vaste est celui que l'on fait passer par le Budget Participatif. C'est un peu embêtant car on lance le Budget Participatif. C'est très important. Il s'agit d'une démarche très attendue par les Parisiens. Nous avons laissé un budget important pour cela. Mais si c'est pour faire passer à travers les votes des Parisiens ce que l'on ne peut pas faire directement, c'est un peu dévoyer le Budget Participatif.

Nous apportons un soutien total à la demande du conseil de quartier Belleville / Saint Maur. Engageons-nous réellement pour mettre l'argent nécessaire afin de requalifier ce boulevard. »

**M. le Maire** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. »

**M. HUBERT** : « Je me réjouis du fait que tous les élus de l'arrondissement soutiennent ce vœu et le principe d'engager cette opération le plus rapidement possible. »

**M. le Maire** : « C'est dans l'enthousiasme habituel que seul le groupe socialiste a été cité. Nous allons modifier le vœu en indiquant qu'il est sur proposition du conseil de quartier Belleville / Saint Maur, de M. François VAUGLIN Maire du 11<sup>ème</sup> et du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement, afin qu'il rassemble tout le monde.

Il s'agit en effet d'un vœu du conseil de quartier qui a souhaité que nous en débattions en Conseil d'arrondissement. Concernant le Budget participatif, M. Florent HUBERT nous a indiqué la voix de la sagesse. Toutefois, il me semble important de souligner que 500 millions d'euros sont versés au Budget participatif. Il s'agit d'un choix fort de la Maire de Paris qui représente une partie importante de l'investissement parisien. Utilisons donc cette possibilité. Chaque année, nous avons la possibilité de mettre au vote des projets importants, et chaque année nous aurons l'occasion de nous exprimer sur des projets structurants pour Paris. Le fait que nous fassions appel aux Parisiens pour prioriser les projets par le biais du Budget participatif ne me choque pas, quand bien même il s'agit de projets sur lesquels nous nous sommes engagés devant les électeurs. Ce sont des projets que nous voulons réaliser mais nous consultons les Parisiens pour les prioriser. Nous allons passer au vote de ce vœu. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le projet du réaménagement du boulevard de Belleville est inscrit au cœur du projet de l'équipe municipale, et que ce réaménagement constitue l'une des priorités de requalification de l'espace public à réaliser sous la mandature ;

Considérant le vœu adopté le 14 avril dernier par le conseil de quartier Belleville Saint-Maur, qui rappelle en outre les enjeux de requalification économique portant sur ce secteur, qui accueille un marché alimentaire et de nombreux locaux commerciaux en pied-d'immeuble ;

Considérant que le vœu du conseil de quartier rappelle également les enjeux en matière de solidarité et de cohésion sociale, puisqu'au cours de l'élaboration du projet de territoire du quartier Grand Belleville, les habitants du quartier ont exprimé le souhait que le réaménagement du boulevard de Belleville s'inscrive dans la complémentarité des actions qui seront développées dans ce quartier politique de la ville ;

Considérant que durant cette édition du budget participatif 2015, la requalification du boulevard de Belleville, et plus largement des boulevards situés dans sa continuité, est soumise au vote des Parisiens sous l'intitulé Beaux boulevards du Nord-Est parisien, pour une enveloppe d'un montant de 12 millions d'euros ;

Considérant par ailleurs, toujours dans le cadre de l'édition 2015 du budget participatif, qu'il est aussi soumis au vote des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement la création d'un parcours sportif sur les grands boulevards du 11<sup>e</sup> arrondissement, pour un montant de 450 000 euros ;

Sur proposition du Conseil de quartier Belleville-Saint Maur, de Monsieur François VAUGLIN Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement et de l'ensemble des élus du conseil d'arrondissement ;

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris engage un diagnostic territorial portant sur le boulevard de Belleville, intégrant les dimensions urbaines, sociales, environnementales et économiques, en vue d'une large concertation sur son aménagement ;
- Que cet engagement soit mis en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le voté est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201530 Vœu relatif aux aides à la pierre**

**M. le Maire** : « Le vœu a été proposé par l'ensemble de la majorité municipale et M. Adrien TIBERTI va le présenter. »

**M. TIBERTI** : « Vous savez que la municipalité parisienne se retrouve autour d'un engagement essentiel, celui de la construction d'un nombre très important de logements sociaux. Vous savez sans doute également que l'Etat subventionne cette politique de construction de logements sociaux par le biais des « aides à la pierre ». Or, ces aides à la pierre semblent menacées au moment de la préparation du budget 2016 de l'Etat. Elles ont été déjà largement réduites ces dernières années, quelle que soit la majorité politique. Les rumeurs concernant la composition du budget font état d'une quasi disparition de ces aides à la pierre. Or, nous avons voté plusieurs fois en Conseil d'arrondissement des plans de financement de réalisations de programmes de logements sociaux. Vous savez donc que la participation de l'Etat est essentielle pour boucler ces programmes. Donc nous ne voulons pas que l'Etat diminue les aides à la pierre et c'est le sens de ce vœu. Nous voulons que la Maire de Paris fasse la demande du maintien des aides à la pierre. C'est très important et je me permets d'insister car nous avons dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement un véritable déficit de logements sociaux. Nous sommes loin du seuil des 20% et nous avons de nombreux demandeurs de logements sociaux.

J'insiste sur un point : l'Etat ne peut pas changer la règle du jeu en cours de route, il ne peut pas faire disparaître des engagements qu'il a pris. L'Etat demande aux collectivités locales de produire du logement social, il s'engage au nom de ces collectivités sur un nombre important de logements sociaux, mais il ne veut plus les financer. Il préfère financer la spéculation avec des dispositifs de défiscalisation, prétextes d'un investissement dans la construction neuve qui renchérit le prix des loyers, alors que les aides à la pierre permettent très directement de construire du logement social.

Je suis très heureux que les groupes de la majorité municipale se rapprochent sur cette question pour interpeller le gouvernement. Le budget 2016 n'est pas encore voté et l'engagement d'une collectivité aussi importante que la nôtre pour le maintien de ces aides à la pierre est important. »

**M. le Maire** : « Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND souhaite intervenir. »

**Mme MOUYSSSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. Nous sommes favorables à ce que l'Etat honore ses engagements et ne baisse pas les dotations allouées aux collectivités de façon aussi violente qu'annoncé. Nous savons que les engagements des communes dans le secteur du bâtiment sont très importants. Nous tenions à signaler le travail remarquable de l'AMF (*Association des Maires de France*) pour le soutien aux collectivités par la voix de M. François BAROUIN, son président, et M. André LAIGNEL, son premier vice-président.

En revanche, nous ne pouvons pas cautionner que les seules motivations du maintien de ces dotations de l'Etat ne soient que pour la construction de logement social. C'est pour cette raison que le groupe s'abstiendra.

J'apporte une précision à titre d'information pour M. Adrien TIBERTI. Mme Anne HIDALGO, M. Gérard COLLOMB, Maire de Lyon, et Mme Johanna ROLLAND, Maire de Nantes, ont signé un courrier adressé au Président de la République et au Premier Ministre afin de soutenir la politique défendue par l'AMF sur la baisse des dotations. Donc, nous nous abstiendrons. »

**M. le Maire :** « Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M. Bastien RECHER va répondre. »

**M. RECHER :** « Je tiens à saluer le vœu porté par les élus communistes. C'est un élément de satisfaction de voir que, dans la continuité de la campagne de 2014, il y a une majorité rassemblée qui continue de travailler sur des questions de fonds. En l'occurrence, il s'agit ici de la défense commune de ce programme que l'on a présenté devant les Parisiens. La question des aides à la pierre est une question très préoccupante. Depuis plusieurs années, quand on voit le bilan des financements des logements sociaux sur la région Ile-de-France, on remarque que l'intervention de l'Etat par le biais des aides à la pierre est très inférieure à celle des collectivités, notamment à celle de la Région quand elle finance directement, ou à celle de la Mairie de Paris quand elle finance des logements directement. Il est assez regrettable de voir qu'une partie des crédits nationaux est utilisée sur la défiscalisation, dont les résultats en terme d'accessibilité des publics est assez peu opératoire, ou par le biais d'abattements fiscaux, même sur les opérations de création de logements sociaux : on ne finance plus mais on se prive de ressources en faisant des abattements fiscaux sur les opérations.

Dans un cadre de lutte contre la baisse des dotations, j'espère que ce genre d'initiative mobilisera l'Etat sur la tenue de ses engagements du point de vue de la construction de logements sociaux. »

**M. le Maire :** « Bien. Je voudrais souligner que depuis trois ans, Paris trouve une oreille attentive du côté de l'Etat quand il s'agit de fixer les montants de ses aides et de trouver des accords. Le problème se pose quand il faut sortir l'argent et abonder les comptes de notre collectivité, car une fois que les accords sont signés, nous faisons des logements sur lesquels nous nous sommes engagés. Il faut que l'Etat arrive à passer de l'intention à l'acte, et c'est ce que vise ce vœu. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,

Considérant le communiqué du 3 septembre 2015 de Mme Sylvia Pinel, ministre du logement ;

Considérant les avenants à la convention de délégation des aides à la pierre proposés à la délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 mars 2015 ;

Considérant les objectifs de production de logements de la Ville de Paris tels que détaillés dans son PLH modifié et voté lors du Conseil de Paris des 9, 10 et 11 février 2015 ;

Considérant l'accroissement des besoins en logements sociaux, auquel la Ville a répondu en augmentant significativement le nombre de logements agréés par la Ville de Paris (6600 en moyenne

chaque année depuis 2011), et le renforcement des obligations légales incombant aux collectivités depuis l'entrée en vigueur de la loi Duflot, auquel la Ville a répondu par un engagement dans le cadre du PLH modifié de produire 7000 logements à 7500 logements sociaux par an ;

Considérant qu'avec les budgets qu'elle consacre à la mise en œuvre de cette politique ambitieuse (plus de 1370 M€ de subventions et acquisitions foncières en faveur du logement entre 2011 et 2014), la Ville a consacré les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs ;

Considérant que plus globalement, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans une politique du logement volontariste, et qu'elle a encore accru son ambition en en faisant sa priorité pour la mandature 2014-2020 et en y consacrant près de trois milliards d'euros sur son budget d'investissement ;

Considérant que, depuis 2011, l'engagement réduit de l'Etat n'est pas honoré et que les dotations allouées baissent de façon drastique et continue (100 millions d'euros en 2011, 90 en 2012, 82 en 2013, 78 l'an dernier, 70 proposés cette année, soit une baisse de 45% en six ans) ;

Considérant que paradoxalement, l'Etat a donné un avis favorable à l'augmentation des objectifs de production de logements sociaux du PLH modifié, sans pour autant mettre fin à ce désengagement ;

Considérant, dans le même temps, que la hausse des prix fonciers, immobiliers et de la construction aurait également nécessité un renforcement de l'enveloppe déléguée ;

Considérant que les politiques du logement constituent un enjeu majeur pour la métropole francilienne, notamment au vu de la production insuffisante pour répondre aux besoins de la population et plus encore pour corriger les déséquilibres spatiaux accumulés avec les décennies ;

Considérant que le Premier ministre s'est engagé, lors du Congrès des Maires de France, le 7 novembre 2014, à soutenir financièrement les maires bâtisseurs là où les besoins sont les plus importants ; mais que les modalités de cette aide, annoncées le 5 mars 2015, ne permettent pas au territoire parisien d'y prétendre ;

Considérant l'importance du secteur du bâtiment pour soutenir l'activité, et son impact direct en matière de création d'emplois non-délocalisables ;

Considérant que l'enveloppe nationale des aides à la pierre, qui représente de l'ordre de 0,1% du budget général de l'Etat, pourrait être significativement renforcée sans déséquilibrer les finances publiques ;

Considérant que le 11<sup>ème</sup> arrondissement ne compte que 12,71% de logements sociaux au terme de la loi SRU et que la population est attachée à la politique de production de logements sociaux vu son soutien renouvelé encore l'an dernier à la municipalité ;

Sur proposition des élus des groupes Communiste, Europe Ecologie-Les Verts, Socialistes, et Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

EMET LE VŒU QUE:

- l'Etat honore le montant des autorisations d'engagements à hauteur de 70 millions d'euros comme prévu initialement ;
- l'enveloppe nationale des aides à la pierre soit significativement revalorisée, permettant ainsi à l'Etat d'accompagner réellement et de façon pérenne les politiques ambitieuses menées par les territoires bâtisseurs, dont Paris fait partie.

**M. le Maire** : « L'opposition s'abstient. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? La majorité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201531 Vœu relatif à l'accueil des réfugié-e-s dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Nous abordons une discussion conjointe sur deux vœux, relatifs à la question des réfugiés et à leur accueil. Ces deux vœux ont été déposés dans les formes, et j'ai été informé que les porteurs de ces vœux ont œuvré pour obtenir une présentation commune, ce qui nous permet, non pas voter les deux vœux tels qu'ils ont été déposés, mais un seul vœu conjoint. Je propose donc que ce vœu conjoint soit directement présenté afin de gagner du temps et de l'efficacité dans nos débats. Je vais passer la parole à M. Luc LEBON et Mme Delphine TERLIZZI, les porteurs des vœux d'origine. »

**Mme TERLIZZI :** « Il y a eu de nombreux échanges entre nos groupes et je découvre maintenant le vœu définitif. Je me réjouis aussi que l'on ait réussi à trouver un accord entre nous. Ce vœu nous tient à cœur et nous ferons tout pour qu'il puisse se réaliser. »

**M. LEBON :** « Ce sujet est au cœur de l'actualité et il nous tient particulièrement à cœur car le drame vécu par les populations qui fuient, au péril de leur vie, la guerre, les exactions et les massacres, ne laisse guère indifférent. Le droit d'asile est au cœur de notre constitution, de tous nos textes fondateurs et de nos traités, et nous souhaitons qu'il soit mis en œuvre sans ambiguïté face à ces situations d'urgence. Comme l'ont fait Paris et d'autres villes en France, nous souhaitons que le 11<sup>ème</sup> arrondissement puisse, dans la mesure du possible, prendre toute sa part dans l'accueil des réfugiés. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que l'on se déclare un « arrondissement refuge solidaire » et que l'on puisse apporter notre soutien pour un accueil digne des réfugiés. Nous connaissons les difficultés foncières de l'arrondissement, mais si une possibilité existe et qu'elle est adaptée pour un accueil des réfugiés dans des conditions dignes, nous souhaitons qu'elle puisse être utilisée.

Nous souhaitons accompagner la mobilisation des personnes qui voudraient s'engager auprès des réfugiés et participer à une campagne de dons pour parer aux besoins les plus urgents des familles fragilisées.

Nous souhaitons que l'Etat prenne toute sa part aussi pour développer les places nécessaires en centre d'accueil de demandeurs d'asile. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. En votant ce vœu, notre arrondissement deviendra un « arrondissement refuge et solidaire », ce qui me semble un acte symbolique essentiel. Le vœu propose d'aller plus loin dans les actes et j'espère qu'il nous rassemblera tous. M. Michel BILIS souhaite prendre la parole. »

**M. BILIS :** « Merci M. le Maire. Je voudrais rappeler que lors de la précédente réunion du Conseil d'arrondissement, le 18 juin dernier, le groupe communiste avait déjà déposé un vœu demandant qu'un accueil digne et humain soit organisé pour les personnes migrantes réfugiées puisque malheureusement le phénomène, qui s'est considérablement amplifié et dramatisé cette année, était déjà visible à l'époque : il y avait déjà eu un certain nombre de morts dans la traversée de la Méditerranée ; des personnes venues d'Afrique étaient présentes dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement notamment et avaient « bénéficié » d'un traitement qui ne pouvait être qualifié d'humain ou de digne.

Malheureusement, nos craintes quant à l'importance et à la gravité du phénomène ont été confirmées. Il est donc indispensable que la Ville de Paris et l'Etat passent à une vitesse et à

une dimension supérieure pour réaliser un accueil digne et humain des personnes réfugiées sollicitant le droit d'asile. Il va donc de soi que nous nous associons à ce vœu.

Je pense qu'il est fondamental d'insister sur la priorité à donner à la réalisation de places d'hébergement, car on peut malheureusement constater aujourd'hui que, sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, les places d'hébergement d'urgence et les places d'hébergement tout court ont atteint un niveau de saturation. Il est donc indispensable que l'on puisse réaliser dans les meilleurs délais une amplification des capacités d'hébergement. »

**M. le Maire** : « Merci. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « L'Europe est en effet confrontée à un afflux de réfugiés qui fuient leur pays en guerre dont nous commençons seulement à percevoir l'ampleur. Les positions de Mme Angela MERKEL, qui ont récemment évolué, nous donnent à voir la complexité du sujet. Les Français ont su démontrer par le passé leur solidarité face à des situations dramatiques, telle celle des *boat people* par exemple. Plus récemment, de nombreuses initiatives généreuses ont été prises en faveur des réfugiés, sans attendre une quelconque prise en charge institutionnelle. Accueillir le réfugié fuyant la guerre et les persécutions est un devoir auquel nul homme de bonne volonté ne saurait se soustraire. Cependant, ce n'est pas manquer de cœur que de ne pas proposer, sous le coup de l'émotion, des solutions qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation qualitative et quantitative, et qui pourraient rapidement générer des risques humanitaires venant se surajouter aux tragédies que vivent ceux qui fuient leur pays.

Si le vœu, tel qu'il est décrit, s'inscrit dans une démarche humaniste que nous partageons, les propositions faites sont particulièrement engageantes, mais non chiffrées et insuffisamment précises, voire parfois un peu risquées du point de vue de notre législation : par exemple vous proposez que des institutionnels privés soient mis à contribution, il faudrait que ces institutionnels soient d'accord. C'est certainement la manière dont vous avez rédigé votre vœu, mais il ne faudrait pas tomber dans des travers tels que l'expropriation qui ne seraient pas des méthodes adaptées à la situation.

La vraie question est : comment accueillir concrètement les réfugiés ? Pour quelle durée ? Avec quels moyens ? La situation évolue au quotidien et les décisions dépassent largement la compétence du Conseil d'arrondissement. En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vœu insuffisamment précis. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Mme Leïla DIRI. »

**Mme DIRI** : « J'apporte une petite précision. L'UDI-MODEM est favorable à l'accueil des réfugiés au regard de la situation des Syriens. La position de l'UDI est claire et dépasse même l'engagement du Président de la République, même si les positions évoluent encore, puisque l'on propose d'accueillir jusqu'à 100 000 réfugiés en France. C'est à nous de nous donner les moyens et il faut insister sur l'organisation de cet accueil. Dans tous les cas, il faut accueillir ces populations dans des conditions dignes, et proposer un accueil organisé qui puisse leur offrir des perspectives.

On peut débattre sur le fond du vœu et je regrette qu'il soit remis à la dernière seconde car nous avons deux vœux qui pouvaient se compléter ; nous aurions donc préféré étudier ce vœu avec un peu plus de temps.

Je voudrais également insister sur un point qui me paraît important, celui de la nécessité d'une concertation au niveau métropolitain (mairies d'arrondissement, Conseil de Paris, Préfecture, Région Ile-de-France et toutes les associations humanitaires mobilisées au quotidien qui n'attendent pas forcément les afflux de réfugiés pour se mobiliser). Il faut également accélérer les procédures de demandes d'asile, dont les délais font traîner des situations insupportables.

Je voterai pour ce vœu, même si je regrette la façon dont il a été remis sur la table à la dernière seconde. »

**M. le Maire :** « C'est bien compris. Je voudrais réagir à mon tour. Il est vrai que cette situation dramatique a frappé tout le monde, par son ampleur, par sa rapidité et par l'immensité des drames humains. Je crois que notre devoir le plus important, aujourd'hui, est le devoir de réussite par rapport à l'accueil et l'intégration des personnes qui viennent chez nous. Le vœu peut présenter quelques imperfections de rédaction, mais il faut en garder tout l'esprit, qui est de réussir cet accueil et cette intégration de ces réfugiés. Il est d'ailleurs frappant de voir la façon dont chaque acteur se mobilise (Etat, collectivité locale, associations). J'ai assisté samedi dernier au rassemblement des Maires de France organisé par M. Bernard CAZENEUVE, réunion qui permettait aux maires de toutes étiquettes d'échanger tout en poursuivant le même objectif : réussir à accueillir ces personnes. Il est clair que tout n'est pas parfaitement calé à ce stade, mais on avance jour après jour. Mme Anne HIDALGO réunit régulièrement l'exécutif et les maires d'arrondissement pour organiser sur le territoire parisien ce travail avec les associations. Notre objectif est d'arriver à faire une place à chacun.

J'ajouterais également une remarque, qui fait d'ailleurs écho à la communication sur l'apposition des plaques en mémoire des attentats : les personnes que l'on accueille aujourd'hui sont les victimes de la même haine, de la même idéologie qui nourrissait les terroristes. J'y vois une continuité, une logique, une cohérence, dans le fait que le 11<sup>ème</sup> arrondissement se déclare « arrondissement refuge et solidaire ». Je pense que ce vœu est très important pour que nous marquions symboliquement, et par les actions, notre soutien et notre accueil pour les réfugiés.

Je propose de passer au vote du vœu de synthèse. »

Considérant la situation dramatique de ces réfugié-e-s qui fuient au péril de leur vie la guerre, les exactions, les massacres ; situation face à laquelle la mobilisation de tous doit être exemplaire ;

Considérant le préambule de la Constitution de la République Française qui rappelle que : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République », la Convention de Genève de 1951 et les Déclarations universelles des droits de l'homme et de l'enfant;

Considérant la répartition des compétences entre l'État et la Ville, qui attribue la compétence première à l'État sur ces sujets ; que la Ville continuera de s'impliquer sur ces sujets en complément de l'action de l'État ;

Considérant que Paris constitue un point d'arrivée ou de passage de milliers de migrants dont les besoins humanitaires sont urgents ;

Considérant le récent engagement du Président de la République en faveur de l'accueil des réfugié-e-s en France et mettant en avant « la responsabilité de chaque Etat membre et la solidarité de tous » ;

Considérant que malgré le volontarisme affiché par la Maire de Paris afin de prendre part à cet accueil des réfugié-e-s et de tenir son rôle de capitale humaine et solidaire, la situation reste extrêmement tendue. Le manque de solutions d'hébergements et la gestion au fil de l'eau empêche toute

anticipation et tout plan de prise en charge dans la durée, qui éviterait notamment des regroupements de réfugié-e-s dans des lieux manifestement inadaptés,

Considérant que depuis plusieurs mois, près de 1 400 demandeurs d'asile, jetés sur les routes de l'exode par les persécutions dont ils sont victimes, ont été hébergés dans le cadre des dispositifs de l'Etat, outre l'hébergement au fil de l'eau des publics vulnérables – mineurs, femmes isolées avec enfants – assuré par la Ville de Paris ;

Considérant qu'un travail important de coordination et de mobilisation conjointe des compétences et des moyens des différents acteurs est assuré : préfecture de région, préfecture de Paris et ses services (DRIHL, pour l'hébergement), préfecture de police, Ville de Paris, Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), associations gestionnaires des centres d'hébergement et d'accompagnement des migrants ;

Considérant l'importance du domaine intercalaire à Paris, qui pourrait pour partie être utilisé pour créer des centres d'hébergement pour les réfugié-e-s,

Considérant que l'impérieuse solidarité avec les réfugié-e-s ne peut se faire sans une implication de tous les territoires ;

Considérant enfin la tradition historique d'accueil et de mixité de notre arrondissement et sa volonté de s'inscrire à nouveau dans un mouvement de solidarité humaine avec ces réfugié-e-s ;

Sur proposition des élu-e-s des groupes Socialistes, Europe Ecologie – Les Verts, Communistes, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et Mme Leïla DIRI, élue UDI-MODEM ;

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris :

- déclare le 11<sup>e</sup> "arrondissement refuge solidaire" et s'engage à apporter son soutien pour un accueil digne des réfugiés à Paris, en mobilisant notamment tous les moyens nécessaires, humains et financiers afin d'identifier, dans l'arrondissement des bâtiments vides appartenant à l'Etat, à la Région, à la Ville de Paris ou à des institutionnels privés permettant ainsi de créer au plus vite un lieu d'accueil adapté et d'hébergement digne répondant à la situation d'urgence exceptionnelle que nous connaissons ;
- accompagnera la mobilisation de tous les acteurs de terrain qui souhaitent apporter leur concours (citoyens, élus, services, associations, instances de démocratie locale...), s'engager auprès des réfugiés et participer à une campagne de dons pour parer aux besoins les plus urgents de ces familles fragilisées ;
- émet le vœu :
  - que l'Etat développe les places nécessaires en Centre d'accueil de demandeurs d'asile,
  - que soit poursuivie la nécessaire coordination des actions parisiennes avec les territoires franciliens, les institutions et les associations locales ou nationales mobilisées.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Les élus des groupes Socialistes, Europe Ecologie – Les Verts, Communistes, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et Mme Leïla DIRI, élue UDI-MODEM. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à la majorité.**

**V11201532 Vœu relatif à l'appel à projets urbains « Réinventer Paris »**

**M. le Maire** : « Cet appel nous concerne au travers du 14 avenue Parmentier. Une question du public porte sur ce projet, je vous propose donc d'aborder cette question après la présentation du vœu afin d'avoir une réponse globale. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci. Le vœu déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts concerne un espace au cœur du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Je veux parler du devenir du 14 avenue Parmentier que l'on nomme dans les dossiers, la « sous-station Voltaire EDF ».

Sous la mandature de Georges SARRE, suite à la volonté des conseils de quartier en 2004, ce lieu a été l'objet de plusieurs discussions au sein du conseil d'arrondissement. Un vœu a été voté pour lancer une étude concernant le projet de la création d'un cinéma de quartier.

Nous voilà en 2015 et d'un seul coup les choses s'emballent. Sans aucune concertation, plus de dix ans plus tard, le groupe écologiste apprend que ce lieu, fléché cinéma de quartier, est dans la liste des bâtiments municipaux mis en vente dans le cadre de l'opération de vente du patrimoine municipal appelée « *Réinventer Paris* ».

Un jury s'est réuni en juillet dernier pour étudier les propositions et, stupéfaction, les quatre projets retenus ne correspondent en rien à un cinéma de quartier. Tous les projets ont avant tout une vocation commerciale.

En quelques mots et en résumé, trois des acheteurs prévoient de rehausser de plusieurs dizaines de mètres empilant jusqu'à 4 salles l'une sur l'autre. L'un des acheteurs prévoit même de créer un hôtel 4 étoiles avec une salle de cinéma. Enfin, un quatrième projet est celui d'une société de production dont l'un des actionnaires est Mme Julie Gayet. Un jury international doit se réunir avant la fin de l'année et choisir l'heureux acquéreur.

Suite au dépôt de notre vœu, nous avons appris que la Maire de Paris nous promet une réunion d'information. Celle-ci aura lieu probablement, dans la précipitation, le 28 septembre dans le 11<sup>ème</sup>. Cette réunion serait un simulacre de concertation ?

Dans ces conditions, le groupe écologiste du 11<sup>ème</sup> a rédigé ce vœu pour qu'il soit demandé aux 4 équipes retenues l'étude et la présentation lors de la réunion publique d'un projet alternatif et écologique, respectant les impératifs suivants :

- Maintien du volume actuel et sobriété des travaux ;
- Préservation du verger installé sur le toit qui doit devenir accessible au public ;
- Réalisation de séances de cinéma programmées et organisées par des habitants du quartier ;
- Promotions et expérimentation des innovations de la ville écologique d'aujourd'hui et de demain : agriculture urbaine, économie circulaire
- Ouverture du lieu assurée par une gestion publique et associative.

Il est malheureusement probable que les élus socialistes ne voteront pas ce vœu, mais je n'exclus pas une bonne surprise. En tous cas, pour nous écologistes, il est important de porter ici ce soir une parole de transparence et de vérité en notre nom et au nom des habitants qui

dans l'année de la COP 21 espèrent que le 14 avenue Parmentier devienne un cœur écologique du 11<sup>ème</sup>. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Je suspends la séance car seuls les élus ont la parole devant le Conseil d'arrondissement. »

### **La séance est levée.**

**M. le Maire :** « Je vais donner la parole à Mme Valérie ROBERT pour qu'elle pose sa question. »

**Mme ROBERT :** « Bonsoir à tous. Mon nom est Valérie Robert, Présidente de l'ACAP (association de défense pour l'aménagement concerté de l'avenue Parmentier). Monsieur le Maire, ma question est la suivante : comment les architectes ont-ils pris en compte les revendications de l'ACAP ? A savoir :

- la sauvegarde du patrimoine industriel de Paul Friesé en conservant le bâti existant et les deux pavillons de verre, brique et métal situés sur le toit
- l'absence de surélévation
- la présence d'un jardin sur le toit existant pour œuvrer à l'éducation environnemental des enfants des écoles du 11<sup>ème</sup> afin de les éduquer au développement durable et à la biodiversité. Ceci est d'autant d'actualité avec la COP21.
- Un lieu d'animation culturelle ouvert aux associations du quartier à l'intérieur du bâti existant restauré, sachant que :
  - La Mairie ne nous a toujours pas fixé la date de présentation par les architectes des quatre projets retenus.
  - Les cabinets d'architectes ont été contactés par l'ACAP mais n'ont pas daigné nous donner d'information ni de rendez-vous pour nous écouter.

Merci. »

### **Reprise de séance.**

**M. le Maire :** « Merci Madame. Nous reprenons la séance. M. Patrick BLOCHE répondra au vœu et à la question, mais je propose que le débat se déroule préalablement. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Je pense qu'une partie des questions posées par Mme Joëlle MOREL est légitime. On a une difficulté sur ce dossier : Nous, la majorité municipale du 11<sup>ème</sup> s'est engagée sur un projet de cinéma de quartier, et dans un second temps, la Maire de Paris a décidé de faire de cette parcelle l'objet d'un concours international.

Nous sommes à un moment où commence à monter la contradiction entre la volonté de la population, que nous avons su traduire dans le cadre de notre projet municipal commun, et la liberté d'un jury d'architectes qui nous dépasse. Au point où nous sommes, je ne vois pas vraiment comment nous allons résoudre cette contradiction. Il va y avoir une discussion ; on ne pourra pas parler de concertation, mais de présentation des différents projets.

Le choix final relève d'architectes, de renommée internationale dit-on, ce qui n'apporte pas vraiment de différence. Quelle garantie avons-nous que ces architectes s'inquièteront du projet que nous et la population portions ? Bien sûr, il s'agit de la seule parcelle dont l'objet de la transformation était prévu, mais cela ne suffit pas à régler tous les problèmes et on n'est pas sûrs que cela corresponde exactement à toutes les volontés.

C'est pourquoi nous sommes un peu embêtés dans cette discussion. Nous voyons la contradiction et nous avons un peu l'impression d'être dépossédés d'une discussion et d'un projet qui tient à cœur de beaucoup de gens, et nous les premiers. Le problème tient donc au fait qu'il y ait un jury international et que nous ne pouvons pas mettre en œuvre toutes les formes de concertation, que nous avons construites avec le temps, permettant en général d'aboutir à des projets co-élaborés et très largement acceptés par la population. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Eric GARANDEAU souhaite intervenir. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. Autant la question des réfugiés ne peut être réglée au niveau du 11<sup>ème</sup> arrondissement, ni même de Paris ou de la France, autant sur ce sujet, on pourrait imaginer qu'il puisse être tranché au niveau du 11<sup>ème</sup> arrondissement puisqu'il concerne essentiellement les habitants du 11<sup>ème</sup>. Pour une fois, les propos qui viennent d'être tenus par M. Adrien TIBERTI ont quelque écho et nous trouvons que ce serait important qu'il y ait un peu plus de transparence et de concertation sur l'avancement de ce dossier dont nous connaissons tous l'importance. Je le dis devant M. Patrick BLOCHE qui, j'en suis sûr, sera lui aussi très attentif à ce qu'il y ait un projet de grande qualité cinématographique dans cet arrondissement.

Pour autant, il y a d'autres éléments dans ce vœu sur lesquels nous ne sommes pas totalement d'accord, notamment sur le fait que des habitants de quartier puissent réaliser des séances de cinéma. Ce n'est pas pour exclure cette possibilité, mais ce n'est pas un point qu'il faut absolument retenir.

D'autres éléments du vœu nous gênent également mais ce souci de transparence dans l'avancement de ce dossier dans le choix du projet retenu nous semble être un élément qu'il faut renforcer et que l'on veut mettre en avant. D'ailleurs, j'ai l'impression que la décision ne revient pas forcément à un jury d'architecte. Il s'agit plus d'une commission constituée essentiellement d'élus et de fonctionnaires de la Ville de Paris. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Merci M. le Maire de m'offrir ainsi la possibilité de répondre à ce vœu et cette question, étant investi sur le sujet depuis plusieurs années et encore récemment, puisqu'en votre nom, j'ai passé deux heures en cette mairie avec la commission urbanisme du conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault pour un échange extrêmement riche et passionnant. Je me suis permis d'ailleurs de vous en transmettre l'essentiel.

Je ne suis pas totalement surpris ni par le vœu ni par la question. Il reste que, parce que l'on est des élus et notamment pour ceux qui ont cette fonction que leur a confiée le suffrage universel, il faut faire des choix dans la vie. Il faut faire des choix pour qu'on puisse à un moment donné, quand l'opportunité se présente, sortir du dire pour s'inscrire dans le faire. Je dis cela car, pour avoir porté comme d'autres depuis plus de dix ans un projet de cinéma de quartier au 14

avenue Parmentier, à partir du moment où a été annoncé que la compagnie de distribution d'électricité rétrocédait ce bâtiment à la Ville de Paris qui en est le propriétaire, j'ai vécu ces dernières années avec cette revendication, fortement portée par les riverains et par les conseillers de quartier, et relayée au sein de ce Conseil d'arrondissement, comme l'a rappelé Mme Joëlle MOREL.

Je vous le dis sincèrement, s'il n'y avait pas eu au début de la mandature de Mme Anne HIDALGO, sous la responsabilité de M. Jean-Louis MISSIKA, le lancement de cet appel à 23 projets pour réinventer Paris, je pense que nous serions toujours dans le dire, à évoquer notre volonté collective qu'il y ait un jour un cinéma au 14 avenue Parmentier.

De ce fait, quand le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement a eu connaissance de cet appel à projets, quand nous avons appris que le 14 avenue Parmentier était intégré dans cet appel à projets, il était difficile, en responsabilité, de s'opposer à cette intégration et de demander de le laisser de côté, pour n'avoir en fin de compte toujours pas de cinéma en 2020 en face de cette salle des fêtes. A partir de là, en responsabilité parce que c'était dans le programme municipal de la majorité du 11<sup>ème</sup> arrondissement, le Maire a accepté que le 14 avenue Parmentier fasse partie de cet appel à 23 projets. Et je pense qu'il a eu fondamentalement raison car le Maire du 11<sup>ème</sup> veut mettre en œuvre son programme municipal.

Mais, et je le rappelle une nouvelle fois, alors qu'aucun des 22 autres projets n'est fléché en termes de destination et d'usage, à la demande du Maire et de la majorité municipale du 11<sup>ème</sup> arrondissement, il y a eu une exception pour le 14 avenue Parmentier. Pour prendre en compte toute l'histoire qui a été rappelée et toutes les revendications qui sont maintenant anciennes, le 14 avenue Parmentier a été le seul projet pour lequel il a été fait une exception, c'est-à-dire de le flécher cinéma. Je ne voudrais donc pas, surtout en présence de l'ancien président du CNC, que l'on oublie le fait qu'un objectif d'intérêt général va être atteint à terme par l'ouverture d'un cinéma au cœur du 11<sup>ème</sup> arrondissement, quand la démarche des citoyens et des élus depuis une dizaine d'années était de pointer la désertification du 11<sup>ème</sup> arrondissement en salles de cinéma. Certes il en existe en périphérie, notamment place de la Nation et place de la Bastille, mais pour une population de plus de 150 000 habitants, le fait d'aller au cinéma près de chez soi contribuait à une demande forte et à faciliter l'accès aux œuvres cinématographiques.

C'est la raison pour laquelle en responsabilité le Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement a accepté d'intégrer le 14 avenue Parmentier dans cet appel à projets, pour qu'il se passe quelque chose durant cette mandature. De plus, c'est fléché cinéma. C'est ainsi que le 14 avenue Parmentier a été inclus dans un projet de délibération, voté en Conseil de Paris, ouvrant une procédure d'appel à projets avec un règlement connu de tous, et comme cela a été rappelé, avec un jury effectivement international (peut-être moins pour cette adresse que pour d'autres) siégeant en juillet pour une présélection puis en fin d'année pour choisir le lauréat final. Le vœu, tel qu'il est présenté, ignore assez largement qu'il y a cette procédure en cours, sur l'assise d'une délibération du Conseil de Paris. Ce vœu ne peut donc pas aller à l'encontre d'un déroulé prévu dans une délibération votée majoritairement par le Conseil de Paris.

Autre observation : le vœu présente l'inconvénient majeur, notamment à la fin du vœu, de déjà orienter de manière manifeste une concertation qu'il est censé ouvrir. C'est un peu compliqué de voter un vœu qui dit qu'il faut une concertation et que les habitants expriment leurs attentes, et qui identifie déjà les caractéristiques essentielles de ce cinéma. Sans le dernier paragraphe ou

la dernière mention du vœu, le vœu eusse-t-il été peut-être plus acceptable, et encore, compte tenu de ce que j'ai dit à propos de la procédure en cours.

Si bien que je rejoins parfaitement M. Adrien TIBERTI. J'ai bien aimé, cher collègue, votre intervention car elle a posé exactement le terme de la problématique. C'est vrai que l'on parle d'une revendication de cinéma de quartier, parce qu'il n'y a pas de cinéma dans le cœur du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Pour répondre à cette demande, la Ville de Paris propose qu'il y ait un cinéma qui sera, je vous dis les choses en toute transparence, un cinéma commercial, comme la quasi-totalité des cinémas à Paris. Nous ne sommes pas en milieu rural, il n'y a pas de cinémas municipaux à Paris. Il y a sinon des salles de cinéma indépendantes souvent vétustes que la Ville de Paris aide à se moderniser et à se rénover, notamment pour faire face au défi de la diffusion numérique.

Voilà les choses telles qu'elles se présentent. Se greffent là-dessus d'autres enjeux comme les demandes des riverains les plus proches sur ce que sera le 14 avenue Parmentier après sa réhabilitation, sur son volume, son gabarit, sur ce qui se passera en terrasse, sur les conséquences pour ceux qui ont une vue directe (notamment en fond de parcelle) sur ce bâtiment iconique et très symbolique de l'identité du 11<sup>ème</sup> arrondissement auquel nous sommes tous attachés. Ce sont des questions d'un autre type mais, comme le Maire du 11<sup>ème</sup> en a exprimé l'intention à plusieurs reprises, qui doivent amener maintenant ou à très court terme (Mme Joëlle MOREL a évoqué la date du 28 septembre, je ne sais si elle sera confirmée ce soir) à ce qu'il puisse y avoir cette rencontre utile entre les quatre architectes et toutes celles et tous ceux (élus, citoyens, conseillers de quartier, responsables associatifs) qui ont des choses à leur dire, sachant que la procédure ne pourra amener les quatre lauréats choisis lors de la présélection qu'à ne pouvoir entendre, ce qui est déjà essentiel.

Mais lorsque nous sommes amenés à choisir un architecte dans le cadre d'un jury constitué par un bailleur social, cette procédure amène, compte tenu du code des marchés publics, à ce qu'il y ait le lancement d'un concours. Ce concours aboutit en général à ce qu'il y ait 200 ou 300 cabinets d'architectes se déclarant candidats, et à une première sélection technique qui retient en général quatre, exceptionnellement cinq, cabinets d'architectes. Tout cela se passe dans le plus parfait anonymat. Cet anonymat concerne non seulement la première phase de sélection des quatre cabinets, mais également la seconde phase de choix du lauréat parmi ces quatre candidats qui travaillent sur le projet (et qui sont d'ailleurs indemnisés pour ce travail), par un vote qui a lieu au sein de ce jury. C'est une fois le vote intervenu qu'a lieu ce moment tant attendu de l'ouverture des plis où, à travers les lettres A, B, C, D, on sait quel cabinet d'architectes a été choisi. C'est à partir de ce moment que commence dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement la concertation avec les habitants et les conseillers de quartier, pour que le projet prenne en compte l'inspiration de nos concitoyens et de tous ceux qui sont concernés par le projet, en ayant bien sûr à l'esprit que le règlement d'urbanisme a amené à ce qu'il y ait eu des concertations préalables.

Ce sont toutes les informations que je voulais donner et qui ne peuvent que me conduire à demander à Mme Joëlle MOREL, dont je sais la grande compréhension, de retirer ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci. Je pense que vous avez dit tout ce qu'il y avait à dire sur ce projet. Il était important d'expliquer tout ce processus car il s'agit effectivement d'une construction sur le long terme et qui est déterminante. Mme Joëlle MOREL, entendez-vous l'appel de M. Patrick BLOCHE ? Non, vous souhaitez maintenir le vœu.

Nous ne pourrions que voter contre pour les raisons qui ont été données, notamment pour le fait qu'il n'est pas possible de modifier le cahier des charges en cours de processus d'attribution. Tous les candidats écartés lors de la première phase ont travaillé sur un cahier des charges qui ne peut être modifié avant que le lauréat final ne soit choisi, au-delà de toutes les excellentes raisons que M. Patrick BLOCHE a mentionné.

Néanmoins, je voudrais rassurer tout le monde sur le fait que le respect de l'architecture de ce lieu soit assuré, sur la question du traitement des pavillons, sur la végétalisation, sur tous les sujets évoqués au cours du débat. Ce sont des éléments que j'ai déjà eu l'occasion de porter lors de la réunion du premier jury et que nous porterons à nouveau lors de la seconde sélection. J'espère donc que les architectes de renom international entendront ces préoccupations. M. Eric GARANDEAU souhaite reprendre la parole. »

**M. GARANDEAU :** « Je n'avais pas indiqué tout à l'heure le sens de notre vote. Suite à l'intervention de M. Patrick BLOCHE, je voudrais le rassurer sur le fait que nous souhaitons aussi que le dossier avance et qu'une décision soit prise. Suffisamment de temps a été perdu dans la dernière décennie, l'attente est donc très forte pour que le projet aboutisse rapidement.

Mais nous réitérons quand même notre souhait. S'il y a le maximum de transparence sur les critères de sélection du projet, il est vrai que lors de la dernière réunion qui a conduit au choix des quatre projets, il n'y a pas eu vraiment de débats. Il y a eu un tour de table rapide et le vote a eu lieu ensuite. Nous avons eu l'impression qu'il y avait une certaine consigne de vote, je n'en dirais pas plus. Certains projets ont été écartés : ils pouvaient apparaître valables, il aurait été utile de savoir pourquoi ils ont été écartés. Dans les projets restant (tout comme dans les projets écartés), certains reposent sur un modèle économique tel qu'une acquisition du foncier ou des équipements ; d'autres projets partent sur un modèle locatif, avec de grandes disparités dans les offres proposées.

Pour toutes ces raisons, l'hétérogénéité des propositions, la richesse et la grande qualité globale des dossiers présentés, il nous semble très utile qu'il puisse y avoir dans cette commission un maximum de discussions et d'explicitations du choix qui sera fait. C'est une manière de se protéger pour tout le monde et d'éviter qu'il y ait des suspicions sur le choix final compte tenu de son importance pour l'arrondissement et pour toute la capitale.

Nous sommes d'accord pour voter les cinq premiers alinéas du vœu. Seuls trois éléments nous gênent, donc je ne sais pas si vous êtes prêt à les retirer :

- le maintien du volume actuel,
- la réalisation de séances de cinéma par les habitants du quartier,
- l'ouverture du lieu assurée par une gestion publique et associative.

Il nous semble que ce sont des critères qui restreignent très fortement le champ de la décision. Par contre, nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il y ait un maximum d'information et de réunions publiques.

Je ne sais pas si vous pouvez amender votre vœu en ce sens, auquel cas nous le voterons favorablement. Si vous souhaitez le maintenir dans son intégralité, ce qu'on peut aussi comprendre, on ne s'associera pas à votre vœu. Merci. »

**M. le Maire :** « Vous portez en fait la même demande qui a été émise par M. Patrick BLOCHE, celle de retirer le dernier alinéa avec ses cinq points. Si la conclusion de M. Patrick

BLOCHE était de demander le retrait du vœu, c'est parce que, dès lors qu'il ne resterait que les cinq premiers items du vœu, ils sont d'ores et déjà satisfaits. Une réunion publique aura lieu avec les porteurs de projets, qui entendront les habitants présents. D'ailleurs, je pense qu'il s'agit du meilleur moyen pour que les projets finaux puissent les prendre en compte. Concernant vos propos sur les suspicions, je ne comprends pas à quoi vous faites référence. Je pense que nous n'avons pas vécu la même réunion. Les dossiers ont été transmis à l'ensemble des participants qui ont ainsi pu les étudier. Certes, la réunion a été menée tambour battant par M. Jean-Louis MISSIKA et son cabinet, au vu des 23 projets qui devaient être examinés dans le respect de créneaux horaires. Ils ont été respectés car les débats ont eu lieu rapidement peut-être, mais chacun a pu avoir connaissance du dossier et livrer ses arguments pour expliquer sa position à la commission. Ce que j'ai vécu, c'est une commission dans laquelle quelques projets ont émergé et sur lesquels il a été facile de construire un consensus. Je pense qu'il sera plus difficile pour le prochain jury de départager les quatre projets de qualité présentés car, étant très différents et très variés dans les propositions, ils sont tous intéressants. La réunion du dernier jury sera donc la réunion la plus difficile. »

**Mme MOREL** : « Comme au Conseil de Paris, pourrait-on faire un vote dissocié, c'est-à-dire un premier vote avec les cinq premiers alinéas, puis un second vote avec l'ensemble ? »

**M. Le Maire** : « M. Patrick BLOCHE souhaite prendre la parole. »

**M. BLOCHE** : « Sincèrement, un vœu, c'est pour qu'il y ait un engagement. Je ne l'ai pas spécifié puisque j'essaie toujours dans mes interventions, malgré la difficulté, de réunir un certain consensus. Mais quand le premier alinéa dit : « *Qu'une information soit donnée à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement sur les projets et les équipes retenues pour le 14 avenue Parmentier* », cela résume la réunion publique qui a été annoncée par le Maire. Je regrette qu'on n'ait pas rappelé dans les considérants tous les apports d'information que nous avons déjà fournis. Je pense notamment à mon investissement personnel, à la demande du Maire, à l'égard du Conseil de quartier Léon Blum / Folie Regnault.

Je ne voudrais pas que le vœu laisse entendre qu'il ne s'est rien passé, on n'a rien dit, on n'en a jamais parlé, les choses étaient opaques, on a caché des éléments et que tout d'un coup, parce qu'il y a une réunion publique, on va enfin tout dire, notamment parce qu'un vœu a été voté dans ce sens. Je trouve que ce serait désagréable par rapport à ce que vous portez M. le Maire. »

**M. le Maire** : « Nous le portons ensemble. Je le répète, les cinq premiers alinéas de ce vœu sont d'ores et déjà satisfaits. La proposition qui vous est faite est de le retirer, et j'ai compris que vous ne le souhaitiez pas. Nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant l'appel à projets urbains innovants lancé par le maire de Paris, qui « propose 23 sites à tous les professionnels pour qu'ils puissent exprimer leurs talents et développer des projets d'exception » ;

Considérant la volonté maintes fois réaffirmée par le maire de Paris de développer la participation des Parisiennes et Parisiens à la vie démocratique de Paris ;

Considérant la communication de la maire de Paris en Conseil de Paris relative à la ville intelligente qui ne saurait se concevoir sans les citoyennes et citoyens ;

Considérant qu'aucun projet urbain n'est meilleur que lorsqu'il a fait l'objet d'une concertation sincère et approfondie ;

Considérant qu'à ce stade de la procédure, les jurys ont retenu au minimum trois projets par site et que la liste des équipes retenues figure sur le site <http://www.reinventer.paris/fr/resultats/> sans que le contenu des projets ne soit indiqué ;

Considérant que le site de l'appel à projets précise dans sa rubrique FAQ sous le numéro 28 :  
« 28 - Les propositions de toutes les équipes seront-elles rendues publiques ? Il est en effet prévu des publications permettant de mettre en lumière la créativité, les innovations et les solutions proposées au travers de cet Appel à projets. Celles-ci seront réalisées en accord avec les porteurs de projet, dans le respect de la confidentialité souhaitée. Une exposition des projets présélectionnés est prévue au Pavillon de l'Arsenal. »

Considérant qu'une exposition ne peut être assimilée à une concertation qui suppose de pouvoir échanger avec les équipes portant les projets ;

Considérant que le 11<sup>e</sup> arrondissement comporte un seul site concerné par l'appel à projets urbains innovants ;

Considérant l'importance d'associer les conseils de quartier et plus largement l'ensemble de la population, qu'elle réside ou travaille à proximité des sites concernés, à la définition des projets finaux ;

Considérant que les quatre projets sélectionnés pour le 14 avenue Parmentier ne permettent de répondre ni à la demande de l'ouverture d'un cinéma associatif de quartier, ni à la préservation et à l'accès au public du « verger sur le toit » ;

Considérant que David Belliard, représentant Europe Ecologie - Les Verts lors du jury, n'a pas participé au vote en raison du manque de concertation ;

Sur proposition des élus du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Qu'une information soit donnée à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement sur les projets et les équipes retenues pour le 14 avenue Parmentier ;
- Qu'une réunion publique soit organisée en présence des équipes afin que des échanges soient possibles tant sur le contenu des projets que sur les modalités de réalisation, de fonctionnement, d'impact local, etc. ;
- Que cette réunion fasse l'objet d'une large publicité y compris en utilisant tous les moyens de communication dont disposent la Ville de Paris et la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, et notamment par voie de presse ;
- Que cette réunion se tienne au plus tard dans le courant du mois d'octobre afin que les équipes puissent éventuellement intégrer les remarques de la population dans leur projet ;
- Qu'un compte rendu de cette réunion soit mis en ligne sur le site de la mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que sur le site « Réinventer Paris ».
- Qu'il soit demandé aux 4 équipes retenues l'étude et la présentation lors de la réunion publique d'octobre d'un projet alternatif et écologique, respectant les impératifs suivants :
  - Maintien du volume actuel et sobriété des travaux.
  - Préservation du verger installé sur le toit qui doit devenir accessible au public.
  - Réalisation de séances de cinéma programmées et organisées par des habitants du quartier
  - Promotion et expérimentation des innovations de la ville écologique d'aujourd'hui et de demain : agriculture urbaine, économie circulaire, aquaponie, architecture post carbone ....

- Ouverture du lieu assurée par une gestion publique et associative.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ce vœu ? Les élus du groupe EELV et du groupe communiste. Qui vote contre ? Les élus du parti socialiste et du parti Radical de Gauche, Centre et Indépendant. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**V11201533 Vœu relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

**M. JAPHET :** « Après ce long débat, nous allons peut-être retrouver un peu d'unité pour ce vœu. Le 27 septembre prochain, Paris organisera pour la première fois une Journée sans voiture. Je voudrais saluer le collectif citoyen qui porte ce projet depuis plusieurs mois, car il s'agit du fruit de leur mobilisation et je tiens à saluer leur ténacité.

C'est une journée qui va évidemment bénéficier aux Parisiennes et aux Parisiens, mais ce sont aussi tous les Franciliens et les Franciliennes qui vont pouvoir profiter autrement de la capitale avec moins de bruit et moins de pollution. Nous espérons que ce sera une belle journée et que la météo sera aussi de la partie. J'espère que tous les habitants et toutes les associations vont s'emparer de l'espace public à cette occasion pour proposer des animations.

Malheureusement, pour ce premier exercice, le périmètre ne couvre pas tout Paris. Il couvre « l'hyper centre » de Paris et les bois de Boulogne et de Vincennes. Le 11<sup>ème</sup> arrondissement n'est que très partiellement inclus dans le périmètre.

Ce que l'on porte dans ce vœu du groupe Europe Ecologie Les Verts, du groupe socialiste et du groupe communiste (j'espère que d'autres groupes du Conseil se joindront à nous) est :

- Que pour les prochaines éditions de la journée sans voiture, la Préfecture de Police et la Maire de Paris travaillent à l'élargissement du périmètre à tout Paris, et en particulier aux arrondissements périphériques comme le 11<sup>e</sup>, afin que cette journée puisse toucher chaque Parisien ;
- Que des discussions soient dès à présent engagées dans la perspective de la métropole du Grand Paris pour qu'à terme, cette journée puisse s'appliquer à une échelle métropolitaine.

Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je ne sais pas si l'on doit dire que le 11<sup>ème</sup> est un arrondissement périphérique, mais il serait bon d'élargir le périmètre au-delà du 11<sup>ème</sup> arrondissement. M. Eric GARANDEAU souhaite prendre la parole. »

**M. GARANDEAU** : « Merci M. le Maire. A l'évidence, par son existence et par son contenu, ce vœu confirme les insuffisances de cette Journée sans voiture qui n'est pas vraiment une journée entière, puisqu'elle commence à 11h et se termine à 18h. Et ce n'est pas non plus Paris, car il s'agit de « l'hyper centre » de Paris, surtout quand on raisonne à l'échelle de la métropole. Il faudra enfin un jour que l'on raisonne à la bonne échelle lorsqu'on parle de transports, et c'est à l'évidence l'échelle métropolitaine qui est pertinente.

Cela permet de pointer une carence : on se préoccupe du bien-être des Parisiens des arrondissements les plus centraux, et c'est normal de le faire même si cela pénalise ceux qui ont une voiture et qui ont besoin de se déplacer, mais on ne pense pas suffisamment, voire jamais, aux habitants qui ne vivent pas à Paris, qui vivent en banlieue et qui ont besoin malheureusement de repasser par le centre de Paris pour aller éventuellement dans une autre banlieue. Le système des transports publics étant historiquement très centré sur Paris, il ne permet pas de manière efficace de relier les banlieues entre elles.

Cette opération apparaît vraiment comme un gadget de communication, elle n'est pas très sérieuse et il faudrait vraiment pouvoir imaginer des solutions qui permettraient de régler le problème de l'encombrement de Paris et de l'insuffisance du système des mobilités toute l'année, et non seulement un jour de 11h à 18h dans l'année. Il faudrait que cela puisse concerner tous les véhicules et que l'on réfléchisse à des systèmes de péages urbains comme il en existe dans d'autres pays. Le groupe de la Droite et du Centre avait fait des propositions intéressantes de ce point de vue lors de la dernière campagne.

Nous sommes favorables à ce que cette journée puisse être étendue mais avec des modalités très largement revues. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Formidable. J'espère que vous ferez preuve de la même force de conviction auprès des Républicains du Conseil de Paris qui ne portent pas tous le même discours. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

**M. TIBERTI** : « Je voudrais juste inviter tout le monde à lire la dernière interview de la Maire de Paris dans le journal Le Parisien, non seulement parce qu'elle remet à sa place le Ministre de l'économie et des finances qui n'a pas compris qu'un ministère ne se gère pas comme une banque d'affaire, mais également pour ses propos sur cette Journée sans voiture et sur les difficultés que font le gouvernement et la Préfecture pour l'étendre largement.

Nous défendons toutes les politiques qui permettent l'alternative à la voiture. Une journée par an, c'est pour permettre à tout le monde de se dire « je ne peux pas prendre la voiture, je vais essayer un autre moyen », par exemple en utilisant le système de transport public dont nous voulons l'extension et dont nous défendons le caractère public. Nous voulons l'extension grâce à des investissements massifs que nous attendons de l'Etat pour réaliser dans les meilleurs délais le Grand Paris Express, des lignes de métro qui s'arrêtent régulièrement et qui ne sont pas seulement là pour relier de grands pôles économiques entre eux, tel que le voulait l'ancien Président de la République. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON** : « Nous sommes évidemment très favorables à ce vœu qui va dans le sens de la vision apaisée de la ville que l'on porte, et d'alternatives à la voiture individuelle pour les transports. M. Adrien TIBERTI l'a mentionnée, je voudrais rappeler une partie de l'interview

de la Maire de Paris où elle rappelait le caractère insuffisant de cette première édition de la Journée sans voiture. Elle appelait clairement à une extension substantielle du périmètre pour les éditions suivantes. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre non pas à ces questions mais à des positions de principes. »

**M. JAPHET :** « Je me réjouis que ce vœu puisse faire l'unanimité du Conseil. Je voudrais simplement réagir à votre propos concernant le fait que l'on doit penser les transports à l'échelle métropolitaine : on pense déjà aujourd'hui non seulement à l'échelle métropolitaine, mais à l'échelle régionale. Il s'agit tout de même d'une compétence de la région, et je rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> septembre, le pass Navigo unique permet à tous les Franciliens de voyager au même tarif sur les transports en commun.

Tout en soulignant l'intérêt que vous portez à cette opération, je regrette que vous la qualifiez de « gadget », ce qui est un peu péjoratif. Je pense que cette opération a une vertu pédagogique : elle permet à tous les habitants de découvrir la ville autrement, débarrassée pour une journée de la voiture. Il est donc dommage de la qualifier en ces termes. »

**M. le Maire :** « Merci. Ces événements sont effectivement de la communication et de la sensibilisation, mais cette sensibilisation est très importante pour changer les habitudes culturelles qui sont profondément ancrées. Pour arriver à faire reculer la place de la voiture, de telles opérations sont donc nécessaires. Je rappelle qu'elles s'accompagnent bien évidemment. Je rappelle qu'elles s'accompagnent bien évidemment d'un travail au quotidien : le développement de l'espace public, et l'interdiction, entre 8h et 20h, des bus les plus polluants (datant d'avant 1989) depuis quelques semaines à Paris. Les bus, les voitures et les scooters les plus anciens seront concernés par cette mesure l'année prochaine et progressivement jusqu'en 2020 pour arriver in fine à l'éradication du diesel à Paris.

Il s'agit d'un plan de très grande ampleur qui est déployé et qui passe notamment par cette Journée sans voiture. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,

Considérant que le 27 septembre, la Ville de Paris organisera pour la première fois sous cette forme une Journée sans voiture, événement qui a vocation à être pérennisé dans le temps;

Considérant que l'agglomération parisienne est le plus gros émetteur régional de polluants atmosphériques avec 73 % des oxydes d'azote (NOx), 68 % des hydrocarbures (COVNM), 60 % des particules PM10 ;

Considérant que le trafic routier est responsable de deux tiers des émissions régionales de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique,

Considérant que le transport routier et notamment individuel constitue en zone urbaine le premier émetteur de polluant atmosphérique avec le chauffage domestique ;

Considérant l'opportunité majeure que représente cette journée pour sensibiliser les parisiens comme les franciliens à l'amélioration de la qualité de l'air par une moindre circulation automobile et des deux roues motorisées ;

Considérant que cette journée sans voiture doit permettre de mettre en avant les efforts consentis par la Ville de Paris et la région Ile-de-France pour porter des nouveaux projets de transports alternatifs visant à encourager le report modal de la voiture vers les transports en commun ;

Considérant que l'interdiction effective de circuler ne concernera qu'un périmètre central, quelques quartiers touristiques et les Bois, le reste du territoire parisien étant limité à 20 km/h ;

Considérant que les arrondissements périphériques comme le nôtre sont d'autant plus concernés par les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé de chacun comme sur le patrimoine que notre territoire se trouve à la croisée d'axes de circulations forts générateurs de flux automobiles (avenue et pénétrantes, périphérique parisien et boulevard des maréchaux) et donc de pollution atmosphérique ;

Considérant que la circulation routière est également la principale source de pollution so-nore avec notamment 24 % des habitants de l'agglomération parisienne qui subiraient des nuisances directement liées à la route ;

Considérant la dimension pédagogique d'une Journée sans voiture démontrant que la ville est plus sûre, plus salubre et plus sereine sans circulation motorisée excessive ;

Considérant qu'une Journée sans voiture bénéficie non seulement aux Parisien.ne.s mais à l'ensemble de l'Île-de-France ;

Considérant également la demande du collectif citoyen qui a soumis ce projet de Journée sans Voiture 2015 à la Mairie de Paris et qui porte ce projet depuis plusieurs mois sur l'ensemble du territoire parisien voire du Grand Paris.

Sur proposition des élu-e-s du groupe Europe Ecologie – Les Verts, des élus du groupe socialiste, et des élus du groupe communiste ;

EMET LE VŒU :

- Que pour les prochaines éditions de la journée sans voiture la Préfecture de Police et la Maire de Paris travaillent à l'élargissement du périmètre à tout Paris, et en particulier aux arrondissements périphériques comme le 11<sup>e</sup>, afin que cette journée puisse toucher chacun des Parisiens dans leurs quartiers ;
- Que des discussions soient dès à présent engagées avec les communes franciliennes et notamment limitrophes afin que cette journée s'applique au delà de Paris dans le cadre d'une concertation large et volontariste.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

### **V11201534 Vœu relatif à l'introduction de menus végétariens dans la restauration scolaire**

**M. le Maire** : « M. David BELLARD va rapporter le vœu. »

**M. BELLIARD** : « Merci M. le Maire. Ce vœu fait une série de propositions pour favoriser le développement de menus végétariens dans la restauration scolaire de notre arrondissement. Il propose notamment que soit instaurée une journée végétarienne par semaine (vœu qui a d'ailleurs déjà été voté en juillet), et que les cantines proposent chaque jour un menu végétarien pour donner le choix aux enfants. Je ne listerai pas tous les avantages à limiter notre consommation de viande, avantages sur lesquels nous serons tous d'accord je pense. L'élevage compte pour 15% des émissions mondiales des gaz à effet de serre et il participe à la déforestation nécessaire pour étendre toujours plus les terrains consacrés à l'élevage. Manger moins de viande est donc essentiel pour réduire notre empreinte écologique et répondre à nos objectifs dans le cadre de la COP21.

En outre, manger moins de viande est bon pour la santé, c'est la solution la plus simple pour répondre aux contraintes alimentaires, et c'est également une recommandation du Programme National Nutrition Santé (PNNS) pour réduire les apports lipidiques et lutter contre l'obésité, surtout que les substituts, notamment pour compenser les apports en protéines, sont nombreux et bons.

Enfin, manger moins de viande, c'est aussi tout simplement bien manger et se faire plaisir. C'est aussi au nom de ce plaisir que nous vous invitons à voter ce vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va vous répondre. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Merci M. le Maire. Je m'étonne un peu du contenu de ce vœu. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que manger moins de viande est meilleur pour la santé. Je vais répondre à chaque proposition du vœu :

*« Que soit proposée à la Caisse des écoles du 11<sup>ème</sup> une journée végétarienne par semaine dans toutes les cantines scolaires »*

Par la délibération 2015 DASCO 143, nous avons tous voté pour la subvention et la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire pour la Caisse des écoles. Vous n'êtes pas sans savoir que dans la convention jointe figure l'objectif que la Caisse des écoles servira un repas non carné par semaine à partir de septembre 2015. Le choix a été fait de ne pas appeler ce repas végétarien car le terme est un peu connoté. Ces repas ont été même expérimentés depuis cet été. Cet alinéa n'a donc pas lieu d'être.

*« Que chaque jour, un menu alternatif végétarien soit proposé dans toutes les cantines scolaires de l'arrondissement, qui complétera l'offre actuelle proposée aux familles »*

Cela est techniquement infaisable, même en s'organisant, car elle risque d'occasionner du gaspillage. En même temps, c'est aller contre un arrêté sur la restauration scolaire du 30 septembre 2011 préconisant que les Caisses des écoles sont tenues de servir, au cours de 20 repas successifs, au moins :

- quatre repas avec plats protidiques de viandes non hachées de bœuf, veau, agneau et des abats de boucherie ;
- quatre repas avec plats protidiques de poissons ou préparation d'au moins 70% de poisson, avec plus de protéines que de graisses ;
- quatre repas avec plats protidiques avec une préparation à base de viande ou poisson.

Cela signifie qu'au vu de cet arrêté, on ne peut pas servir des repas végétariens aux enfants. Je veux vous rappeler que cette proposition convient peut-être pour des adultes mais vous avez affaire à des enfants en maternelles ou à des adolescents qui sont en période de croissance. De

plus, pour beaucoup d'enfants du 11<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit d'une occasion de manger de la viande et des poissons de qualité, occasion qu'ils n'ont pas forcément chez eux. Il s'agit donc d'un avantage pour les enfants.

*« Que pour se faire, la Ville de Paris accompagne la Caisse des écoles du 11ème arrondissement vers la mise en place de cette alternative, en particulier sur le plan technique et d'approvisionnement, dans le cadre du travail collaboratif engagé avec le Plan alimentation durable »*

Cette proposition est en cours de réalisation. M. Christian KLEDOR, directeur de la Caisse des écoles du 11<sup>ème</sup>, et ses équipes se rendent régulièrement à des formations.

*« Que cette initiative d'introduction d'une journée végétarienne par semaine et d'une alternative végétarienne quotidienne soit étendue à la restauration collective sur l'ensemble du 11<sup>ème</sup> arrondissement »*

Cela dépasse un peu ma délégation, cependant je pense que cela peut se réaliser chez les adultes mais chez les enfants, en restauration collective, nous sommes contraints à certaines normes. Mais nous sommes prêts à travailler ensemble et à discuter sur les moyens de faire évoluer les choses. »

**M. le Maire :** « Merci. Pour résumer, les quatre parties du vœu sont soit déjà réalisées, soit non réalisables pour des raisons techniques ou réglementaires. M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

**M. TIBERTI :** « Je voudrais apporter quelques explications sur la question de l'élevage. Je ne pense pas que l'élevage soit responsable en soi, comme l'agriculture, puisque c'est une activité essentielle, au réchauffement climatique. Les formes actuelles d'agriculture et d'élevage, dominées par le capitalisme et l'agro-business, produisent effectivement des catastrophes écologiques : le fait d'importer massivement des tourteaux de soja venus du Brésil pour les faire manger à des vaches pose problème. Par contre, l'entretien de prairies naturelles et la production de viande de la façon la plus simple qu'il soit ne pose pas de problème, bien au contraire. Vous savez tous qu'en France la forêt progresse de manière importante à cause de l'abandon des terrains agricoles, et notamment des prairies. Le progrès de la forêt signifie une terrible perte de biodiversité, surtout quand elle progresse par la plantation de résineux surtout quand les agriculteurs abandonnent les terres et plantent des résineux pour assurer un revenu à leur famille quarante ans plus tard. Dire que l'élevage est responsable du dérèglement climatique est faux. Le capitalisme en est responsable : les formes que le capitalisme développe pour générer des profits sur un secteur essentiel à la population humaine, génèrent des difficultés écologiques et c'est une vérité.

Concernant les problèmes nous concernant directement, je ne veux pas que des responsables politiques déterminent les menus des enfants dans les écoles. Les médecins nutritionnistes de la Ville, les cuisiniers de la Ville, les Caisses des écoles, sont des professionnels formés qui ont cette responsabilité. Je pense que nous n'avons pas à leur dicter ce qu'ils doivent faire. Je pense que c'est important. Vous savez que la question de l'alimentation peut véhiculer un certain nombre d'enjeux, culturels ou parfois religieux. Si nous commençons à nous laisser guider par des préoccupations autres que par la santé des enfants, et si nous laissons d'autres que les médecins et les cuisiniers déterminer les repas, nous rentrons dans une mécanique que nous ne maîtriserons pas.

De la même façon, prévoir plusieurs repas pour les enfants, outre la difficulté technique et l'augmentation considérable du gaspillage (il est impossible de prévoir à l'avance ce que préféreront les enfants et nous souhaitons diminuer le gaspillage dans un souci écologique), pose problème aussi car sinon nous ne pouvons pas créer du commun dans les écoles et nous ouvrons une porte que nous ne pourrions pas refermer, celle de toutes les revendications identitaires liées à l'alimentation. Il y a un menu réfléchi sur plusieurs semaines, comme l'a rappelé Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, par des professionnels et non par nous. Donc de mon point de vue, il faut rejeter ce vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Jacques LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT** : « Ce vœu est effectivement plein de bonnes intentions mais nous aurons une difficulté à le voter, bien malgré nous bien entendu puisque je donnerai moi-même, à cette heure-ci, mon empire pour un menu végétarien. Je pense d'ailleurs que certains d'entre nous sont dans la même situation.

Néanmoins, le problème est effectivement l'obligation d'avoir tous les jours de la semaine cette alternative végétarienne. Cela nous paraît déjà être une cause de surcoût, avec deux repas au lieu d'un seul actuellement. La Caisse des écoles peut-elle se le permettre ? Telle est la question.

Concernant le fait de se faire imposer une journée végétarienne une fois par semaine, je pense que l'éducation doit rester du domaine de la famille et l'instruction du domaine de l'école. Si jamais certains parents désirent que leurs enfants puissent bénéficier d'un certain nombre de protéines, d'un repas carné, même si certaines fleurs possèdent des protéines très puissantes..., il ne faut pas leur enlever ce choix, d'autant plus que certains enfants ne mangent de la viande qu'à l'école. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas pouvoir voter ce vœu. »

**M. le Maire** : « Merci. M. Michel BILIS souhaite intervenir. »

**M. BILIS** : « Je souhaiterais avoir des précisions par rapport au vœu. Je rejoins le principe que l'on ne doit pas imposer un menu. Donc imposer une journée où il n'y aurait qu'un menu végétarien ne me paraît pas recevable.

De même, il ne me paraît pas recevable le fait qu'on interdise le menu végétarien. La précision que je souhaite donc obtenir concerne le fait que s'il y a un menu végétarien, ce qui ne me paraît pas du tout irrecevable, que ce soit un menu en plus des menus carnés et non pas à la place des menus carnés. Sous réserve de cette précision, je pense personnellement que le vœu me paraît recevable. »

**M. le Maire** : « Merci. L'expression du groupe communiste semble plurielle. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je laisse M. David BELLIARD répondre. »

**M. BELLIARD** : « Merci M. le Maire. L'imposition de cinq menus carnés est antinomique avec la liberté de choix. Vous dites que faire un menu végétarien par semaine, c'est imposer un menu aux enfants. Je pourrais reprendre cet argument et vous dire qu'imposer cinq menus carnés, c'est imposer un menu aux enfants et leur interdire le choix. Nous, au contraire, faisons une proposition (je vois Adrien TIBERTI trépigner mais laissez-moi finir mon argumentation) qui celle d'ouvrir la liberté de choix. Pour nous, cette liberté de choix se traduit par un menu végétarien. Pour répondre à la question de Michel BILIS, le vœu demande qu'il y ait un menu

supplémentaire tous les jours, qui soit non carné, pour ne pas utiliser le terme « végétarien », comme le préconise Sophie PRADINAS-HOFFMANN, même si ce n'est pas pour moi une préoccupation.

Entendre que les menus ne sont pas une question politique, les bras m'en tombent, M. TIBERTI. Je pense que l'alimentation est une question éminemment politique et que les élus ont le devoir de s'intéresser à l'alimentation, à la question de ce qu'on mange et à la manière de fabriquer ces aliments. Telle est la question de la responsabilité politique. Je ne pense pas que vous auriez fait le même argumentaire pour parler de la monnaie, « la monnaie doit être l'affaire des banquiers et seulement des banquiers ». Vous n'auriez pas tenu ces mêmes propos sur la question de la banque, de la monnaie ou sur d'autres questions éminemment politiques.

Enfin, je remercie Sophie PRADINAS-HOFFMANN de l'exégèse qu'elle a faite du vœu. Je vois qu'il a suscité un certain nombre d'interrogations. Je regrette simplement que nous n'ayons pas eu une discussion pour aboutir à un texte commun, comme cela a été fait dans le 18<sup>ème</sup> ou le 19<sup>ème</sup> arrondissement. J'étais très ouvert à trouver des formulations, notamment sur le fait de retirer le terme « végétarien », même si je ne partage absolument pas les remarques faites sur ce terme. Je rappelle que le végétarisme est une pratique et que le véganisme est une vision du monde. Ces deux termes sont très différents mais j'entends que l'on puisse y voir une question identitaire. Cependant, il est fort dommage que nous soyons obligés de maintenir notre vœu que nous allons perdre, mais nous perdrons avec élégance. »

**M. le Maire :** « Il ne faudrait pas non plus retourner les choses. En l'occurrence, vous êtes vice-président de la Caisse des écoles, vous êtes à la commission des menus et vous savez très bien comment se passent les choses. Je pense que si la volonté était d'avoir un vœu qui soit en mesure d'être voté, c'est vous qui auriez pris l'attache de Mme PRADINAS-HOFFMANN et du Directeur de la Caisse des écoles pour rédiger un vœu qui aurait pu être consensuel. Je vais redonner la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour quelques éléments. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Nous avons reçu le vœu deux ou trois jours avant, il était donc franchement compliqué de tout réécrire. Je vous invite à bien participer au comité de gestion de la Caisse des écoles : avec tous les groupes de travail et le Directeur de la Caisse des écoles, il y a de quoi avancer et réfléchir sur ce qui est possible de faire. »

Nous avons des contraintes qui sont là aussi pour protéger les enfants. Je vous rappelle que le Directeur de la Caisse des écoles est contraint dans son plan d'alimentation par l'arrêté de 2011 sur la restauration scolaire. Même avec la bonne volonté, nous ne pourrions pas dire que nous faisons des menus végétariens. Personnellement, le terme « végétarien » ne me gêne pas mais pour beaucoup de personnes, il revêt une connotation un peu particulière, et cela pourrait ouvrir la porte à d'autres revendications sur les menus. Mais je suis disponible pour réfléchir, travailler et voir comment nous pouvons avancer. »

**M. le Maire :** « Avant de passer au vote, je voudrais dire mon étonnement de voir ce vœu arriver alors que, quelques semaines seulement auparavant, nous avons eu un grand débat sur la définition du Plan Alimentation Durable 2015-2020 pour Paris. Ce débat a eu lieu ici, au Conseil de Paris, dans les Caisses des écoles, et a permis de définir un document qui a été très largement voté au Conseil de Paris. Voir tout le contenu du document être remis en cause m'est incompréhensible, mais ce n'est pas grave. L'essentiel des arguments ont été donnés. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN** : « Je voudrais rajouter que la Caisse des écoles du 11<sup>ème</sup> arrondissement a été l'une des premières Caisses à adhérer à la Coop Bio d'Ile-de-France, afin d'encourager tous les agriculteurs franciliens à se reconverter dans l'agriculture raisonnée ou bio, ce qui donnerait alors la possibilité d'acheter les produits dans ces bio coop. »

**M. le Maire** : « Absolument. Ayant eu des occasions de goûter ce qui est servi aux enfants, je peux vous affirmer que la nourriture servie est de qualité. J'invite tous les élus à faire l'expérience d'aller manger une fois dans une cantine scolaire, vous serez très agréablement surpris par la qualité des repas servis à nos enfants.

Dernier point : chacun pourra se faire un avis sur les menus puisqu'ils sont en ligne sur le site de la Caisse des écoles plusieurs jours avant les échéances données. Je pense que nous avons épuisé la question, nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), il serait nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour faire face aux besoins alimentaires de la population mondiale ;

Considérant que si nous ne changeons pas nos modes de consommation et de production, il faudra doubler les surfaces cultivées et donc accroître massivement la déforestation, un des facteurs majeurs du changement climatique avec comme autre conséquence, l'accélération de la destruction des écosystèmes et de la biodiversité;

Considérant que le secteur de l'élevage utilise 70% des terres agricoles notamment avec la production de soja et maïs destinée aux animaux, contribuant de ce fait à la déforestation ;

Considérant que les déchets générés par le secteur de l'élevage contribuent de façon directe à la pollution des cours d'eau et des sols (pollution par les phosphates, nitrates, hormones et antibiotiques) ;

Considérant que, selon la FAO dans le rapport, Tackling climate change through livestock (2013), la FAO établit à 14,5% la contribution de l'élevage dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique, et qu'à la veille de la COP 21 il est nécessaire que la France se montre exemplaire en terme de définition d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant l'objectif du Plan alimentation durable de la Ville de Paris 2015-2020, adopté en Conseil de Paris le 1er juillet 2015, de réduire de 20% les produits carnés servis dans la restauration collective, ce qui correspond à un repas végétarien par semaine ;

Considérant la démarche complémentaire engagée par le vote du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1er et 2 juillet dernier demandant que « la Ville de Paris accompagne les caisses des écoles vers la mise en place d'un plat végétarien par semaine dans les cantines scolaires d'ici 2020 » ;

Considérant que le menu végétarien est le plus adapté pour répondre aux contraintes alimentaires multiples auxquelles doit faire face la Caisse des écoles, notamment au niveau des préférences, des choix alimentaires, mais aussi des allergies, et que cette alternative végétarienne est la proposition la plus simple à mettre en œuvre;

Considérant qu'une telle initiative est en place à Paris dans le 2ème arrondissement depuis janvier 2009 et qu'il est proposé tous les jeudi midi dans les restaurants scolaires un repas végétarien, équilibré et de qualité qui recueille l'assentiment des jeunes convives et de leurs parents ;

Considérant que le menu végétarien répond aux recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) dans sa version actualisée d'août

2013 et du PNNS (Programme National Nutrition Santé) 2011-2015, d'augmenter la consommation de légumes et de réduire les apports lipidiques pour lutter contre les maladies liées à l'obésité ;

Considérant que les modes de consommation et production alimentaires actuels ne sont pas durables et qu'il est nécessaire de les orienter vers des modèles moins énergivores, moins consommateurs de terres et d'eau, et moins producteur de gaz à effet de serre qui passeront par une réduction de la consommation des protéines animales au profit des protéines végétales ;

Considérant qu'il est du devoir des municipalités autant que de l'Etat d'impulser les changements ;

Sur proposition des élus du groupe Europe Ecologie – Les Verts ;

EMET LE VŒU :

- Que soit proposée à la Caisse des écoles du 11<sup>ème</sup> une journée végétarienne par semaine dans toutes les cantines scolaires,
- Que chaque jour, un menu alternatif végétarien soit proposé dans toutes les cantines scolaires de l'arrondissement, qui complétera l'offre actuelle proposée aux familles,
- Que pour se faire, la Ville de Paris accompagne la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement vers la mise en place de cette alternative, en particulier sur le plan technique et d'approvisionnement, dans le cadre du travail collaboratif engagé avec le Plan alimentation durable,
- Que cette initiative d'introduction d'une journée végétarienne par semaine et d'une alternative végétarienne quotidienne soit étendue à la restauration collective sur l'ensemble du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**M. le Maire** : « L'exécutif émet un avis défavorable. Qui est favorable à ce vœu ? Les élus du groupe Europe Ecologie Les Verts et M. Michel BILIS. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

### **V11201535 Vœu relatif à la propreté et à la lutte contre la prolifération des rats**

**M. le Maire** : « Mme Nicole SPINNEWEBER va présenter ce vœu relatif à la propreté. »

**Mme SPINNEWEBER** : « C'est un vœu auquel les Parisiens et les habitants du 11<sup>ème</sup> sont très sensibilisés. Depuis que je suis rentrée de congés, il n'y pas un jour qui passe sans que l'on me parle de l'invasion des rats qui pullulent dans le secteur, y compris à côté de la mairie.

On me parle également des problèmes survenus cet été concernant les encombrants qui n'ont pas été ramassés régulièrement. A ceci s'ajoute des éléments ponctuels comme des travaux qui ont généré des ouvertures et des galeries où se réfugiaient les rats qui circulent maintenant en plein air. L'élément le plus récurrent est le manque d'entretien que l'on peut constater dans les parcs et jardins (dépôts de détritus, de cannettes, de papiers gras...).

De plus, avec l'arrivée de l'automne, on commence à avoir des amoncellements de feuilles mortes qui vont favoriser la vie de toutes ces bêtes pouvant alors se cacher sous ces feuilles.

On parle également régulièrement de la réaction des touristes, français ou étrangers, qui se plaignent de plus en plus et stigmatisent le manque d'entretien de Paris. Je pense qu'il faut qu'on y soit sensibilisé. Il faudrait peut-être prendre exemple sur les associations menant des

actions comme Green Birds qui ont pris l'initiative de faire du nettoyage. Il faudrait également développer les opérations ponctuelles que nous faisons au niveau du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Jusqu'à présent, on a beaucoup parlé de civilité, de formation, de pédagogie, maintenant on parle aussi de sanction. Il est vrai que les deux sont utiles mais ils n'auront pas une efficacité extrêmement rapide. C'est la raison pour laquelle je présente ce vœu qui consiste à demander que la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement sollicite la DEVE (*Direction des Espaces Verts et de l'Eau*) pour qu'un nettoyage approfondi des parcs et jardins du 11<sup>ème</sup> arrondissement soit rapidement entrepris afin qu'on retrouve un niveau correct au niveau des jardins locaux, d'autant plus qu'avec la rentrée des classes, les enfants reviennent dans les parcs. Il faut donc retrouver des conditions sanitaires un peu plus agréables.

Il faudrait également motiver et sensibiliser les nombreuses équipes de nettoyage pour qu'elles fassent un travail un peu cohérent, et notamment par exemple pour qu'il y ait une coordination entre les moments où l'on souffle les feuilles pour faire des tas et les moments où on les ramasse. Bien souvent, il se passe une demi-heure ou plus. Quand il y a un peu de vent, tout le travail effectué auparavant par l'employé qui a soufflé les feuilles est anéanti. Je pense qu'il y a un travail de management, de surveillance et de cohérence au niveau des équipes de nettoyage. Merci. »

**M. le Maire :** « Il y a plusieurs éléments dans votre vœu. Je voudrais répondre à celui qui concerne la prolifération des rats. Vous y êtes moins revenu dans votre exposé mais elle est mentionnée dans le titre du vœu. M. Luc LEBON ou Mme Joëlle MOREL pourront répondre au sujet des espaces verts et de la propreté dans l'espace public.

Nous avons un problème au boulevard Richard Lenoir avec de nombreux rats qui se promenaient dans les trois squares du boulevard, et j'ai le souvenir que l'opposition d'alors avait ferraillé au Conseil d'arrondissement. J'en parle au passé, en touchant du bois, car le problème a pu être en grande partie jugulé. Je ne dis pas qu'il a disparu : on dit qu'il y a deux fois plus de rats que d'habitants à Paris et il y a des rats dans quasiment tous les sous-sols. En général, ils ont le bon goût de ne pas remonter à la surface mais malheureusement c'est parfois le cas, quand quelque chose les attire en surface ou les dérange en sous-sol. Du côté du boulevard Richard Lenoir, nous avons imaginé, sans vraiment savoir, que les travaux de l'îlot Bréguet en étaient à l'origine, mais il était certain que les poubelles les attiraient : les feuilles, les débris végétaux et alimentaires s'accumulaient.

Pendant deux ou trois ans, M. Patrick BLOCHE s'est échiné à faire des traitements sur ces espaces verts chaque année. Nous avons essayé de reprendre le problème en nous y prenant autrement : voyant que le problème ne disparaissait pas après plusieurs années de traitement, et après avoir réuni tous les services concernés (propreté, espaces verts, SMASH -*Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène*- chargé du traitement des nuisibles), nous avons changé de méthode appliquant un nouveau produit car les rats s'habituent aux produits qui les intoxiquent et ils les repèrent. Les rats sont des espèces intelligentes et parmi eux se trouvent les goûteurs. Seuls ces derniers vont goûter les nouveaux produits lorsqu'ils sont installés, et si au bout de quelques jours les rats goûteurs sont toujours vivants, l'ensemble de la colonie mangent aussi alors. Si un seul rat goûteur meurt, aucun rat de la colonie ne mangera ce produit. Je vous explique tous ces éléments car il s'agit d'une bataille très compliquée.

Nous avons changé de produit pour un produit lent mais efficace. Nous avons procédé à des nettoyages approfondis, en débroussaillant, en nettoyant en profondeur ces trois squares et en

les fermant simultanément (ils étaient traités successivement auparavant). Cela a fonctionné, jusqu'au moment où des habitants ont saccagé les pièges à rats, ce qui est très démoralisant pour les équipes. Je n'arrive pas à comprendre ce genre de comportement, mais c'est la réalité avec laquelle nous devons composer. Nous allons donc maintenir la pression sur le boulevard Richard Lenoir et le problème massif qui existait a pu être jugulé.

Aujourd'hui le problème se situe sur la place Léon Blum : il y a beaucoup de rats sur cette place et je suis le premier à le déplorer. Constatant cet été leur prolifération, j'ai provoqué, dès les premiers jours de septembre, une réunion avec l'ensemble des services pour proposer une opération coup de poing. Je profite donc de votre vœu pour annoncer qu'il y aura une fermeture de l'ensemble des squares de la place Léon Blum avec des palissades car nous avons un problème de nourrissage, c'est-à-dire un problème comportemental. Certaines personnes sont des nourrisseurs compulsifs qui alimentent ces rats ; un agent de la DEVE m'a rapporté avoir vu une personne déverser un m<sup>3</sup> de pain et cette personne prenait le soin d'arroser le pain pour faciliter le repas des rats. Voyez ce à quoi nous faisons face. Nous allons donc poser des palissades autour de ces squares, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, pour pouvoir maintenir la propreté et pouvoir les traiter sans interventions extérieures. Je vous passe les détails car je suis intarissable sur le sujet, mais il y a beaucoup d'histoires sur les personnes qui nourrissent ces animaux. J'espère que cette opération coup de poing de la fermeture des squares du 7 octobre au 6 novembre produira des résultats.

C'est un élément très précis que je souhaitais vous communiquer à l'occasion de ce vœu. Il y a eu des propos sur la gestion des encombrants, le mode de nettoyage et les souffleries, M. Luc LEBON va compléter sur ces points généraux. »

**M. LEBON :** « Les feuilles n'ont pas attendu l'automne pour tomber car les épisodes caniculaires cette année ont provoqué une chute précoce et massive des feuilles depuis juin.

Vous avez souligné le problème des encombrants ; il est vrai que l'on a toujours ce problème de points relais pour les dépôts d'encombrants dans le 11<sup>ème</sup>. L'arrondissement n'en est pas équipé et on attend toujours l'aménagement du point à Ménilmontant pour permettre une rotation beaucoup plus efficace des petits véhicules qui sillonnent l'arrondissement tous les jours pour ramasser des encombrants.

Concernant la verbalisation, après une demande un peu longue auprès des services du Ministère de la Justice, nous avons finalement réussi à obtenir une augmentation des amendes : pour tout dépôt sur l'espace public, l'amende sera de 68 euros. On peut trouver que ce n'est pas suffisant mais l'augmentation est assez substantielle par rapport au montant précédent. Nous comptons mettre encore plus d'agents sur le terrain pour pouvoir appliquer cette verbalisation. Des opérations importantes ont été lancées sur la problématique du mégot, qui pollue beaucoup nos espaces publics, les pieds d'arbres, les caniveaux et les trottoirs. La Ville mène une action assez énergique sur cette problématique, et il y a actuellement beaucoup d'investissement sur le terrain et sur le thème de la propreté.

L'opération « Paris fais-toi belle », qu'on avait lancé en avril 2014 et qui avait suscité une participation assez intéressante d'habitants qui voulaient s'investir pour améliorer leur cadre de vie. Nous comptons d'ailleurs développer et renouveler l'opération. Les initiatives viennent souvent d'associations locales ou de conseils de quartier, ce qui montre l'investissement et le souci des Parisiens. Petit à petit, les mentalités évoluent et c'est sur cela qu'il faut travailler. Merci. »

**M. le Maire** : « Mme Joëlle MOREL souhaitez-vous donner quelques éléments sur les espaces verts ? »

**Mme MOREL** : « Je voudrais apporter une petite précision sur le calendrier de notre opération coup de poing :

- Un courrier sera envoyé à l'ensemble des riverains et des commerçants pour les avertir de cette opération ;
- Des affiches seront collées ;
- Un travail sera engagé par la coordination des maraudes auprès des personnes installées sur les bancs ;
- Dès le lundi 5 octobre, les services de la DEVE et de la Propreté engageront un nettoyage approfondi du secteur devant la Mairie afin de pouvoir isoler les espaces verts ;
- L'installation de palissades de 2 mètres de hauteur autour des espaces verts permettra un véritable nettoyage en profondeur jusqu'au 7 novembre. Pendant toute cette période les nourrisseurs de rats, ne pourront plus déposer de la nourriture ;
- Une coordination des personnels qui interviendront permettra d'assurer un suivi de l'opération et d'ajuster les interventions si nécessaire.

Cette opération coup de poing est donc à suivre de près. »

**M. le Maire** : « Je pense que l'ensemble de ces éléments montrent que le vœu est d'ores et déjà pris en charge. Nous ne pouvons donc que vous demander le retrait de votre vœu au vu de ces éléments substantiels qui vous ont été apportés. Vous maintenez votre vœu ? Oui. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que les habitants du 11<sup>e</sup> ont constaté une prolifération des rats dans l'arrondissement, et ceci jusqu'aux abords de la mairie,

Considérant que l'enlèvement des encombrants n'a pas été suffisamment efficient pendant l'été,

Considérant que des travaux de voirie ont mis à jour des galeries habituellement habitées par les rats qui de ce fait se sont répandus en surface,

Considérant que le manque d'entretien des parcs et jardins de l'arrondissement est particulièrement visible avec des dépôts de débris, cannettes vides, papiers gras, etc.,

Considérant qu'avec la rentrée des classes, de nombreux enfants du 11<sup>e</sup> vont à nouveau fréquenter régulièrement les jardins publics qui sont très limités en nombre et en surface dans notre arrondissement,

Considérant que l'arrivée de la saison automnale avec la chute des feuilles et leur amoncellement va fournir aux rats des possibilités de caches supplémentaires,

Considérant les risques sanitaires bien connus que représentent la présence de vermine et des rats au contact de la population,

Considérant les reproches récurrents des touristes français et étrangers sur le niveau de saleté de Paris, relayés par la presse nationale,

Considérant que des étrangers se sentent investis d'une mission de civisme à Paris, prenant pour exemple l'action des Green Birds, une initiative de résidents japonais, qui mériterait d'être largement démultipliée, y compris dans les zones moins touristiques,

Considérant que ni les vœux pieux en matière de civilité ni les sanctions annoncées par la Mairie de Paris n'auront une efficacité significative à court terme pour remédier à un problème majeur pour la vie quotidienne des habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Sur proposition de Madame Nicole SPINNEWEBER et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

Emet le vœu :

Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement intervienne auprès de la DEVE afin de lancer une opération urgente de nettoyage et d'assainissement des parcs et jardins de l'arrondissement ;

Que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement mobilise les agents de propreté sur leurs tâches quotidiennes de nettoyage et plus particulièrement sur :

- un enlèvement rapide des encombrants déposés sur la chaussée,
- une coordination efficace entre les opérations de soufflerie des feuilles mortes et l'enlèvement des monticules créés, afin de limiter les risques de dispersion par le vent et d'occupation par la vermine.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Les élus de l'Union de la Droite et du Centre. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

### **V11201536 Vœu relatif au rétablissement de la tranquillité rue Mercœur**

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT a déposé le vœu et M. Stéphane MARTINET répondra. »

**M. LEFORT :** « Etant donné l'heure tardive, je vous propose que l'on accélère puisque, même si je ne sais pas si la rue Mercœur est tranquille actuellement..., tous les habitants qui nous ont fait l'amabilité de venir assister à l'énoncé de ce vœu ce soir sont tous pressés, autant que nous d'ailleurs, de rejoindre leurs pénates. »

C'est un phénomène que nous connaissons visiblement depuis des années : c'est une plateforme tournante de la drogue dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, et le lieu de rencontre d'individus désœuvrés et bruyants tard le soir. Récemment, ces problèmes sont devenus de plus en plus importants. J'ai été sollicité quasiment tous les soirs par les riverains qui n'arrivaient pas à dormir et ne supportent plus la situation.

Nous vous proposons quelques solutions qui n'auraient pas été essayés dans la rue, de façon à régler un problème simple. Les individus occupent les garages à deux-roues se trouvant juste au pied de la Maison des jeunes et de la culture (MJC). Ils se cachent pour faire leurs trafics sous les porches de la MJC qui ne sont pas dans l'angle de la caméra de vidéosurveillance. Cette caméra couvre cette zone de manière très partielle. Ils ne sont donc pas inquiétés ce qui

en fait un lieu couru pour les réunions. La musique est jouée à tue-tête, il y a même parfois des rodéos, c'est tout simplement invivable.

Nous vous proposons qu'un réaménagement des entrées de la Maison des jeunes et de la culture, et du square Jean Allemane soit entrepris de façon à rendre les squats moins attrayants. Cela pourrait passer par le déplacement de quelques mètres de la grille d'entrée de la MJC pour la déporter au pied des marches de la MJC, et que ces marches deviennent moins accueillantes.

Par ailleurs, nous vous proposons que le garage à deux-roues, qui est l'endroit où les personnes squattent, soit déplacé un plus bas : il y a un centre de conférences vingt mètres plus bas où, si jamais ces individus viennent, ils feront un bruit qui gênera moins les habitants et le trottoir étant très étroit, ils seront à moitié sur la rue, à moitié sur un trottoir assez peu accueillant. Il est donc fortement à parier qu'ils abandonnent finalement cet endroit.

Comme il ne s'agit pas de déporter le problème d'un coin de l'arrondissement à un autre coin de l'arrondissement, il faut bien sûr accompagner ces jeunes. La Maison des jeunes et de la culture a d'ailleurs effectué un travail dans ce sens, il est bon de le souligner. Mais ce travail ne se poursuit pas le soir car la MJC est fermée le soir. Il faut peut-être que ce travail soit plus assidu ou que l'on identifie mieux ces jeunes : comment pourrait-on leur trouver des lieux, comment les occuper ? Par exemple à entretenir des cages d'escaliers, puisque c'est l'une des propositions qu'on a faite lors de ce Conseil.

Si jamais cela ne marche pas, on pourrait être plus ferme avec des contrôles d'identité réguliers des auteurs de troubles, qui permettraient de faire de simples rappels à l'ordre pour les mineurs et les parents. Pour les majeurs, cela permettrait de les dissuader de continuer à être aussi bruyants et de rendre toute une rue invivable.

Ce vœu se fait un peu l'écho de toutes les difficultés et de toutes les violences qui ont eu lieu cet été autour du square de la Roquette, dont on entend plus vraiment parler mais qui pourraient ressurgir. On perçoit bien qu'il y a un problème global à régler à l'échelle du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il faut bien entendu mettre ces travaux dans la perspective de la résolution de cette problématique. Merci. »

**M. MARTINET** : « Merci M. le Maire. Vous dites qu'il y a des personnes dans l'assemblée qui habitent dans cette rue et dans les immeubles autour. Je les invite à prendre contact avec moi. A ce jour, je n'ai pas été interpellé personnellement par des habitants de cette rue, mais je suis tout à fait disposé à les recevoir et à travailler avec eux sur les problèmes qu'ils rencontrent.

Pour un peu mieux situer les choses, je pense qu'il faut distinguer les activités que vous pointez et qui relèvent de la loi (la vente ou la consommation de stupéfiants) du fait de voir des personnes qui sont devant la MJC, passent quelques heures, peut-être tard le soir à cet endroit et qui ne sont pas forcément impliquées dans les trafics. Lorsqu'on aborde la question avec le Commissaire, il dit qu'il y a en effet quelques trafics, comme un peu partout dans les arrondissements de Paris, mais que ce point n'est pas particulièrement problématique. Il fait l'objet d'un suivi et que des opérations ont été organisées, il affirme que la situation n'est pas si grave que cela. Comme il faut distinguer les choses, les personnes qui se trouvent devant la MJC à certaines heures sont parfois les mêmes qui fréquentent la MJC. Lorsqu'on parle de la situation au Directeur, il ne semble pas estimer que ces personnes posent particulièrement problème au sein de la MJC comme vous le laissez entendre.

On a déjà connu des problèmes d'accès à la MJC mais ils sont légers et ce n'est pas ce qui est prégnant. Je pense qu'on doit plus essayer de lutter contre des problèmes d'incivilité et prendre contact avec les jeunes. La MJC fait sa part de travail. Peut-être que certains de ces jeunes présentent des profils qui devraient être pris en main par des associations plus spécialisées, comme l'association Olga Spitzer. Des actions sont entreprises, il ne faut pas imaginer que nous ne connaissons pas ces questions qui ne sont pas toujours des problèmes car il y a aussi des modes de vie différentes d'une culture familiale à l'autre. Dans certaines familles, les jeunes vivent plutôt dehors qu'à l'intérieur des appartements.

L'espace public est un espace pour tout le monde. La question est alors de savoir comment partager cet espace public sans amener des désagréments tels qu'on ne puisse plus dormir ou qu'on n'ait pas de tranquillité. Ce sont des choses sur lesquelles on peut travailler, je m'y engage. Je suis tout à fait disposé à travailler avec les habitants et les personnes qui se retrouvent à cet endroit.

Par rapport à votre proposition de réaménagement de la MJC, pour en discuter de temps en temps avec le directeur, cette idée d'aménagement n'est pas tant pour installer des grilles et devenir une sorte de forteresse que d'essayer de trouver des mètres carrés supplémentaires pour l'établissement. Je ne sais pas si ce que vous présentez comme étant une solution est vraiment dans l'esprit de la MJC. Je pense que pour parler au nom de la MJC, il faudrait plutôt entendre le directeur au lieu de parler en son nom. Je ne pense pas que nous allons opter pour l'installation de grilles, ce n'est pas la demande de la MJC et ce n'est pas non plus notre état d'esprit que de barricader les espaces publics et d'empêcher les gens à tout prix de se retrouver pour discuter, même si j'imagine facilement que le bruit peut être agaçant. Il y a probablement des moyens de les convaincre de circuler à partir d'une certaine heure par exemple.

Ce que vous appelez le garage à deux-roues est en fait un aménagement assez classique pour pouvoir mettre son vélo ou son scooter. On peut étudier pour voir si on peut le déplacer et si cela a un effet. L'idée de cet emplacement était que certaines personnes fréquentant la MJC viennent en deux-roues. Il était particulièrement pratique de pouvoir se garer juste devant. Cela ouvre aussi l'espace devant l'établissement et signale l'entrée pour aller au square. Originellement, le choix était donc celui-là et je ne sais pas si l'on changera d'option. Certes je passe régulièrement par cette rue pour rentrer chez moi et je vois bien que les gens s'assoient sur ces structures dès lors qu'il n'y a plus de deux-roues, mais la praticité des choses par rapport à la MJC me paraît très importante aussi. Donc, c'est à étudier et la porte n'est pas fermée. Mais cela a aussi un coût et ce sera à étudier selon les priorités.

Vous évoquez la question des caméras dans les constats du vœu. Les caméras fonctionnent plutôt bien ; le Commissaire m'avait indiqué comment cela fonctionnait et m'a montré celle qui était située dans cette rue. Ces caméras sont dotées de zoom et je peux vous assurer que l'image est assez distincte et que l'on peut probablement identifier les individus. Donc je ne comprends pas pourquoi il y a cette impression qu'elles ne fonctionneraient pas.

Je suis d'accord pour accompagner les individus, si tant est que ce soient des individus qui ont des problèmes ou qui posent des problèmes majeurs. S'ils posent des problèmes majeurs, ils relèvent de la police. S'ils ont des difficultés, c'est aux services sociaux de les détecter ; dans ce cas, nous pouvons travailler avec l'association Olga Spitzer. Ce qui pourrait être envisagé, et ce que je vais faire, c'est d'entamer un dialogue avec ces personnes pour essayer de leur faire valoir qu'il y a un problème à rester des heures à cet endroit. Nous l'avons déjà fait ailleurs

dans l'arrondissement, nous avons déjà réussi à faire en sorte qu'une concentration d'individus ne se fixe pas trop dans un seul et même endroit. Donc votre alinéa, qui est emprunt d'humanité que je partage, me semble être une idée sur laquelle nous pouvons aussi travailler.

Quant à savoir si on estime que le vœu doit être voté, je vous dirais non dans le sens où tous les acteurs de l'arrondissement qui travaillent à la prévention et à la médiation sont déjà en action pour s'occuper de ces personnes qui, pour nombre d'entre elles, sont des adultes majeurs. Vous citez les événements de cet été au square de la Roquette : il y a eu de vrais problèmes pendant une journée ou deux. Sinon nous avons anticipé et nous avons demandé à l'association Hall Seven de mener une action d'animation dans le square de la Roquette qui a eu un effet apaisant. Maintenant, les personnes habitant dans les rues adjacentes au parc voient d'ailleurs une amélioration. Je ne dis pas que c'est parfait, je pense qu'il y a encore beaucoup à faire et nous pouvons le faire ensemble. Il y a des perspectives mais pour autant, nous déclinons ce que vous proposez dans le vœu tel qu'il est présenté. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. M. Stéphane MARTINET a donné tous les éléments et c'est l'occasion de saluer le travail déterminé qui a été conduit notamment cet été autour de ce secteur. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

**M. LEFORT :** « M. MARTINET, vous me proposez de retirer mon vœu mais j'aurais tendance à vous dire, pour avoir l'habitude des vœux que l'on refuse aux élus de la Droite et du Centre et qui sont finalement mis en œuvre, si vous mettez en œuvre un peu plus tard les trois phrases en gras de mon vœu, vous me devrez alors une bouteille de champagne. Nous demandons simplement qu'un réaménagement des entrées de la MJC Mercœur soit entrepris. L'exemple du déplacement de la grille, ce n'est pas pour barricader la MJC Mercœur puisqu'elle est déjà barricadée : la grille existe déjà, elle est située juste à un mètre devant. Ce n'est pas quelque chose de très compliqué. Je suis allé aux journées de fin d'année de la MJC et au repas solidaire, vous pensez bien que j'en ai parlé au directeur et que ces idées ne sortent pas uniquement de mon petit chapeau, mais de chapeaux beaucoup plus larges, nombreux, et surtout de personnes pratiquant ce lieu. Le déplacement de ce garage à deux-roues ne me paraît pas très compliqué. Nous avons déjà parlé de l'accompagnement des individus, je ne vais pas revenir dessus.

Je vais souligner un point : nous avons voté une délibération durant ce Conseil, 2015 DLH 173, qui consiste à faire exactement ce que nous proposons à un autre endroit du 11<sup>ème</sup> arrondissement, au 3 passage Salarnier. En langage savant, nous proposons de faire un « programme de résidentialisation » : privatiser un accès au bâtiment en posant un certain nombre d'aménagements publics qui permettent la disparition des attroupements nocturnes de jeunes comme au 3 passage Salarnier. Nous vous proposons exactement la même chose pour la rue Mercœur. Vous l'avez votée pour le 3 passage Salarnier mais vous ne la votez pas pour nous.

Je pense que ce sera un sujet qui sera traité et qui sera très certainement affiné lorsque vous rencontrerez les riverains, mais n'oubliez pas ma bouteille de champagne si jamais vous mettez finalement en œuvre nos propositions. »

**M. MARTINET :** « Nous ne sommes pas dans une sorte de concours, nous sommes des élus. Alors je ne dis pas que vous avez tort, puisque vous portez la parole des habitants. Mais je pense que moi-même, je n'ai pas non plus tort, étant donné les efforts que je propose de faire. En fait, je vous propose de boire le champagne mais chacun paye la moitié de la bouteille. »

**M. le Maire** : « Le débat s'envole. En l'occurrence, comparaison n'est pas raison ; on ne peut pas transposer l'exemple du passage Salarnier à l'entrée de la MJC. Je ne vais pas reprendre tous les arguments très détaillés exposés par M. Stéphane MARTINET, sauf peut-être un dernier : la MJC a très envie que l'on puisse fermer le square Allemane afin de pouvoir étendre leurs locaux dans le passage, alors que nous trouvons à cet endroit une entrée pour un jardin public qui est d'ores et déjà très enclavé. Par ailleurs, je ne pense pas que mettre les jeunes sous la pluie (ce qui serait le résultat de cette opération) soit la meilleure réponse pour traiter ces difficultés. Pour ces deux raisons supplémentaires, nous allons donc voter contre ce vœu. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que les problèmes de nuisance rue Mercœur sont un phénomène récurrent depuis de plusieurs années, les abords de la Maison des Jeunes et de la Culture (la « MJC Mercœur ») située au 4 de cette rue devenant le soir un squat d'individus désœuvrés et bruyants tard dans la nuit,

Considérant que les plaintes des riverains ne vont qu'en s'amplifiant, celles transmises aux élus de la droite et du centre devenant quasi quotidiennes en ce début du mois de septembre,

Considérant que ces individus créent ou ont créé des problèmes de sécurité avérés dans le quartier, secouant les lampadaires pour les éteindre la nuit, profitant ainsi de l'obscurité pour s'adonner à la consommation de stupéfiants et d'alcool, chahutant bruyamment entre eux -parfois violemment - et ayant déjà provoqué involontairement des blessures à des personnes âgées bousculées et mises à terre, utilisant les cours des immeubles voisins pour garer des véhicules divers dont l'origine reste inconnue (« quads », velib'), organisant des jeux de ballons au milieu de la rue au mépris de leur propre sécurité et des véhicules circulant dans la rue, organisant des concerts improvisés, des rodéos nocturnes de deux-roues, taguant les façades et devanture des immeubles de la rue,

Considérant que les appels à la police du 11<sup>ème</sup> arrondissement restent trop souvent vains étant donné la récurrence du problème, que l'installation des deux caméras de vidéosurveillance dans la rue Mercœur semble sans effet : la première est trop loin, la seconde couvre la zone de façon partielle,

Considérant que si la médiation réalisée par la MJC Mercœur a pu contribuer depuis deux ans à pacifier l'intérieur de la Maison des jeunes et de la culture, la fonction de cette structure s'en trouve néanmoins altérée : d'une part dans son rôle éducatif lorsque les enfants doivent traverser un nuage de cannabis pour accéder à l'intérieur de la MJC (lorsque ces odeurs ne se répandent pas dans les salles elles-mêmes, les individus fumant à l'extérieur près des bouches de prise d'air permettant l'aération de ces salles...), d'autre part lorsque les familles venant inscrire leur enfant ont comme premier contact avec la MJC ce comité d'accueil,

Considérant que la sécurité et la tranquillité est un droit pour chaque citoyen, et que l'assurer est un devoir pour la municipalité,

Considérant qu'il semble exister quelques premières solutions simples qui n'ont jamais été essayées, notamment en analysant le fait que ces individus se regroupent ici par habitude du fait de la capacité d'accueil qu'offrent à la fois les marches de la MJC, le garage à deux roues juste en face, et les porches où ils peuvent s'abriter à l'abris des caméras,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre,

Émet le vœu :

- **qu'un réaménagement des entrées de la MJC Mercœur et du square Jean Allemane depuis la rue Mercœur soit entrepris** de façon à rendre moins attrayants les squats le soir en supprimant

- les possibles zones de stationnement piétons. Par exemple le déplacement de la grille de la MJC devant les marches permettrait de rendre celles-ci inaccessibles lorsque la MJC est fermée,
- **que le garage à deux roues soit déplacé** vingt mètres plus bas, au pied des immeubles de bureaux qui suivent la MJC, de façon d'une part à l'éloigner des logements, et d'autre part parce que le trottoir y est plus étroit et donc moins accueillant,
  - **qu'un accompagnement de ces individus ait lieu**, de façon à bien comprendre les motifs de leurs regroupements tardifs et bruyants, et qu'il leur soit le cas échéant plus fermement expliqué les règles de savoir-vivre dûment codifiées dans notre législation, tout ceci dans le but qu'on résolve définitivement le problème au lieu de seulement le déplacer à un autre endroit de l'arrondissement.

**M. le Maire** : « Qui vote pour l'adoption de ce vœu ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

### **Le vœu est rejeté à la majorité.**

**M. le Maire** : « L'ordre du jour est épuisé et je lève la séance pour prendre les deux questions restantes du public. »

**A 23h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

**M. le Maire** : « Deux questions vont être posées, l'une portant sur le logement et l'autre sur la démocratie locale. Je vais d'abord donner la parole à M. Jean-Baptiste INGOLD et la réponse sera assurée par Mme Nawel OUMER. Je profite de cette question pour rappeler que le vote du budget participatif est toujours ouvert jusqu'au 20 septembre. »

**M. INGOLD** : « Ma question est : pourquoi la Mairie du 11<sup>ème</sup> n'apporte pas une publicité aux propositions de budget participatif portées par les habitants comparable à d'autres arrondissements ? Avec des riverains et des parents d'élèves, nous sommes porteurs d'un projet de végétalisation dans l'avenue de Bouvines. Malgré nos démarches, nous n'avons pas obtenu d'urnes mobiles, ni même d'affiches ou de catalogues officiels. Nous avons dû les imprimer à nos frais pour une réunion d'information organisée lundi. Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons vu des banderoles devant les écoles, et dans le 10<sup>ème</sup>, il y avait des urnes et le Maire s'est déplacé pour inciter au vote à l'entrée de l'école. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette question précise. Je ne vais pas vous communiquer mon agenda mais j'ai déjà effectué plusieurs déplacements depuis le début du vote sur le budget participatif, pour inciter nos concitoyens à voter. Je donne la parole à Mme Nawel OUMER. »

**Mme OUMER** : « Merci M. le Maire. L'organisation du vote du choix des projets présentés par les habitants pour le budget participatif consiste en la possibilité de voter en ligne (le vote est donc accessible en ligne 24h/24) et de voter physiquement. Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement,

nous avons choisi d'avoir des points fixes : 5 urnes sont présentes en permanence du 10 au 20 septembre et sont réparties sur l'ensemble du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a notamment une urne fixe dans le quartier Nation/Alexandre Dumas, dont dépend l'avenue Bouvines. Il y a également des points de vote mobiles. Il s'agit donc d'une organisation qui nécessite la mobilisation des services de la Mairie et également des élus, car ce sont les élus qui tiennent ces urnes, pour permettre aux habitants de voter sur l'ensemble de l'arrondissement.

Concernant le projet dont vous êtes co-porteur, ou porteur de façon collective, j'ai été saisie de cette demande hier seulement. J'ai demandé aux services d'étudier la possibilité de bénéficier d'une urne avenue de Bouvines, conformément à votre demande. Cette possibilité sera envisageable avant la fin du vote et notamment vendredi après-midi, à la condition évidemment, et c'est une organisation interne qui doit se régler demain, que nous ayons des élus disponibles pour le faire. Ce sont des rotations qui se font parmi tous les conseillers de cette assemblée pour tenir ces urnes et participer à ce vote.

Ce sont les éléments que je voulais vous apporter. Je voudrais vous rappeler aussi que tous les porteurs de projets au niveau parisien ou dans les arrondissements peuvent bénéficier d'un certain nombre de supports. C'est l'aspect participatif du projet : il ne s'agit pas seulement de décider mais également de porter ses projets. Vous pouvez bénéficier d'un kit de promotion qui est disponible en ligne, avec une petite maquette adaptable à tous les projets pour pouvoir faire des affichettes (comme on peut en voir dans l'arrondissement et qui sont posées par les habitants ou les associations) pour faire la promotion de projets via des réunions par exemple. On devrait pouvoir le faire en ayant la confirmation de la disponibilité des personnes qui pourraient tenir cette urne vendredi après-midi. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette réponse et cette bonne nouvelle. Nous allons passer à la dernière question posée par Mme Chantal LEFLAIVE au sujet du logement. Mais Mme LEFLAIVE n'étant plus là, je vais poser la question à sa place : « Le manque d'HLM à Paris est essentiellement dû au manque de foncier. Cependant la réglementation sur ce type d'habitation précise les montants inférieurs et supérieurs pour y accéder. En cas de dépassement, les locataires sont assujettis à une taxe dite à Paris le « surloyer » durant une période de trois ans au maximum. Pourrait-on publier ce nombre, donc la proportion de logements où ce point du règlement n'est pas appliqué ? Nul n'est censé ignorer la loi, mais peut-être faut-il le rappeler ». M. Bastien RECHER la question vous inspire-t-elle ? »

**M. RECHER :** « Si j'ai bien compris, il y a une interrogation sur l'application à Paris du supplément de loyer de solidarité (SLS). Pour faire court, je vous invite à vous reporter au bilan à mi-parcours du PLH de Paris qui a été publié l'an dernier et validé en début d'année par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Il faut savoir que les secteurs qui sont en ZUS sont exclus de SLS. Ensuite, Paris a demandé dans le cadre de l'élaboration de son PLH que les secteurs en Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) soient exclus des surloyers de façon à maintenir une mixité dans ces quartiers, ce qui est extrêmement important. A l'heure actuelle, nous avons 200 000 logements sociaux en ZUS exonérés de SLS et 42 000 pour les GPRU. »

**M. le Maire :** « Nous inviterons la personne ayant posé la question à se rapprocher de vous pour plus de détails. Merci au public et aux agents d'avoir assisté jusqu'à la fin à cette séance. Le prochain Conseil d'arrondissement se réunira le 2 novembre. Très bonne soirée à tous. »